



Programme 2017-2021 :

Contribuer aux objectifs du développement durable à travers le renforcement de l'accès à la justice

Rue de Namur 72
1000 Bruxelles
Belgique
Tél.: +32 (0)2 223 36 54

www.asf.be

Table des matières

PARTIE I : GENERALITES	3
I. Fiche générale du programme.....	3
II. Description des résultats attendus (outcomes) du programme.....	4
III. Budget du programme.....	5

A. PARTIE I : GENERALITES

I. Fiche générale du programme

Titre général du programme :	Contribuer aux objectifs du développement durable à travers le renforcement de l'accès à la justice		
Pays couverts par le programme :	Listes des CSC auxquels le programme veut contribuer :	<i>République Démocratique du Congo Burundi Ouganda Maroc Indonésie</i>	
	Listes des pays hors-CSC :		
Date de début du programme :	<i>1er janvier 2017</i>		
Date de fin du programme :	<i>31 décembre 2021</i>		
Acteur(s) accrédité(s) demandeur(s):	<i>Avocats Sans Frontières BE-BCE-0447404580</i>	<i>OSC</i>	<i>IBAN : BE21 5230 8004 6903 BIC : TRIOBEBB</i>
Budget :	Budget total des Coûts Directs du programme :	8.271.887.01 EUR	
	Montant du subside :	7.196.541.70 EUR	

Contacts	Nom	Téléphone	E-mail
Personne de contact pour la DGD pour le programme :	Francesca Boniotti	+32 2 223 36 54	fboniotti@asf.be
Personne de contact de l'ACNG 1 :	NA		
Personne de contact de l'ACNG x :	NA		
Personne de contact de l'ACNG y :	NA		

Exceptions financières éventuelles :	
--------------------------------------	--

II. Description des résultats attendus (outcomes) du programme

Description des résultats attendus (outcomes) du programme 2017-2021

Outcomes / Objectifs spécifiques	Coûts opérationnels	Acteur(s) impliqué(s) en cas de programme commun
CSC RDC- Outcomes / Objectif spécifique	2.194.209,02	NA
CSC Burundi - Outcomes / Objectif spécifique	1.831.700,91	NA
CSC Ouganda - Outcomes / Objectif spécifique	1.669.963,71	NA
CSC Maroc - Outcomes / Objectif spécifique	812.879,85	NA
CSC Indonésie - Outcomes / Objectif spécifique	861.824,93	NA

III. Budget du programme

Remarque : Tous les tableaux budgétaires (T1, T2, T3, T4, T5) sont obligatoirement à fournir en format Excel.

1. T1 – Budget général du programme

ASF - Programme 2017-2021 - Budget général						
Pays	OS	Années	Investissemen	Fonctionnement	Personnel	Total général
Pays CSC RDC	OSS 1	2017	14 822,20	276 665,52	103 178,86	394 666,58
		2018	2 916,27	310 544,42	163 254,97	476 715,66
		2019	6 255,88	311 365,62	163 869,49	481 490,99
		2020	-	257 720,29	164 496,29	422 216,58
		2021	-	264 269,77	154 849,45	419 119,22
		Total		23 994,36	1 420 565,61	749 649,06
Pays CSC BURUND I	OSS 1	2017	-	269 737,32	105 999,76	375 737,08
		2018	14 611,11	247 045,35	153 472,09	415 128,55
		2019	388,89	240 504,45	128 814,08	369 707,42
		2020	-	227 942,67	132 767,50	360 710,17
		2021	-	173 557,78	136 859,91	310 417,69
		Total		15 000,00	1 158 787,57	657 913,34
Pays CSC UGANDA	OSS 1	2017	6 000,00	162 526,50	118 945,57	287 472,06
		2018	-	303 312,03	162 610,13	465 922,16
		2019	-	223 115,20	118 744,85	341 860,05
		2020	2 000,00	179 041,96	120 174,05	301 216,00
		2021	-	151 887,89	121 605,55	273 493,43
		Total		8 000,00	1 019 883,57	642 080,14
Pays CSC MAROC	OSS 1	2017	5 250,00	51 921,51	54 968,34	112 139,86
		2018	-	126 924,31	75 662,87	202 587,18
		2019	-	69 416,21	76 470,07	145 886,28
		2020	2 000,00	101 891,35	77 293,41	181 184,76
		2021	-	92 948,56	78 133,22	171 081,78
		Total		7 250,00	443 101,94	362 527,91
Pays CSC INDONE SIE	OSS 1	2017	2 049,65	56 319,94	23 111,22	81 480,82
		2018	349,65	135 858,82	59 196,24	195 404,71
		2019	349,65	134 421,89	60 129,08	194 900,61
		2020	349,65	131 978,22	61 087,55	193 415,42
		2021	349,65	134 214,68	62 059,05	196 623,38
		Total		3 448,25	592 793,55	265 583,14

Total Volet CSC	CSC	2017	28 121,85	817 170,79	406 203,75	1 251 496,39
		2018	17 877,04	1 123 684,92	614 196,29	1 755 758,25
		2019	6 994,42	978 823,36	548 027,56	1 533 845,34
		2020	4 349,65	898 574,48	555 818,80	1 458 742,93
		2021	349,65	816 878,67	553 507,18	1 370 735,50
		Total	57 692,61	4 635 132,23	2 677 753,59	7 370 578,43
Pays Hors CSC TUNISIE	OSS 1	2017				-
		2018				-
		2019				-
		2020				-
		2021				-
		Total	-	-	-	-
Total Volet Hors-CSC	Hors-CSC	2017	-	-	-	-
		2018	-	-	-	-
		2019	-	-	-	-
		2020	-	-	-	-
		2021	-	-	-	-
		Total	-	-	-	-
Grand total Total CSC et Hors CSC	Total	2017	28 121,85	817 170,79	406 203,75	1 251 496,39
		2018	17 877,04	1 123 684,92	614 196,29	1 775 758,25
		2019	6 994,42	978 823,36	548 027,56	1 533 845,34
		2020	4 349,65	898 574,48	555 818,80	1 458 742,93
		2021	349,65	816 878,67	553 507,18	1 370 735,50
		Total	57 692,61	4 635 132,23	2 677 753,59	7 370 578,43
Frais d'évaluation ou d'audit	Frais	2017				15 445,13
		2018				16 561,42
		2019				16 561,42
		2020				16 561,42
		2021				16 703,98
		Total				81 833,37
	Taux min 1%				0,99%	
Autres coûts de gestion	Autres	2017	-	8 195,85	125 060,75	133 256,60
		2018	-	4 879,24	184 348,27	189 227,51
		2019	-	4 879,24	158 846,80	163 726,05
		2020	-	4 879,24	161 243,07	166 122,31
		2021	-	4 879,24	162 263,50	167 142,75
		Total	-	27 712,82	791 762,40	819 475,22
	Taux max 10%				9,91%	
Coûts de Gestion	Grand Total				901 308,59	
Total Programme	Total	2017				1 400 198,12
		2018				1 961 547,18
		2019				1 714 132,81
		2020				1 641 426,67
		2021				1 554 582,23
		Grand Total				8 271 887,01
Répartition CSC / HCSC	Répartition		Total Opérationnel	Total opérationnel Hors CSC		
		Grand total			Maximum Hors-CSC	25%
		Répartition %	100,00%	0,00%	autorisé :	
Résumé Général	Années	Total Programme	ACNG (0% - 20%)	DGD (80% - 100%)	Frais de Structure	7,00%
		2017	1 400 198,12	280 039,62	1 120 158,50	98 013,90
		2018	1 961 547,18	392 309,44	1 569 237,74	137 308,27
		2019	1 714 132,81	342 826,56	1 371 306,25	119 989,27
		2020	1 641 426,67	328 285,33	1 313 141,33	114 899,84
		2021	1 554 582,23	310 916,45	1 243 665,78	108 820,80
		Total	8 271 887,01	1 654 377,40	6 617 509,61	579 032,08

Subside AVOCATS SANS FRONTIERES	Années	Tranches	ACNG (0% - 20%)
	2017	Tranche 1	1 218 172,37
2018	Tranche 2	1 706 546,05	
2019	Tranche 3	1 491 295,55	
2020	Tranche 4	1 428 041,20	
2021	Tranche 5	1 352 486,54	
Total		7 196 541,70	

T2 – Budget des coûts de gestion

Programme ASF - Budget 2017-2021 - Coûts de Gestion						
	2017	2018	2019	2020	2021	Grand total
1. Investissement	-	-	-	-	-	-
2. Fonctionnement	8 195,85	4 879,24	4 879,24	4 879,24	4 879,24	27 712,82
3. Personnel	125 060,75	184 348,27	158 846,80	161 243,07	162 263,50	791 762,40
3.1 Personnel local	34 997,94	54 848,89	55 636,11	56 458,34	57 314,80	259 256,09
3.2 Expatriés	25 806,53	53 108,11	24 714,09	24 800,81	23 447,73	151 877,26
3.3 Personnel siège	64 256,27	76 391,27	78 496,61	79 983,92	81 500,98	380 629,05
Total	133 256,60	189 227,51	163 726,05	166 122,31	167 142,75	819 475,22
4. Autres frais	15 445,13	16 561,42	16 561,42	16 561,42	16 703,98	81 833,37
4.1. Frais d'audit	15445,13	16561,42	16561,42	16561,42	16703,98	81 833,37
4.2. Frais d'évaluation	0	0	0	0	0	-
Grand Total	148 701,73	205 788,93	180 287,47	182 683,73	183 846,73	901 308,59

B. PARTIE II : PRESENTATION DU PROGRAMME PAR PAYS

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO (RDC)

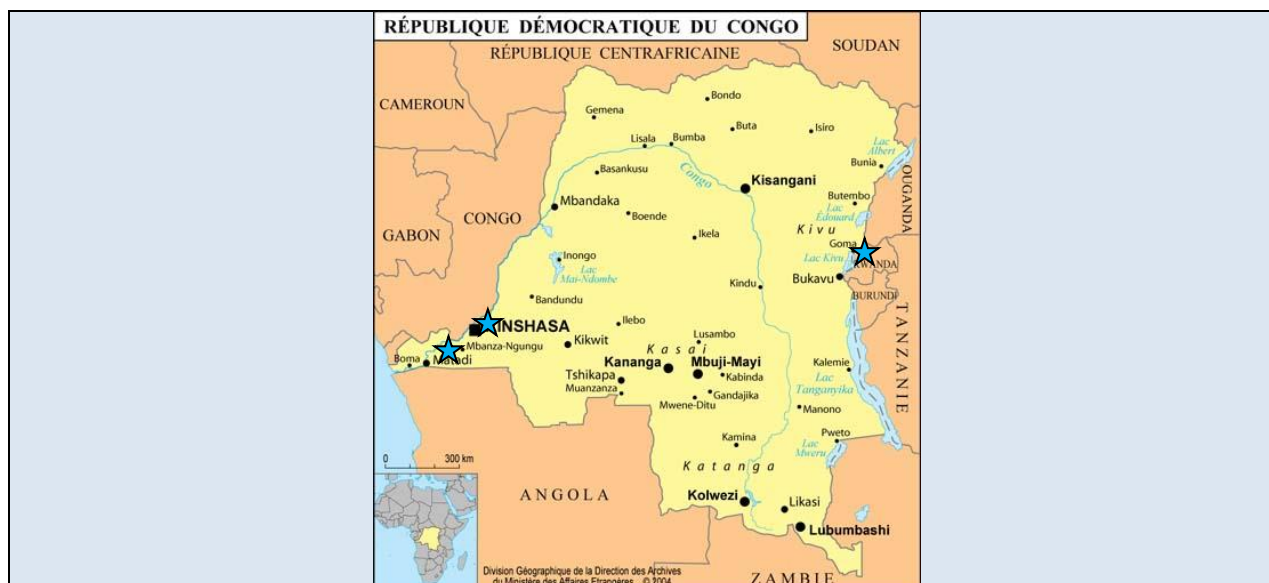
Fiche pays RDC

Coûts opérationnels totaux pour le pays :		2 194 209.02 euros		
Personne de contact en Belgique pour la DGD pour le pays :	Nom : Francesca Boniotti	Organisation : ASF	Téléphone : +32 2 223 3654	E-mail : fboniotti@asf.be
Personne de contact qui représente l'ACNG dans le pays :	Nom : Gilles Durdu	Organisation : ASF	Téléphone : +243 81 74 20 559	E-mail : gdurdu@asf.be

Résumé synthétique du programme pour ce pays (15 lignes maximum) :

Le programme d'ASF vise à contribuer au renforcement de la gouvernance en vue de la réalisation des droits des populations en situation de vulnérabilité à travers l'accès à la justice comme facteur de développement, de promotion de la paix sociale et de consolidation de l'Etat de droit. Les actions à mettre en œuvre sont centrées principalement sur deux axes, à savoir le renforcement de la participation des populations dans le processus de prévention et résolution de conflits, ainsi que le renforcement des mécanismes de justice (judiciaire et extra judiciaire) favorisant la consolidation de la paix et l'émergence de l'Etat de droit. Pour le premier axe, l'efficacité de la participation des populations passera par le renforcement du pouvoir d'agir de ces dernières à travers l'amélioration de leurs connaissances de leurs droits, l'accompagnement dans le processus de justice pour promouvoir l'information et l'empowerment des femmes et le renforcement des capacités des acteurs (avocats, OSC, leaders communautaires...). Pour le second axe, l'action consistera en l'appui aux pourvoyeurs de services d'aide légale afin de garantir les services juridiques et la mise en place de mécanismes d'aide légale et de protection durable des droits des populations. Des dispositifs de recherche-action seront mis en place en vue d'analyser, d'améliorer et de capitaliser les acquis du projet et favoriser l'émergence de bonnes pratiques.

Carte du pays avec localisation des interventions



1. Liste des partenaires et parties prenantes connus au moment de la demande

Partenaire / Partie prenante 1			
Nom complet et abréviation :	Barreau près la Cour d’appel de Goma/ Nord Kivu		
Coordonnées :	Adresse :	Téléphone :	E-mail :
	21, avenue Beni, Q Les Volcans, Commune de Goma BP 44 Goma – Nord Kivu.	(+243) 994384632 (+243) 813136899	ordreavocats.gomanordkivu@gmail.com jabelntumba@gmail.org
Personne de contact :	Me Abel NTUMBA, Bâtonnier de l’Ordre		
Objectif spécifique:	OS 1		
Budget par Outcome :	166.040 euros		
Description synthétique du rôle du partenaire pour chaque Outcome :	Le Barreau de Goma est l’institution régulatrice de la profession d’avocat dans la province du Nord Kivu. Il a le monopole de l’assistance et de la représentation judiciaire concurremment avec le corps des défenseurs judiciaires. A travers les avocats, le Barreau contribuera à la formation et l’accompagnement des membres d’OSC, des relais communautaires et des animateurs de cadres de médiation. Il organisera des services d’aide légale pour les populations en situation de vulnérabilité. Il initiera des actions de plaidoyer en vue du financement et de l’institutionnalisation de l’aide légale. Ainsi, il sera le vecteur principal de changement pour le développement d’une aide légale de qualité et pour la protection des droits des populations.		
Date de début de la relation partenariale avec l’ACNG :	2006		

Partenaire / Partie prenante 2

Nom complet et abréviation :	Dynamique des Femmes Juristes (DFJ), Goma/ Nord Kivu		
Coordonnées :	Adresse :	Téléphone :	E-mail :
	117, Avenue Lynlusi, Q Les Volcans, Commune de Goma, Goma, Nord Kivu	(+243) 998091890 (+243) 853732864	claudiakasongo@yahoo.fr dfjasbl@yahoo.fr
Personne de contact :	Claudine TSONGO, Coordinatrice		
Objectif spécifique:	OS 1		
Budget par Outcome :	58.494,83 euros		
Description synthétique du rôle du partenaire pour chaque Outcome :	<p>Dynamique des Femmes Juristes est une ONG nationale basée au Nord Kivu qui travaille dans la promotion et la défense des droits humains et plus particulièrement des femmes. Elle a des antennes dans plusieurs territoires. En tant qu'OSC des femmes, elle est très proches des populations et travaille avec une approche spécifique sur les notions de parité. La DFJ va jouer un rôle très déterminant dans la mobilisation, la sensibilisation et l'encadrement des populations (surtout des femmes) et des communautés. Dans le cadre de ce programme, elle va contribuer au renforcement du pouvoir d'agir des populations dans la réalisation de leurs droits, avec une attention particulière sur la participation des femmes.</p> <p>Elle va ainsi servir de cadre de référencement pour les conseils et l'orientation vers le Bureau de consultations gratuites (BCG) du Barreau et vers les autorités publiques locales et les cadres de médiation. En rapport avec l'encadrement des populations, elle favorisera les relations entre ces dernières et les autorités ainsi que les autres partenaires afin de favoriser la participation des populations à la gouvernance et la mise en œuvre du principe de redevabilité.</p>		
Date de début de la relation partenariale avec l'ACNG :	2013		

Partenaire / Partie prenante 3			
Nom complet et abréviation :	Barreau près la Cour d'appel de Matadi/ Kongo Central		
Coordonnées :	Adresse :	Téléphone :	E-mail :
	3, avenue Seke Ngedi, quartier OEBK, commune de Matadi, ville de Matadi, Kongo Central	(+243) 998 512 566 (+243) 898 395 004	barreaudematadi@gmail.com almavambu@gmail.com
Personne de contact :	Me Alain MAVAMBU NSIMBA MAWETE, Bâtonnier de l'Ordre		
Objectif spécifique:	OS1		
Budget par Outcome :	166.040 euros		

Description synthétique du rôle du partenaire pour chaque Outcome :	Le Barreau de Matadi est l'institution régulatrice de la profession d'avocat dans la province du Kongo Central. Il a le monopole de l'assistance et de la représentation judiciaire concurremment avec le corps des défenseurs judiciaires. A travers les avocats, le Barreau contribuera à la formation des membres d'OSC, des relais communautaires et des animateurs de cadres de médiation. Il organisera des services d'aide légale pour les populations en situation de vulnérabilité. Il initiera des actions de plaidoyer en vue du financement et de l'institutionnalisation de l'aide légale. Ainsi, il sera le vecteur principal de changement pour le développement d'une aide légale de qualité et pour la protection des droits des populations.
Date de début de la relation partenariale avec l'ACNG :	2013

Partenaire / Partie prenante 4			
Nom complet et abréviation :	Commission Diocésaine Justice et Paix (CDJP)/ Matadi/ Kongo Central		
Coordonnées :	Adresse :	Téléphone :	E-mail :
	Adresse : 1, avenue Monseigneur Lubaki, quartier Ville Haute, commune de Matadi, Matadi, Kongo Central	(+243) 999 995 945 et (+243) 856 484 016	cdjp.matadi@gmail.com
Personne de contact :	Christine MANSIANTIMA, Directrice		
Objectif spécifique:	OS 1		
Budget par Outcome :	58.494,83 euros		
Description synthétique du rôle du partenaire pour chaque Outcome :	La Commission Diocésaine Justice et Paix est associée à l'église catholique dans le pays. De ce fait elle a le mérite d'avoir des antennes dans les milieux reculés et d'être très proches des populations. La CDJP va jouer un rôle très déterminant dans la mobilisation, la sensibilisation et l'encadrement des populations et des communautés. Dans le cadre de son action, elle va contribuer au renforcement du pouvoir d'agir des populations dans la réalisation de leurs droits. Elle va ainsi servir de cadre de référencement pour les conseils et l'orientation vers le Bureau de consultations gratuites (BCG) du Barreau et vers les autorités publiques locales et les cadres de médiation. En rapport avec l'encadrement des populations, elle favorisera les relations entre ces dernières et les autorités ainsi que les autres partenaires afin de favoriser la participation des populations à la gouvernance et la mise en œuvre du principe de redevabilité.		
Date de début de la relation partenariale avec l'ACNG :	2016		

2. Cohérence avec le Plan Stratégique (pays Hors-CSC)

N/A

3. Théorie du Changement associée à la RDC

Expression du changement à long terme

- *Aspiration au changement d'Avocats Sans Frontières :*

La justice en RDC ne peut fonctionner durablement – et s'imposer comme une instance de régulation pertinente des conflits – que (i) si, et seulement si, les justiciables sont des « acteurs proactifs » et que (ii) si, et seulement si, du fait qu'ils sont proactifs, ces acteurs par leurs actions contribuent à rendre le droit effectif et contraignant pour tous. ASF aspire à ce que des individus appartenant à des groupes en situation de vulnérabilité demandent et participent de manière indiscriminée à des mécanismes de justice conformes aux droits humains efficaces et effectifs. Ces mécanismes sont développés par et/ou en partenariat avec les acteurs nationaux et internationaux (société civile, institutions, barreaux...) pour défier les causes structurelles à la base des situations de vulnérabilité.

- *Changement visé au terme du programme quinquennal :*

ASF a contribué à la création, par l'ensemble des acteurs coordonnés, d'un cadre durable permettant la réalisation des droits et le respect de l'Etat de droit par (i) le renforcement du pouvoir d'agir des justiciables, (ii) le renforcement de mécanismes de justice indépendants efficaces et de qualité et (iii) la concertation des acteurs indépendants de la Justice et le partage des pratiques et des leçons apprises.

- *Hypothèses de changement*

Le programme se fonde sur trois hypothèses clés, faites à chaque niveau de changement :

- Hypothèse 1 : le développement du pouvoir d'agir des justiciables passe par le développement de leur maîtrise des cadres juridiques et par le partage de pratiques au niveau communautaire, notamment en renforçant les échanges entre les justiciables entre eux mais aussi avec les leaders communautaires et les OSC (Résultat 1) ;
- Hypothèse 2 : l'appui et le renforcement de l'action des pourvoyeurs de services juridiques aux justiciables est essentiel au changement car il contribue directement à la démarginalisation des populations en situation de vulnérabilité et à accroître leur pouvoir d'agir (Résultat 2 et 3) ;
- Hypothèse 3 : le pouvoir d'agir du justiciable ne peut s'exercer durablement que dans un système fonctionnel de Justice. Dans le cadre du présent programme, le système de Justice est composé des acteurs formels et informels, engagés pour la réalisation des droits des personnes.

Le programme se fonde sur l'hypothèse générale selon laquelle le système juridique peut contribuer puissamment à éliminer les causes de conflit ou prévenir leur résurgence en garantissant l'accès de chacun à des procédures équitables et à des voies de recours pour éliminer les causes de discrimination. Il reflète la conviction que les droits fondamentaux de la personne humaine ne sont pas une question de charité mais de justice. Ils doivent, en conséquence, se traduire par des normes explicites et contraignantes.

Dans le contexte de la RDC en 2016, il est nécessaire de constater un large dysfonctionnement du système institutionnel de la Justice en termes d'accompagnement des justiciables. Si ce programme n'a pas vocation à soutenir de manière directe les acteurs institutionnels de la justice, ASF contribue à l'instauration de l'Etat de droit à travers :

- le développement de la demande de justice via le pouvoir d'agir des justiciables et le renforcement des acteurs indépendants (Barreaux et OSC) de la Justice ;

- la mise en place d'une stratégie d'apprentissage mutuel entre les différents acteurs fondée sur la valorisation des rôles et la diffusion des bonnes pratiques professionnelles ;
- le développement de la concertation multi acteurs afin de mettre en place des réponses systémiques aux besoins des justiciables à partir d'un fonctionnement minimal de l'Etat.

Le développement de la communauté de pratique sous le résultat 4 représente une modalité d'opérationnalisation de cette théorie du changement. La création progressive et intégrée d'une communauté destinée à partager et analyser les pratiques et expériences liées au développement de la demande de justice dans le pays, puis plus largement à l'échelle des autres pays d'intervention d'ASF et de ses partenaires, constituera un pilotage collectif de la théorie du changement et une mise en pratique de ses hypothèses. Celle-ci sera notamment alimentée par les études, recherches et ateliers organisés tout au long du programme, tant par ASF que ses partenaires et que les autres structures qui seront touchées par le programme.

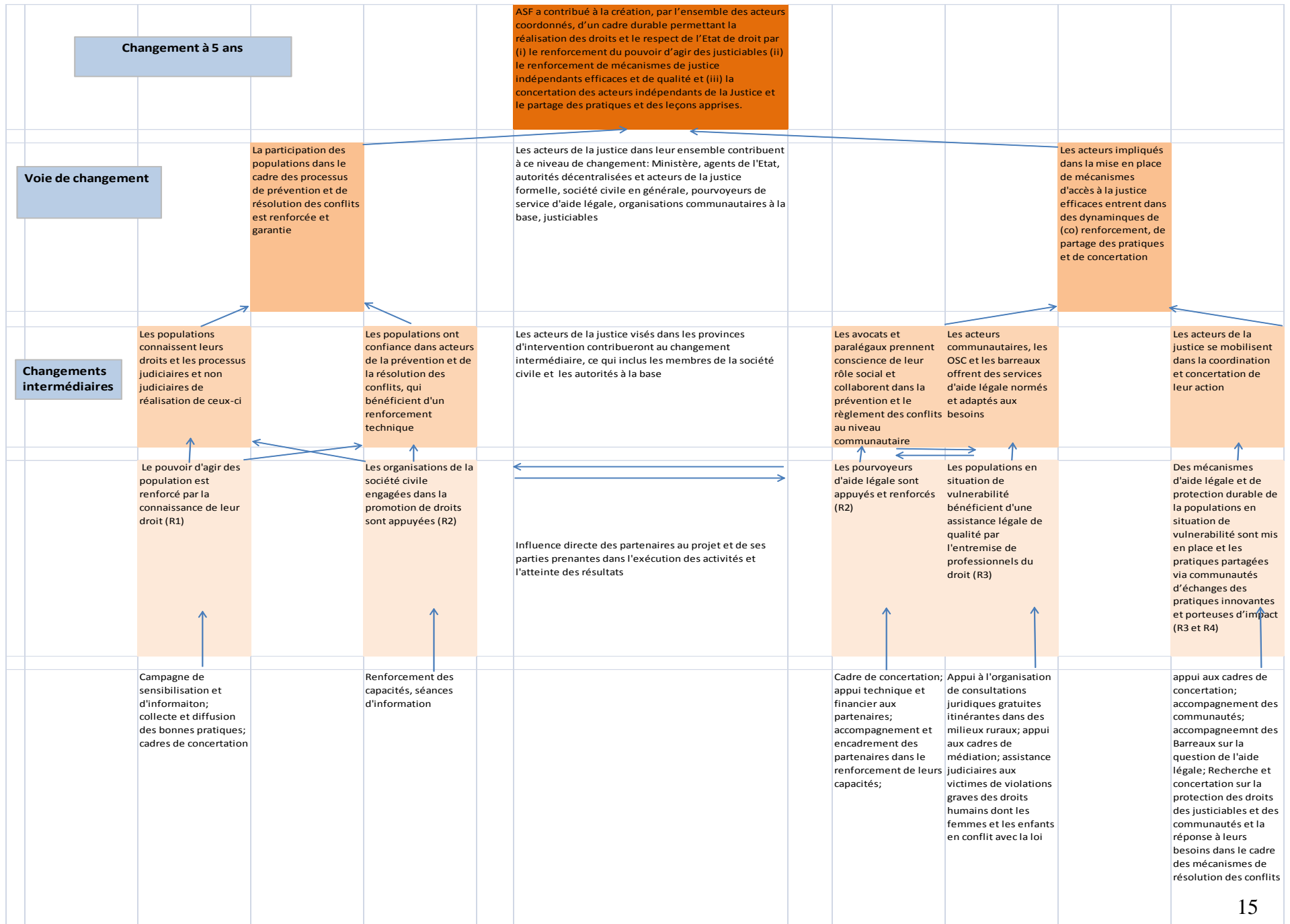
Chemin de changement et contribution au suivi du programme

Le présent programme est construit sur 4 résultats complémentaires intégrant les 3 piliers de la TOC. Le suivi et l'évaluation de l'objectif spécifique (voir Cadre logique) pourra donc être confronté aux hypothèses faites en début de programme par niveau de changement. Pour ce faire, une appréciation qualitative de la situation de départ du présent programme est établie ci-après :

- Hypothèse 1 : La population est largement sous équipée pour la recherche de solutions à ses besoins. Les règles de droit relatives à la gouvernance locale et aux mécanismes de règlement des conflits sont largement méconnues.
- Hypothèse 2 : Les services d'accès à la Justice offerts par les acteurs communautaires sont méconnus des autres pourvoyeurs d'aide légale. Les pourvoyeurs liés aux mécanismes formels (Barreaux) ne bénéficient pas d'une intégration de leurs services au niveau des communautés. Au niveau de la justice internationale, les victimes ont besoin d'un accompagnement rapproché dans le cadre de leur participation aux processus judiciaires.
- Hypothèse 3 : Le fonctionnement de la Justice est influencé par les crises politiques successives et les équilibres politiques au niveau provincial et national. Les autorités administratives et politiques sont engagées dans des objectifs souvent parallèles avec l'amélioration de l'accès à la Justice, notamment dans le cadre de la crise politique en cours en 2016. La thématique sécuritaire demeure omniprésente dans les stratégies et comportements des autorités nationales (Police, Parquet, Hauts fonctionnaires et fonctions politiques) et affecte la gestion des pouvoirs régaliens (dont la justice). Ces autorités exercent une influence souvent néfaste sur le fonctionnement du système de la Justice en favorisant notamment le manque d'indépendance de la magistrature et l'impunité des auteurs de crimes.

La Théorie du changement identifie cinq changements intermédiaires entre la situation de départ des hypothèses et l'atteinte du changement à cinq ans (voir schéma). L'atteinte de ces changements intermédiaires implique une pluralité d'acteurs pouvant être répartie comme suit :

- Les partenaires du projet qui sont composés des Barreaux et d'OSC indépendantes avec lesquelles ASF entretient une communauté de vue sur les problématiques de l'Accès à la Justice en RDC. Le programme sera mis en œuvre par l'action de ces acteurs ;
- Les acteurs limitrophes de l'action soit les autorités décentralisées, les acteurs communautaires et les agents locaux de l'Etat (police, magistrats, agents ministériels) dans les zones d'intervention. Le programme visera à influencer les pratiques des acteurs dans le sens de l'atteinte de l'Objectif spécifique.
- Les partenaires du secteur de la Justice et des droits humains, en particulier les ACNG belges avec lesquelles des synergies ont été mises en place.



4. Analyse des risques associée à la RDC

En lien avec la Théorie du Changement, il faut fournir un relevé des risques avec une estimation des probabilités que ces risques surviennent et une estimation de leur impact, ainsi que des moyens mis en œuvre pour limiter ces risques. Le schéma ci-dessous peut servir d'exemple.

1. La situation sécuritaire

Malgré l'amélioration de la situation sécuritaire générale du pays, l'état de post conflit qui règne dans les territoires du Nord et de l'Est du pays pourrait rendre les conditions de sécurité encore assez précaires dans certaines localités du Nord et du Sud Kivu avec la persistance des groupes armés.

Dès lors, les activités visant à atteindre les populations des localités les plus éloignées et vulnérables de ces provinces pourraient être perturbées ou suspendues si une dégradation patente des conditions sécuritaires était observée.

Cependant, les provinces de Kinshasa et du Kongo Central ne présentent pas pour le moment des hauts risques sur la situation sécuritaire. Celles-ci offrent les conditions sécuritaires appréciables pour mener à bien le projet.

2. La volonté politique

A ce jour, le principal obstacle à la bonne exécution des programmes dans le secteur de la justice est le manque de volonté politique du gouvernement lui-même. Depuis quelques années, de nombreuses initiatives ont été prises par la Communauté internationale, pour accompagner le gouvernement dans le processus de réforme et de renforcement de la justice.

Fin avril – début mai 2015, le ministère de la justice a organisé avec l'appui de la communauté internationale les « Etats généraux de la justice ». Ces assises ont abouti à plusieurs recommandations pour l'amélioration de la justice. Tous les acteurs ont reconnu le rôle incontournable de justice dans le processus de renforcement d'un Etat de droit et de consolidation de la paix. Dans la suite des travaux des Etats généraux de la justice, une politique sectorielle de la justice est en cours d'élaboration avec l'appui de l'Union européenne et d'autres partenaires techniques et financiers. Malheureusement, le gouvernement qui a déclaré son engagement pour l'amélioration de la justice, manque de moyens pour la réalisation de cette politique. L'engagement des partenaires techniques et financiers du gouvernement est un gage solide pour la mise en œuvre et l'aboutissement du processus. Et la mise en place d'une politique sectorielle de la justice est une opportunité pour la bonne réalisation de ce programme.

3. L'instabilité politique

La situation politique actuelle est principalement dominée par le dialogue politique et le processus électoral devant aboutir à l'organisation des élections soit dans le délai prévu par la constitution, soit suivant le compromis qui sera trouvé au dialogue. Les perturbations de ce processus, les initiatives visant la modification des articles verrouillés de la constitution ou la non-tenu des élections dans le délai imparti risquent de créer une crise politique susceptible d'engendrer une instabilité politique.

Cette situation pourrait engendrer de très nombreuses incertitudes politiques qui peuvent avoir des impacts sur le programme d'ASF.

Par ailleurs, les activités du programme d'ASF s'inscrivent dans la réalisation des droits des populations, en vue de leur participation efficace à l'émergence de l'Etat de droit et au processus de consolidation de la paix et elles ne touchent pas directement aux institutions politiques traditionnelles. Or, la justice est reconnue par tous comme le socle de l'Etat de droit, et elle

bénéficie de l'attention de tous les partenaires techniques et financiers du gouvernement. D'où l'appui à y accorder par diverses structures.

En effet, le Ministère de la Justice et la Conseil supérieur de la magistrature sont engagés dans le processus de réforme et d'amélioration de la justice.

4. L'indépendance du pouvoir judiciaire

Malgré la consécration du principe dans la constitution, le constat révèle qu'il y a déficit d'indépendance de la justice à l'égard des pouvoirs exécutif et législatif, tant du point de vue administratif que financier. Cette situation fait que le courage judiciaire des magistrats pour poursuivre et punir les responsables des crimes commis fait souvent défaut, d'autant plus que la sécurité des témoins, des enquêteurs et des magistrats eux-mêmes pose un vrai problème. Cet état de chose a tendance à entraîner une crise de confiance entre les populations et la justice. Pour contourner cette difficulté, le programme envisage d'intensifier la sensibilisation des populations et de promouvoir les mécanismes judiciaires et extrajudiciaires. En outre, il se dégage aussi que cette question d'indépendance de la justice est l'un des points d'attention de la nouvelle politique sectorielle de la justice en cours d'élaboration.

5. La confiance et l'adhésion des populations et des communautés au programme

Il ressort des constats réalisés sur les programmes antérieurs que les besoins de justice des populations sont très importants. En outre, celles-ci sont toujours demanderesse d'appui pour parvenir à la réalisation de leurs droits. Sans cet appui, il est difficile pour elles d'accéder à la justice.

En dépit des influences négatives que les populations pourraient subir, leur adhésion demeure intimement liée au besoin vital d'aspirer à l'amélioration de leurs conditions de vie et à avoir une société qui garantit la sécurité juridique de tous. Pour y parvenir, la collaboration avec les acteurs locaux et la sensibilisation seront privilégiées.

Estimation du risque					Gestion du risque (pour les niveaux hauts et extrêmes)			Suivi du risque	
Source et nature du risque	Probabilité	Effets	Niveau risque	Impact résultat	Traitement	Responsable	Timing	Responsable	Quand
La situation sécuritaire compromet la sécurité des participants à l'action	3	3	4	Tous	La mise en place d'un plan de contingence permet de prendre les dispositions pour la sécurité du matériel, du fonds et des équipes.	Tous les partenaires, y compris ASF	continu	ASF	Hebdomadaire, Rapports d'OCHA et du forum des ONGI
La volonté politique de renforcer le secteur de la justice s'effrite	3	4	3	OS2	ASF participe au Groupe thématique justice et droits humains au sein duquel elle copréside le sous-groupe Accès à la justice et elle est membre actif du sous-groupe Lutte contre l'impunité et droits de l'homme. ASF peut y faire un plaidoyer avec d'autres partenaires. La participation à l'élaboration de la nouvelle politique sectorielle de la justice permettra d'avoir une certaine influence pour une meilleure prise en compte de la bonne administration de la justice.	Partenaires	continu		Mensuel, Rapports des travaux du GTJDH, veille sectorielle mensuelle
Instabilité politique s'accroît au niveau national et provincial	3	4	3	Tous	Une crise politique peut générer des troubles qui peuvent entraîner la perturbation des activités du programme. Mais, changement d'animateurs d'institutions politiques, les acteurs judiciaires et les partenaires de mise en œuvre du programme ne seraient pas concernés par ce changement. Leur implication permettra la poursuite des activités.	Partenaires	continu		Quotidien, presse et analyse de l'évolution de la situation politique du pays

Accroissement du déficit d'indépendance de la justice	4	4	3	OS2	La participation d'ASF au GTJDH du gouvernement et à l'élaboration de la nouvelle politique sectorielle de la justice lui permettra de contribuer à la prise d'orientations pertinentes pour une bonne administration de la justice. Le programme permet aussi de faciliter la réalisation des droits et l'accès à la justice par des modes alternatifs de résolution des conflits, pour garantir la paix sociale. De ce fait, les enjeux du projet seront encore très importants pour les populations qui ne peuvent pas accéder à la justice formelle.	Partenaires	continu		Mensuel, Rapports des travaux du GTJDH, veille sectorielle mensuelle, données du processus de suivi et évaluation, recherches
Manque de confiance et d'adhésion des populations et des communautés, affectant ainsi leur participation à l'action	2	3	2	Tous	Les provinces d'intervention ont été sélectionnées en fonction de l'évaluation des besoins et des sollicitations des populations cibles. Les partenaires de mise en œuvre auront un rôle important à jouer parce qu'ils sont acceptés par les populations et sont intégrés auprès des communautés locales.	Partenaires	continu		Continu, baseline, Résultat des recherches, mission de suivi et évaluation
Les organisations partenaires hésitent ou refusent de collaborer entre elles	1	2	1	Tous	Le choix des partenaires a pris en compte la relation de confiance entre ces derniers et ASF d'une part et des critères du niveau d'intérêt et d'implication pour le domaine d'intervention d'autre part. Les partenaires sélectionnés sont ceux qui exercent déjà les mêmes types d'activités dans le cadre de leurs activités habituelles en dehors de ce programme.	ASF	continu		Ateliers de lancement et d'échange, réunions du comité de pilotage, données du suivi et évaluation
Faible appui de la communauté internationale par la non priorisation du secteur	2	2	2	Tous	L'implication des partenaires internationaux est un facteur important pour la réussite du programme. Ces partenaires joueront un rôle important pour le plaidoyer. Un suivi sera assuré tant au niveau du GTJDH qu'en bilatéral afin de consolider les efforts pour la mise en place d'un système stable et durable.	ASF	continu		Réunions du GTJDH, rapports des travaux

5. Description de la prise en compte des recommandations formulées dans le cadre du Dialogue Stratégique lié à un CSC

Tel que recommandé dans le cadre du dialogue, le présent programme constitue principalement la traduction opérationnelle de la cible stratégique 7 du CSC au niveau des approches liées à la gouvernance, aux droits humains et à la justice. Il propose des modes opérationnels permettant de contribuer à la réalisation de la cible pendant la durée du programme via l'atteinte de résultats inspirés des approches 7A à 7H, en plus de contribuer aux cibles liées à l'égalité entre les hommes et les femmes (cible 1) et à la gestion durable des ressources naturelles (cible 2) par la mise en œuvre des approches fondées sur le droit.

Les stratégies de partenariats locaux, de synergies et de complémentarités avec les acteurs belges et internationaux sont précisées afin d'inscrire le programme dans les dynamiques présentes et projetées dans le pays au cours des prochaines années. Une telle action s'intègre en effet dans un ensemble complexe d'interventions et d'interactions entre de nombreux acteurs privés et institutionnels travaillant à la mise en place des mécanismes d'accès à la justice. Ainsi, dans sa théorie du changement formulée dans le programme, ASF consacre un rôle central aux collaborations avec les acteurs nationaux et internationaux du secteur de la justice ainsi qu'à ses partenaires, individuels et organisationnels, qui deviennent un rouage essentiel de son action. Leur intervention et contribution à l'atteinte du programme est précisée tout au long des tableaux descriptifs du programme.

6. OS 1

Le contenu décrit ci-après est à répéter pour chaque outcome / objectif spécifique identifié dans le cadre du programme.

6.1. Fiche OS1

Pays RDC - Outcome / Objectif spécifique 1					
Outcome (Anglais ou Espagnol ou Français) :		Appuyer et promouvoir la réalisation des droits des populations par leur participation à des mécanismes de prévention et de résolution des conflits efficaces, favorisant ainsi l'Etat de droit et la bonne gouvernance			
Outcome (Français et/ou Néerlandais) :		Appuyer et promouvoir la réalisation des droits des populations par leur participation à des mécanismes de prévention et de résolution des conflits efficaces, favorisant ainsi l'Etat de droit et la bonne gouvernance			
IATI activity identifier :		<i>Facultatif</i>			
Pays :		RDC	Cet outcome/objectif est-il couvert par un CSC ?		<i>Oui</i>
Province(s) / Etat(s) ciblé(s) :		Subnational admin level 1	subnational admin level 2	subnational admin level 3	Localité
Partenaires locaux ou parties prenantes :	<i>Partenaire 1</i>	Barreau près la Cour d'appel de Goma / Nord Kivu			
	<i>Partenaire 2</i>	Dynamique des Femmes Juristes, Goma, Nord Kivu			
	<i>Partenaire 3</i>	Barreau près la Cour d'appel de Matadi / Kongo central			
	<i>Partenaire 4</i>	Commission Diocésaine Justice et Paix / Matadi, Kongo Central			
Autre localisation de l'intervention :					
Coordonnées GPS :	<i>Nom Partenaire / Lieu</i>	Longitude :		Latitude :	
Groupe-cible :		Membres d'OSC, relais communautaires, autorités politico administratives locales et coutumières, avocats, Populations rurales et en situation de vulnérabilité			

Bénéficiaires (nature, et nombre) :	80 leaders et autorités locales, 23 500 personnes résidant en milieux ruraux, avocats membres des 2 Barreaux partenaires, 5000 personnes reçues en consultations et dans les cadres de médiation, 400 victimes bénéficiaires de l'aide légale de deuxième ligne, 750 victimes de crimes graves représentées devant les Cours et Tribunaux, les bénéficiaires finaux sont l'ensemble des justiciables
Secteur principal :	15130
Interactions des demandeurs :	NA
Autres organisations impliquées :	RCN, 11.11.11 Autorités politico-administratives et coutumières locales
Coûts opérationnels de l'outcome/objectif spécifique (total) :	2 194 209.02 euros

6.2. Description des résultats

Description des résultats attendus par Outcome / Objectif spécifique					
	Baseline	An 3	An 5	Sources de vérification	Acteur(s) impliqué(s)
Cible(s) stratégique(s) X GSK XYZ	1, 2 et 7				
Outcome / Objectif spécifique 1	Appuyer et promouvoir la réalisation des droits des populations par leur participation à des mécanismes de prévention et de résolution des conflits efficaces, favorisant ainsi l'Etat de droit et la bonne gouvernance				Partenaires et parties prenantes au projet
Hypothèses	Les conditions sécuritaires permettent la mise en œuvre de l'action dans les zones ciblées ; Les justiciables maintiennent leur confiance dans les services d'ASF et de ses partenaires ; Les acteurs étatiques et non étatiques de la justice restent disponibles tout au long du projet ; Les autorités centrales ne s'opposent pas à l'action d'ASF et ses partenaires ; Les barreaux, les avocats, les OSC et les autorités décentralisées s'engagent dans l'action				
Indicateur 1 - ASF et ses partenaires proposent des mécanismes d'accès à la justice qui se diversifient sur la durée du projet et qui répondent aux besoins et aux attentes des justiciables et des communautés	1	3	5	Rapports de recherche du projet, Rapports d'activités	
Indicateur 2 - Pourcentage d'un échantillon représentatif des bénéficiaires qui s'estiment satisfaits des services reçus désagrégé par genre, âge, province et type d'acteur	80%	80%	85%	Rapport des enquêtes de satisfaction	

Résultat 1	Le pouvoir d'agir des populations est renforcé par la connaissance de leurs droits et des moyens visant à les réaliser				Partenaires et parties prenantes au projet, populations visées
Hypothèses	Les conditions sécuritaires permettent aux populations d'avoir accès aux activités; La collaboration avec des OSC connues des populations augmentera leur intérêt et la confiance en l'approche proposée				
Indicateur 1.1 - Participation des populations au renforcement de leurs connaissances: Nombre de personnes sensibilisées et informées, désagrégé par genre et âge	6561 personnes sensibilisées	a)13 500 personnes sensibilisées et informées ¹ , b) 80 leaders communautaires	a)23 500 personnes, b) 80 leaders communautaires	Rapport des activités de sensibilisation; Data centralisées dans l'outil de S&E digitalisé d'ASF	
Indicateur 1.2 - % des bénéficiaires qui ont amélioré leurs connaissances par rapport aux thématiques de sensibilisation	N/A	40%	40%	Rapport des activités de sensibilisation; Enquête de perception ; Data centralisées dans l'outil de S&E digitalisé d'ASF	
Résultat 2	La société civile est soutenue dans son rôle lié à la promotion du droit et au renforcement de l'accès à la justice; la confiance des justiciables dans les services est maintenue, notamment via les activités du résultat 1				
Hypothèses	Les acquis constitutionnels liés notamment aux libertés publiques sont maintenus, ce qui permet aux OSC d'agir; les structures des organisations partenaires sont suffisamment matures pour accueillir ces processus				

^{1 1} La méthodologie qui sera utilisée dans le programme diffère de la méthodologie du projet précédent car elle prévoit prioritairement des sensibilisations ciblées sur des groupes spécifiques prédéterminés

Indicateur 2.1 Un plan de renforcement de capacités des avocats, membres d'OSC partenaires et autres parties prenantes est mis en œuvre, ce plan intègre des compétences liées à la prévention et au règlement communautaire des conflits	2 formations	6 sessions de renforcement	6 sessions de renforcement	Plans de renforcement, Rapport d'activités	Partenaires et parties prenantes au projet
Indicateur 2.2 Nombre de bénéficiaires sous le plan de renforcement, désagrégé par catégorie professionnelle et par genre	60	100	100	Plans de renforcement, Rapport d'activités, liste de présence	
Indicateur 2.3 Pourcentage des bénéficiaires du plan de renforcement de capacités qui ont amélioré leurs connaissances par rapport aux thématiques développées	N/A	60%	60%	Pré et post tests	
Indicateur 2.3 Nombre de cadres de médiation appuyés	Base line pendant l'année 1			Rapports d'activités	
Résultat 3	Des mécanismes d'aide légale et de protection durable des populations en situation de vulnérabilité sont mis en place, appuyés et/ou renforcés, contribuant à l'avènement de l'Etat de droit				
Hypothèses	Les conditions sécuritaires permettent aux populations d'avoir accès aux services; La collaboration avec des OSC connues des populations augmentera leur intérêt et la confiance dans les mécanismes de résolution des conflits proposés				

Indicateur 3.1 Les justiciables sont accompagnés dans la résolution de conflits: Nombre de personnes bénéficiaires (i) de consultations juridique et (ii) d'assistance judiciaire et non judiciaire, désagrégé par référencement, nature du dossier et genre, pour chacun des services	168 consultations 72 assistances (médiation uniquement)	2800 consultations; 1050 assistances	4500 consultations; 1750 assistances	Fiches de consultation, Fiches d'assistance, Data centralisées dans l'outil de S&E digitalisé d'ASF, Rapport d'activités	Justiciables, partenaires et parties prenantes au projet
Indicateurs 3.2: Nombre de processus de négociation communautaire engagés; Nombre de justiciables participant ou bénéficiant aux processus	0	3	5	Rapport d'activités	
Indicateurs 3.3: Les justiciables engagés dans les processus de résolution de conflit considèrent qu'ils contribuent à répondre à leurs besoins	baseline pendant l'année 1	baseline + 10%	baseline + 20%	Recherche/enquête de perception	
Résultat 4	Les acteurs de la justice participent à la bonne gouvernance par leur coordination et leur participation à des communautés d'échanges des pratiques innovantes et porteuses d'impact				
Hypothèses	Les acteurs de la justice seront intéressés à participer au processus de partage et de concertation				Ensemble des acteurs de la justice en RDC,

Indicateur 4.1 Identification continue et le partage de pratiques innovantes dans le secteur de la prévention et la résolution des conflits par la réalisation d'études	une recherche action	une étude	trois études	TdR des études, publications	représentés dans les initiatives de concertations et communautés de pratiques
Indicateur 4.2 Nombre de table ronde et atelier visant à la concertation et au partage des bonnes pratiques	1	2	3	rapport des activités	
Indicateur 4.3 Participation des acteurs de la justice congolaise aux communautés de pratiques impulsées par ASF en RDC et au niveau international	0	1 Communauté de pratique	2 Communautés de pratique	site des communautés de pratique, rapport d'activité	
Conditions préalables :	Les partenaires maintiennent leur engagement dans l'action sur toute la durée du projet ; ASF et ses partenaires disposent des autorisations administratives et légales pour exercer leurs activités en RDC ; Aucun événement imprévu ne compromet gravement la sécurité des participants au projet ; Le projet se déroule dans un environnement respectueux à minima des règles générales gouvernant les actions de développement des services humanitaires.				

<p>Typologie des activités :</p>	<p><i>A 1.1 Campagne de sensibilisation et d'information; A 2.1 Renforcement des acteurs intervenant en faveur de la promotion au droit et de la résolution pacifique des conflits, via une approche inclusive et intégrée; A 3.1 Appui technique et financier aux partenaire visant au déploiement et à l'organisation de services d'aide légale décentralisée, en particulier dans les zones rurales;; 3.2 Consultations juridiques gratuites, notamment par l'entremise des systèmes de référencement; 3.4 Assistance juridique appropriée et diversifiée (négociation, médiation, accompagnement administratif, assistance judiciaire) répondant aux besoins des vulnérables et tenant compte de la spécificité de chaque besoin; A. 3.5 Organisation de cadre de concertation entre acteurs privés et communautés; 4.1 Participation à la création, la mise en ligne et contribution à des communautés de pratiques digitalisées, au niveau de la RDC et à l'international; 4.2 Recherches et concertation sur la protection des droits des justiciables et des communautés et sur la réponse à leurs besoins dans le cadre des mécanismes de résolution des conflits; A 4.3 Accompagnement des barreaux (et autres acteurs de l'aide légale) dans la coordination de leur action sur la question de l'institutionnalisation de l'aide légale; 4.4 Accompagnement des acteurs de la justice pénale internationale dans la l'adoption de cadres de réparation au profit des victimes</i></p>
----------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

6.3. T3 – Coûts opérationnels OS1

Programme ASF - Budget 2017-2021 - RDC - OSS 1						
	2017	2018	2019	2020	2021	Grand total
Coûts opérationnels						
1. Partenaires	83.838,19	117.215,43	109.313,26	74.619,00	64.082,78	449.068,67
Investissement	-	-	-	-	-	-
Fonctionnement	83.838,19	117.215,43	109.313,26	74.619,00	64.082,78	449.068,67
Personnel	-	-	-	-	-	-
2. Collaborations	-	-	-	-	-	-
Investissement						
Fonctionnement						
Personnel						
3. Bureau local	280.853,77	326.944,30	339.307,27	314.100,32	320.899,82	1.582.105,48
Investissement	14.822,20	2.916,27	6.255,88	-	-	23.994,36
Fonctionnement	192.827,32	193.328,99	202.052,36	183.101,28	200.186,98	971.496,93
Personnel	73.204,24	130.699,04	130.999,04	130.999,03	120.712,84	586.614,19
4. Siège	29.974,62	32.555,93	32.870,45	33.497,26	34.136,61	163.034,87
Investissement						-
Fonctionnement						-
Personnel	29.974,62	32.555,93	32.870,45	33.497,26	34.136,61	163.034,87
Total CO :	394.666,58	476.715,66	481.490,99	422.216,58	419.119,22	2.194.209,02
Investissement	14.822,20	2.916,27	6.255,88	-	-	23.994,36
Fonctionnement	276.665,52	310.544,42	311.365,62	257.720,29	264.269,77	1.420.565,61
Personnel	103.178,86	163.254,97	163.869,49	164.496,29	154.849,45	749.649,06
Partenaires						
Total Partenaire 1	33.866,42	44.778,93	40.827,85	25.587,96	20.978,36	166.039,51
Total Partenaire 2	8.052,68	13.828,79	13.828,79	11.721,54	11.063,03	58.494,83
Total Partenaire 3	33.866,42	44.778,93	40.827,85	25.587,96	20.978,36	166.039,51
Total Partenaire 4	8.052,68	13.828,79	13.828,79	11.721,54	11.063,03	58.494,83
Total Partenaires :	83.838,19	117.215,43	109.313,26	74.619,00	64.082,78	449.068,67

6.4. Motivation au regard des critères du CAD

6.4.1. Description de la Pertinence

ASF a installé une mission permanente en RDC en 2002. La valorisation du droit et du recours à un système judiciaire indépendant et de qualité, dans le respect des droits de l'homme, furent les moteurs de son intervention. Son action découlait du constat que le droit écrit et la justice formelle avaient peu de signification pour la majorité de la population ; celle-ci vivant sous l'empire du droit non écrit (coutumier). Or, au vue de la situation sécuritaire qui prévalait, l'État n'avait pas les moyens d'installer un système judiciaire classique sur toute l'étendue du pays. ASF a décidé de répondre à certains des besoins exprimés par les acteurs rencontrés, notamment le Ministère de la Justice.

ASF a peu à peu élargi son action en faveur de l'Etat de droit, en contribuant à la mise en place et au renforcement de mécanismes de justice accessibles aux populations les plus vulnérables et à la lutte contre l'impunité des crimes graves, notamment dans les provinces touchées par des conflits armés. Pour capitaliser les fruits de son expérience en RDC, ASF a commandité de nombreuses études faites par des experts indépendants et a publié plusieurs documents en rapport avec l'accès à la justice, la justice internationale et les droits humains. La période 2011-2015 a permis de consolider ces acquis permettant de poursuivre le rapprochement de la justice aux justiciables, notamment en milieu rural, et de développer de nouveaux angles stratégiques, tel que le respect des droits économiques et sociaux des communautés qui vivent dans les zones d'exploitation des ressources naturelles et la protection des défenseurs des droits humains.

Actuellement, la mission d'ASF en RDC a un bureau de coordination dans la capitale de Kinshasa et des bureaux décentralisés dans le Kongo Central et le Nord Kivu.

Pertinence au contexte et besoins

Le présent programme a été développé dans l'optique de répondre aux besoins sectoriels notamment identifiés en collaboration avec les ACNG dans l'ACC.

Le programme d'ASF vise à contribuer à l'atteinte de la cible stratégique commune 7 du CSC sur le renforcement de la gouvernance à tout le niveau politique et l'amélioration du respect des droits humains et le soutien de la mise en œuvre de la parité en RDC, ainsi que, de façon transversale, aux cibles 1 liées à l'égalité entre les hommes et les femmes et 2 sur la gestion durables des ressources naturelles, via des approches fondées sur le droit. L'objectif global du programme est de « **Contribuer au renforcement de la gouvernance en vue de la réalisation de droits de la population en situation de vulnérabilité à travers l'accès à la justice comme facteur de développement et de promotion de la paix sociale** ».

La justice est le socle d'un État de droit. Elle est la garantie de la sécurité juridique et de la paix dans une société. Elle est un facteur de stabilité, particulièrement pour une société en période post conflit (au sortir des périodes de troubles civils et politiques). Mais lorsque les pouvoirs exécutifs, législatifs et judiciaires sont en vases communicants ou que le système judiciaire est incapable d'assurer le respect des valeurs fondamentales de justice et de droit, la paix sociale est menacée, nourrie par une discrimination grandissante entre les différentes couches de la population.

Conscient des nombreuses causes structurelles qui sont à l'origine des maux de la société congolaise, mis en lumière lors des plusieurs diagnostics établis de manière conjointe entre les institutions étatiques et la société civile², le gouvernement doit continuer à œuvrer pour

² Plan d'action de la réforme de la justice (2007) ; Document de la Stratégie de Croissance de de Réduction de la Pauvreté 2 (2011-2015) ; Recommandations de l'Examen Périodique Universel en RDC (05/2014) ; Rapport final

que les autorités politico-administratives et de sécurité, ainsi que les prestataires des services judiciaires, respectent les principes de droit en tant que premiers vecteurs et donneurs d'exemple.

Le budget alloué à la justice est encore bien trop faible, rendant l'offre de justice faible et dysfonctionnelle. La réforme de la carte judiciaire, qui était censée rapprocher la justice des justiciables en créant les tribunaux de paix dans chaque territoire de la République, reste à parfaire. Compte tenu de l'immensité du territoire, le problème de la couverture géographique de la justice en termes de juridictions se pose avec acuité, d'autant plus avec le nouveau découpage territorial qui, passant de 11 à 26 provinces administratives le 30 juin 2015, fait accroître le nombre des cours et tribunaux à installer.

Au niveau de l'accès à la justice, beaucoup d'efforts et d'investissements ont été faits mais la majorité de la population congolaise ne connaît pas ses droits ni les possibilités d'action. Ceci est dû au faible accès aux conseils juridiques de professionnels du droit, à la distance géographique qui sépare les populations des juridictions, au manque d'éducation et d'instruction de la majorité de la population et à la pauvreté de la population. De plus, la majorité de la population a une compréhension encore très limitée du rôle d'un avocat, et culturellement le recours aux services d'un professionnel du droit n'est pas ancré dans les pratiques et mentalités. La population préfère d'ailleurs recourir à la justice coutumière pour régler un différend, du moins en milieu rural par manque d'accès, mais aussi par manque de confiance en la justice formelle.

L'objectif spécifique de l'action est *« appuyer et promouvoir la réalisation des droits des populations par leur participation à des mécanismes de prévention et de résolution des conflits efficaces, favorisant ainsi l'Etat de droit et la bonne gouvernance »*.

A cet égard, les études publiées ces dernières années ont en effet pu démontrer l'impact durable du *legal empowerment* sur l'accès à la justice et le développement socio-économique des populations. De nombreux auteurs soulignent la pertinence, ainsi que la durabilité de cette approche (S. Golub, « Beyond rule of law orthodoxy », 2003 ; J W Bruce et al, « Legal Empowerment of the Poor: From Concepts to Assessment », USAID, 2007, etc...). Comme le souligne le professeur Stephen Golub de l'université de Berkeley : *« Legal empowerment is more than an alternative to the dominant paradigm; it should be integrated into many mainstream socioeconomic development efforts that generally do not address ROL or the legal needs of the poor »*.

Le programme s'inscrit directement sous l'Objectif du développement durable n°16³ notamment en ses cibles 16-1⁴, 16-3⁵, 16-6⁶, 16-7⁷, 16-10.⁸ Il s'inscrit en complémentarité avec les priorités du Gouvernement de la RDC telles que définies dans les différents instruments de politiques publiques.

Liens aux priorités de la coopération belge

de l'évaluation de la fragilité en RDC – PSG3 : Justice (10/2014) ; Rapport des États Généraux de la Justice (08/2015).

³ « Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous »

⁴ « Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés. »

⁵ « Promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et donner à tous accès à la justice dans des conditions d'égalité »

⁶ « Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux »

⁷ « Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions »

⁸ « Garantir l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux »

L'objectif spécifique est pertinent par rapport aux **objectifs de la Coopération belge**, qui se veut contribuer à l'objectif général de développement et de consolidation de la démocratie et de l'état de droit, en ce compris la bonne gouvernance, ainsi qu'à l'objectif du respect de la dignité humaine, des droits humains dans toutes leurs dimensions et des libertés fondamentales, portant une attention particulière à la lutte contre toute forme de discrimination⁹. Les thèmes du programme s'alignent aux thèmes prioritaires énoncés dans la loi, notamment les droits humains (article 11), ainsi qu'aux thèmes transversaux, en particulier celui du genre (article 12).

Le programme s'inscrit également dans les priorités énoncées par le Ministre de tutelle dans sa **Note de politique générale** du 6 novembre 2015. Le Ministre a décidé de réserver l'Aide Publique au Développement aux pays les moins avancés et aux Etats Fragiles. Le programme répond également au pilier mis en avant dans la même note par le Ministre, en ce que la politique belge de développement entend s'investir dans l'utilisation des **technologies numériques** comme levier de développement.

Les **technologies numériques** ouvrent de nouvelles portes en matière de coopération, et dans le cadre de ce programme, ASF entend s'appuyer sur ces technologies en particulier pour permettre le développement et la diffusion des pratiques innovantes et porteuses d'impact en matière d'accès à la justice.

20 ans d'expérience ont permis à ASF d'acquérir un savoir-faire et une expertise croissante dans le développement et la mise en place en œuvre de mécanismes permettant d'améliorer l'accès à la justice des personnes en situation de vulnérabilité dans les états fragiles. En 2016, l'ensemble des acteurs du développement ont consacré l'importance cruciale de l'accès à la justice et de l'Etat de droit tant pour le développement humain dans les états fragiles que pour la stabilité et la sécurité humaine globale. Ils reconnaissent également que les challenges dans ce domaine sont immenses et leurs causes multiples, et que les modèles expérimentés jusqu'à maintenant, principalement inspirés de l'expérience des pays du nord, sont inefficaces. Il est indispensable d'innover.

Fort de cette expérience, ASF fait l'analyse que (I) le renforcement de l'accès à la justice de manière durable pose des défis intellectuels, politiques et opérationnels majeurs ; (II) que les solutions doivent se construire à partir de la connaissance et de l'expérience concrète d'initiatives menées dans les pays du sud ; (III) que l'utilisation de techniques de digitalisation permet aujourd'hui de mettre en réseau, via des plateformes et de manière accessible et participative, l'ensemble des acteurs d'un secteur et de mettre en valeur les expertises et pratiques de terrain peu visible actuellement ; (IV) que l'innovation, pour être impactante, doit être menée sur le terrain de manière intégrée et analysée dans une approche interdisciplinaire. Avec pour objectif d'améliorer l'accès à la justice dans les états fragiles à travers le développement et la diffusion de la connaissance des acteurs via des communautés d'échanges des pratiques innovantes et porteuses d'impact et leur intégration dans les politiques sur le développement humain, ASF prévoit dans le cadre du programme, la création et l'animation de **communautés d'échanges de pratique via des plateformes digitales** pour permettre de renforcer les capacités des experts et praticiens de l'accès à la justice et de construire un plaidoyer pour le développement d'approches portées par les experts du sud et porteuses d'impact. Ces plateformes digitales vont notamment permettre :

- de mettre en lumière l'expertise d'acteurs du Sud porteurs de savoir mais peu visibles et écoutés, notamment par une facilitation des interactions et des échanges entre acteurs à l'échelle nationale, mais aussi au niveau international.
- de structurer et de coordonner les savoirs, notamment via un recours au *crowdsourcing* pour faciliter le libre accès à l'information pertinente pour toutes les personnes concernées. Une telle approche doit permettre une mise à disposition des ressources à grande échelle. ASF a déjà entrepris d'avancer dans ce domaine, voir le développement d'un outil de ressources juridiques en libre accès en cours :

⁹ Article 4, la loi relative à la Coopération belge au développement du 19 mars 2013

www.asf.be/plateformes. De tels outils seront améliorés et proposés dans la thématique concernée par le projet.

- d'impliquer durablement les acteurs du Sud sur la mise en œuvre du projet, non uniquement via des activités spécifiques, mais sur une mise en relation durant toute la durée du projet.

Les communautés de pratiques seront développées à l'échelle nationale sur base de thématiques préalablement définies (en RDC, en lien avec la thématique principale du programme, à savoir la réponse aux besoins et la réalisation des droits des justiciables en matière de prévention et de résolution de conflit) et, à l'échelle internationale, de manière transversale.

La création des communautés de pratiques et le développement de la plateforme digitale sera ponctuellement appuyée par les spécialistes de l'Institut de Médecine tropicale (IMT) qui dispose d'ores et déjà d'une expertise reconnue dans cette approche, notamment par le biais du récent développement de la plateforme « *Collectivity* » dans le domaine de la santé publique en Afrique. Par ailleurs, la recherche de complémentarité entre les développements de l'IMT et ceux d'ASF sera garantie à travers un dialogue soutenu.

Contributions directes aux CSC

L'atteinte de l'objectif spécifique passera par un soutien à la participation des populations à la protection de leurs droits ainsi qu'à la prévention et la résolution des conflits (résultat 1, en lien avec les approches 7C, 7F, 7G), un soutien à la société civile dans son rôle de sensibilisation et d'accompagnement des populations dans les processus de justice (résultat 2, approches 7D), l'appui aux mécanismes d'accès à la justice (résultat 3, approches 7G, 7H) et l'émergence de communautés de pratiques (résultat 4, approche 7A, 7B, 7E). De façon transversale, le programme veillera dans le cadre de l'accompagnement des femmes à lutter contre les violences dont elles font l'objet (approche 1C) et à promouvoir la bonne gestion des ressources naturelles dans les mécanismes d'accompagnement des communautés prévus à cet effet (2E).

Le présent programme repose donc sur une approche holistique, qui fait intervenir plusieurs acteurs des secteurs public et privé dont les actions peuvent contribuer à la réalisation de l'OS. Cette approche part de l'hypothèse centrale que le droit et l'accès à la justice peuvent être utilisés comme véritables mécanismes de changement (voir TOC). L'action est donc fondamentalement centrée sur l'émergence d'acteurs, organisations et réseaux d'acteurs, proches de la communauté et engagés au respect des droits humains, au règlement pacifique des conflits et à l'avènement d'un Etat de droit.

6.4.2. Description de l'Efficacité

Le présent programme propose l'opérationnalisation des approches liés à la cible stratégique 7 par l'élaboration (ou la poursuite) et l'appui des processus opérationnels sur lesquels la TOC et son processus de changement sont fondés. Son efficacité réside dans la complémentarité des différentes approches qui le constitue.

Le renforcement des acteurs de la société civile impliqués dans les processus d'information aux droits, de conseil et de représentation fera en sorte qu'ils seront mieux en mesure de défendre les droits des populations et les acquis constitutionnels (approche 7D). Ces processus de renforcement, fondé sur l'élaboration d'un plan de formation pour les barreaux, les OSC et autres parties prenantes identifiées, assurera leur accompagnement tout au long du programme.

La complémentarité des partenaires impliqués dans le programme est présente tant au niveau de leur champs de compétence que de leur présence géographique (les OSC étant basées auprès des communautés et les barreaux en capital), le système de référencement et de concertation mis en place entre les OSC et Barreaux permettra aux populations d'avoir accès aux services de professionnels du droits souvent éloignés et basés en capital.

Cette complémentarité des mandats visera aussi à accroître le spectre des modes de prévention et résolution des conflits organisés et/ou appuyés dans le cadre du programme. En fonction des demandes et des besoins des bénéficiaires, les partenaires proposeront des mécanismes de justice appropriés et fondés sur l'essentielle participation des justiciables au processus, qu'il s'agisse de négociation, médiation, accompagnement et facilitation administrative ou contentieux judiciaire.

Le rôle d'accompagnement de ces acteurs de la SC dans la démarginalisation des populations, dans leur participation au processus de résolution des conflits, et dans leur capacité à protéger et revendiquer leurs droits est donc mis de l'avant de façon transversale à tous les niveaux du programme. Ces stratégies constitueront le socle de la contribution d'ASF aux approches 7C, 7F, 7G et 7H.

C'est ainsi que le programme capitalise sur les modes de collaboration avec les avocats et la société civile et les enrichit d'une nouvelle approche visant à renforcer les mécanismes formels et informels de l'accès à la Justice. L'amélioration de l'accessibilité à la justice nécessite de diversifier les modes de résolution des différends avec le souci, mais aussi de chercher à prévenir les conflits. Il s'agit donc d'élargir les formes d'intervention autres que la seule décision judiciaire, en favorisant l'émergence d'autres modes de résolution moins lourds, moins coûteux, moins formalistes et permettant d'intégrer les facteurs économiques, sociaux et culturels, éventuellement à l'origine des conflits, notamment en zone rurale.

Les tribunaux sont une solution efficace dans des cas particuliers, soit parce que le contexte légal ou la nature du litige l'exige, soit parce que toutes les solutions non-judiciaires ont déjà été explorées. Mais les juridictions congolaises ne peuvent à elles-seules résoudre tous les conflits. Au regard des limites et des imperfections du système formel, le recours aux seuls mécanismes et acteurs traditionnels d'accès à la justice n'est pas de nature à répondre aux immenses besoins de la population congolaise. Régler les conflits autrement que par le recours au juge est donc une nécessité, dans certains cas, tant en termes d'accès à la justice et de garantie des droits qu'en termes économiques (coûts des procès pour les justiciables et pour la société). En effet, comparés aux mécanismes judiciaires traditionnels, ces modes de règlement des conflits offrent de nombreux avantages et apportent souvent des solutions efficaces et durables qui permettent de maintenir la cohésion sociale. Ces mécanismes répondent à de profondes aspirations et attentes de la société, elles sont l'une des réponses possibles à la forte demande de justice et constituent un puissant ferment de cohésion familiale et sociale.

Il s'agit d'une justice de proximité qui réduit sensiblement les longues distances, offre une célérité dans le règlement du litige, n'exige aucun formalisme particulier, peu coûteuse, met en avant la réparation et la réconciliation, permet ainsi le maintien de la cohésion et sociale, et désengorge quelque peu les tribunaux. Nous pensons que cette justice de proximité répond au besoin d'accès à la justice et mérite une meilleure place dans le système de justice congolais.

Ainsi, le programme développe une vision plus large de l'accès à la justice, une vision d'un système de justice accessible qui résout les problèmes et les différends juridiques de manière efficiente et efficace (prévention, MARC). Il se propose d'accompagner les acteurs de l'accès à la justice dans une réflexion constructive sur les meilleurs mécanismes d'accès à la justice susceptibles de prévenir et de régler pacifiquement les conflits et de favoriser ainsi l'émergence et la promotion des modes alternatifs de règlement des conflits (MARC) qui, par ailleurs, ont toujours été au cœur de la vie sociale pour réguler les rapports entre citoyens. Ce mode de régulation de différends familiaux ou de voisinage, de litiges fonciers et de problèmes d'héritage constitue un gage important pour le rétablissement du lien social.

En parallèle et sous le lead des partenaires au projet, les acteurs de la justice congolaise seront amenés à contribuer à des cadres de concertation et des communautés de pratiques visant notamment à l'identification de pratiques de justice transparentes, efficaces et répondant précisément aux besoins des populations. Les OSC seront amenées à participer à des dialogues avec les autorités dans le but d'asseoir plus fermement les acquis constitutionnels et pour plaider à une meilleure application de certains cadres normatifs (contribuant ainsi aux approches 7A, 7B et 7E).

Une communauté de pratiques est un groupe de personnes qui approfondissent leurs connaissances et leur expertise dans un domaine particulier, par interaction entre elles et de façon continue. Une communauté de pratiques propose, par le biais d'un processus horizontal, de réunir des spécialistes de divers horizons sur un même sujet, et de susciter leur intérêt et leur participation régulière.

Le développement d'un tel réseau de communautés de pratiques sera facilité par l'expérience d'ASF qui dispose déjà d'un large réseau d'experts, de praticiens, et de chercheurs dans les 6 pays d'intervention du programme, ainsi qu'au niveau international. Il s'agit notamment des partenaires d'ASF et des parties prenantes du secteur dans les pays d'intervention, du réseau International Legal Network (ILN) d'ASF, ainsi que des chercheurs impliqués dans le projet de recherche d'ASF.

En RDC, la communauté de pratique rassemblera les acteurs de terrain et les experts, dans un premier temps pour travailler sur la réponse aux besoins et la réalisation des droits des justiciables en matière de prévention et de résolution de conflit. Cette communauté de pratiques développée à l'échelon nationale participera à un cercle plus étendu intégrant des praticiens d'autres pays également engagés sur ces thématiques, par le recours au développement d'une plateforme digitale.

6.4.3. Description de la Durabilité

Comme décrit dans la théorie du changement, le présent programme vise à contribuer à des changements durables à moyen et à long terme en RDC.

L'**impact** recherché se situe dans le changement d'attitude tant des justiciables, que des pourvoyeurs de services juridiques, que d'acteurs institutionnels. Le renforcement du pouvoir d'agir des justiciables contribue à les rendre acteur de la réalisation de leurs droits. L'implication des différents pourvoyeurs de services juridiques (avocats, société civile) renforcera leur compréhension du rôle social qu'ils ont dans l'accompagnement des personnes en situation de vulnérabilité. Conjuguant ces deux renforcements, la demande de justice renforcée servira de levier pour contraindre des changements de pratiques de la part des acteurs de la justice et des changements normatifs de la part des décideurs.

Le programme est conçu de façon à assurer une durabilité à long terme des **stratégies techniques** tant dans la manière dont les activités sont agencées que par un travail coordonné de tous les acteurs de l'accès à la justice à travers des cadres permanents d'échange et de partage des expériences et des leçons apprises. Il s'agira de renforcer les interactions entre les acteurs locaux, les structures déconcentrées de l'Etat, les communes et les organisations de la société civile afin de créer une structure de travail en commun au-delà des cadres de concertation actuels. Les activités menées permettront de renforcer les citoyens et la société civile en tant qu'acteurs communautaires, et de les rapprocher des autorités. Cela contribue au processus de démocratisation du pays par la base.

ASF compte utiliser une technique innovante de planification et de suivi-évaluation participative qui met l'accent sur les interactions entre acteurs. Cette démarche, expérimentée durant les 2 dernières années, permet d'ores et déjà de prendre la mesure des changements structurels liés à l'action d'ASF dans le cadre de sa programmation et d'ajuster ses interventions en fonction des priorités dégagées. Ce mécanisme de suivi-

évaluation du changement a été perfectionné au début de l'année 2016 pour prendre sa forme finale, dont les références à mesurer seront harmonisées et identiques durant toute la phase quinquennale de mise en œuvre de cette stratégie. Ceci a pour objectif d'observer chaque année des marqueurs de progrès similaires et ainsi suivre l'évolution de la contribution d'ASF dans le secteur de la justice et des droits humains en RDC. Ce suivi permet de favoriser la pérennisation à travers l'appropriation par les acteurs nationaux.

Au niveau de la **durabilité sociale**, le développement du pouvoir d'agir de la population est un gage évident de durabilité de l'intervention. Les activités de sensibilisation et de renforcement des capacités des acteurs communautaires sont un investissement appelé à durer bien au-delà de la présente intervention. L'action collective des avocats et des autres acteurs de l'accès à la justice, comme les juristes engagés dans le monde associatif ou les acteurs communautaires, est également porteuse de changements durables au niveau sociétal.

Un des principes du programme pour accompagner et renforcer les capacités des acteurs locaux est le développement/le renforcement de synergies et de collaboration entre ces acteurs. La démarche consistera à tirer profit des cadres de concertation déjà existants au niveau local et dans lesquels sont représentés différents acteurs ainsi que d'assurer le renforcement de synergies entre ces derniers dans le cadre de la mise en œuvre des activités du programme, favorisant ainsi le renforcement mutuel des acteurs et une prise en charge globale, intégrée et multiformes des bénéficiaires. Cette démarche multi partenariale est adéquate sur une problématique aussi pertinente que l'accès à la justice.

Des mécanismes harmonisés de référencement devraient être mis en place. La démarche de l'intervention est d'impliquer les acteurs communautaires et les autorités locales et traditionnelles dans les actions de sensibilisation, plaidoyer, dénonciation des auteurs de violations des droits humains et référencement des justiciables vers les organisations partenaires pertinentes.

Ces moments d'échange et de partage permettront de profiter de la contribution de chaque type d'acteur afin de relever rapidement les problèmes liés notamment à l'accès à la justice, mais surtout de trouver des solutions souples, rapides et adaptées aux situations particulières auxquelles font face les justiciables. Ils augmentent l'efficacité et la qualité des services à la population et permettent l'optimisation des ressources, la réduction des chevauchements d'actions, la répartition géographique et/ou par catégories de vulnérables, l'harmonisation des procédures, etc.

L'échange et le partage d'expérience et d'expertise entre ces différents acteurs est de nature à garantir la provision de services d'aide légale coordonnée, de qualité et pérenne. Ils renforcent l'engagement et l'appropriation des objectifs et des enjeux du programme par tous les acteurs qui partagent la même vision de l'accès à la justice, de l'importance de son développement qualitatif et quantitatif et de l'intérêt de leur complémentarité. Ces moments de rencontre seront une occasion de constamment partager les difficultés rencontrées au cours de la mise en oeuvre des activités du programme, proposer des solutions communes mais également d'identifier de nouveaux besoins.

Le programme poursuivra un processus de recherche-action entamé dans le cadre d'un projet financé par la DGD en 2016 permettant de rester constamment en contact avec le terrain, d'identifier constamment ses besoins, afin d'identifier des mécanismes durables pour atteindre les objectifs de changement. Par ailleurs, tout au long du programme, des études et analyses sur des problématiques, expériences et histoires de vie des populations seront collectées. La mise en place d'un tel processus favorise une meilleure appréciation des interventions (enquêtes de satisfaction), permet de capitaliser les leçons apprises, de les partager en vue d'améliorer l'effectivité et la qualité des services offerts.

Un engagement dans les questions de gouvernance locale (souvent via les processus de négociations communauté – autorités locales) portera des stratégies ayant un impact sur les problèmes de corruption et de redevabilité, qui sont des questions centrales aux problématiques du secteur de la justice et de gouvernance. Ce moyen vise à lutter contre le détournement des processus de justice et à mobiliser les acteurs institutionnels pouvant contribuer à la mise en place des mécanismes performants et transparents.

Au niveau de la **stratégie financière**, l'action d'ASF s'inscrit dans le cadre des recommandations des états généraux de la justice et de l'élaboration de la nouvelle politique sectorielle de la justice, afin de faciliter la continuité et la prise en charge progressive par l'Etat et les acteurs, surtout en ce qui concerne l'institution de l'aide légale.

Le recours à la justice exige aujourd'hui un investissement important pour les populations. Cela a pour conséquence que de nombreuses personnes ne savent pas accéder à la justice pour faire valoir leurs droits par manque de moyens financiers. L'action d'ASF vise particulièrement à favoriser l'accès au droit et à la justice pour un nombre important des contentieux, sans recours systématique au système judiciaire. Grâce au renforcement des acteurs locaux, les cadres existants pourront continuer à réguler la vie sociale à moindre coût et sans investissement important de la part des populations.

En outre, les Barreaux sont déjà engagés à faire fonctionner les permanences des BCG à leurs sièges avec des fonds propres. Dans le cadre de ce programme, les actions de plaidoyer sont prévues pour amener le gouvernement à assurer la prise en charge de l'aide légale, afin de garantir l'accès à l'aide légale au plus grand nombre des personnes.

Dans sa **stratégie de désengagement** effectif de la provision directe des services d'aide légale au profit des barreaux et des autres acteurs locaux, ASF poursuivra sa stratégie entamée depuis quelques années dans le pays avec un travail d'appui et d'accompagnement de ses partenaires pour qu'ils assurent des services de qualité et répondant aux besoins et attentes des justiciables. Les acteurs de l'accès à la justice sont déterminants pour le développement du pouvoir d'agir des justiciables et la réalisation de leurs droits, pour la prévention et le règlement des conflits au sein de la communauté et le renforcement de l'Etat de droit. Les communautés et groupes d'intérêts sont des ressources précieuses lorsqu'il s'agit de définir la nature des problèmes et de concevoir des solutions efficaces et durables à ces problèmes.

6.4.4. Description de l'Efficiace

La mise en œuvre du programme et sa coordination nécessitent des moyens financiers et matériels conséquents et, plus particulièrement, pour faire face aux contraintes logistiques et sécuritaires des zones d'intervention. Le Programme sera mis en œuvre sur l'entièreté du territoire avec une concentration des activités à partir des bureaux de Kinshasa, Goma et Matadi, des coûts importants en termes de déplacement doivent être prévus afin de permettre la bonne mise en œuvre des activités, leur suivi ainsi que leur évaluation. Les frais liés aux bureaux de terrain seront limités au maximum, en les partageant avec d'autres structures (la possibilité de poursuivre le partage d'un bureau avec RCN à Goma sera notamment explorée).

En termes de ressources humaines, le programme et ses activités sera supervisé par un Directeur Pays expatrié, qui participera directement à la mise en œuvre d'activités (tel que la participation aux concertations, l'organisation du plaidoyer sectoriel, etc.). Le reste de l'équipe programme est constitué de techniciens nationaux, dont les compétences, connaissance du terrain et du contexte et expériences sont mises de l'avant dans le partage des responsabilités.

L'équipe administration, logistique et finance locale sera appuyée par un gestionnaire expatrié dont l'activité couvrira l'ensemble des pays du programme de la région (Ouganda,

Burundi et RDC). Il sera notamment responsable de mettre en œuvre les activités de soutien aux partenaires touchant le renforcement structurel et de gestion de projet.

Au niveau de la mise en œuvre des activités, le programme est orienté de manière à tirer le meilleur parti des ressources disponibles en privilégiant la qualité des services, l'innovation au travers de la recherche, la rationalité et l'appui aux partenaires. Le recours aux services des experts internationaux pro-bono de l'International Legal Network se poursuivra comme au cours des années précédentes et permettra l'accès à une expertise sans frais liés à la rémunération.

En prenant en compte les zones d'intervention du programme et le nombre de personnes bénéficiant directement des activités (sensibilisation, empowerment, accès à la réalisation des droits), ainsi que la mise en balance de l'impact attendu du programme sur le recul du sentiment d'impunité et un plus grand sentiment de sécurité juridique et de restauration de la paix sociale, le coût du programme se justifie pleinement.

Toutes les publications prévues dans le cadre du programme seront imprimées dans un nombre correspondant aux besoins, afin de minimiser l'empreinte écologique en plus que des coûts non nécessaires. Les outils seront digitalisés afin de permettre un accès intemporel et non limité au plus grand nombre (cf www.asf.be/plateformes). La diffusion via web sera alors privilégiée tant par le biais de listes emails que via le site Internet d'ASF et les communautés de pratique en ligne.

6.5. Description de la Stratégie de Partenariat

La question de la relation partenariale entre les acteurs du Nord et du Sud, en cherchant à tenir compte des spécificités, du cadre de travail et des enjeux de chacun, est au cœur de la stratégie d'ASF. Depuis 2014, elle travaille avec le COTA pour améliorer la dimension partenariale de son action (voir à cet effet, ASF-COTA, « [Le partenariat Nord-Sud à l'épreuve du quotidien, une dynamique riche, complexe, aux multiples facettes](http://kb.acodev.be/fr/resource/le-partenariat-nord-sud-lepreuve-du-quotidien-une-dynamique-riche-complexe-aux-multiples-facettes) », 2016, <http://kb.acodev.be/fr/resource/le-partenariat-nord-sud-lepreuve-du-quotidien-une-dynamique-riche-complexe-aux-multiples>).

Le programme est construit sur un mode de travail en partenariat stratégique avec des organisations indépendantes dont le travail se fait en contact direct avec la population congolaises. Ainsi, ASF va développer un partenariat stratégique avec les Barreaux de Goma et de Matadi, la DFJ basé à Goma et la CDJP basée à Matadi. Sur base d'un partage de vision et d'objectifs à atteindre, des compétences, engagement et spécificités des thématiques ciblées, ces organisations ont fait une analyse du contexte et des risques, une identification des besoins et une définition des actions à mener. Des conventions de partenariat basées sur la responsabilisation de tous les acteurs partenaires seront établies.

Malgré l'instabilité politique et sécuritaire pouvant directement affecter le secteur de la justice, plusieurs acteurs nationaux continuent un travail essentiel pour le maintien de l'Etat de droit. Le programme cherchera à renforcer ces acteurs. Chaque partenaire de l'action a préalablement co-défini avec ASF une vision commune sur une ou plusieurs thématiques.

Le programme met un accent particulier sur le rôle des partenaires locaux et la valorisation du partenariat avec les acteurs de la société civile locale afin d'optimiser l'impact à travers une réelle appropriation locale. Le réseau des acteurs de la justice permettra de mener à bien ces activités. Cela permettra également d'éviter les éventuels chevauchements observés dans la réalisation des activités ou encore d'améliorer le système de référencement entre acteurs. Une approche holistique est envisagée pour amener progressivement tous les acteurs à intervenir en synergie, ce qui permet une complémentarité où ces acteurs de la justice devront se compléter en essayant d'être le

plus proche de la population par l'élargissement des zones et des thématiques d'intervention.

Le partenariat d'ASF avec les acteurs de proximité repose sur la complémentarité et la capitalisation des forces et expertises de chacun. Cela permet à la fois une répartition des rôles et des responsabilités, et un transfert de compétences horizontal entre les partenaires et vertical avec leurs membres au niveau local.

L'action distingue deux types de contribution à l'émergence d'acteurs. D'une part, les partenaires du projet sont tous des organisations de la société civile présentant des caractéristiques d'indépendance et d'engagement en faveur de l'Etat de droit.

L'action visera au renforcement de ces organisations en termes :

- De compétences techniques pour l'accompagnement des justiciables
- De capacités organisationnelles;
- De leur intégration dans les réseaux d'acteurs nationaux et internationaux via des communautés de pratiques accessible en ligne.

L'action bénéficiera aux partenaires directs mais également à l'ensemble des acteurs civils engagés dans la consolidation d'une société pacifique et dans l'amélioration de la cohésion sociale. Les réseaux d'acteurs seront par ailleurs ouverts à des organisations de la société civile dont les missions ne sont pas directement dirigées vers l'avènement de l'Etat de droit mais qui contribuent directement à la réalisation des droits des personnes, notamment sur les aspects genre et environnement. L'émergence de la société civile est une priorité tant dans le cadre de l'ACC (partie 5.8) que du CSC (notamment à la cible 7) et reste l'une des clés du renforcement dans le secteur de la justice, mais aussi plus généralement de la démocratie et de l'Etat de droit.

D'autre part, l'action sera mise en œuvre avec des partenaires limitrophes (voir TOC) composés d'agents de l'Etat et des autorités décentralisées. De façon transversale, la priorité sera donnée à l'émergence et à la consolidation des bonnes pratiques parmi l'ensemble des acteurs impliqués, notamment via les communautés de pratique.

Dès le début du programme, il sera créé une plateforme d'échanges et de synergie entre les structures prestataires, des planifications se feront conjointement et des revues périodiques et conjointes seront utilisées pour permettre de partager les informations et pour planifier des actions conjointes. Le programme mettra en place un mécanisme de suivi plus global de ces initiatives et une documentation des acquis de l'intervention dans une démarche de mise en lien des acteurs à différents niveaux en vue d'une mise à l'échelle des résultats et d'une capitalisation des bonnes pratiques et leçons apprises.

6.6. Description des Synergies et Complémentarités

Les synergies informationnelles avec les autres ACNG belges tel qu'élaborées dans le cadre du CSC seront maintenues et ASF y partagera activement.

7.6.1. Synergie ASF - RCN

Titre	Services d'aide légale et complémentarité des approches MARC	Zones	RCN : Nord Kivu, Katanga, Kasai Central, Kinshasa ASF : Nord Kivu, Kongo Central Kinshasa
-------	---------------------------------------------------------------------	-------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Type de synergie	Complémentarité opérationnelle et géographique	ACNG	ASF	RCN
CSC concernée:	7	Approches communes :		7B/7H/7G
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Partage d'expérience, d'outils et de méthodologie afin de promouvoir les modes alternatifs de règlement des conflits dans leurs différentes dimensions (expérience RCN J&D au Nord-Kivu et Kasai, expérience ASF au Nord-Kivu et Kongo Central) - Partage d'informations sur les cas et/ou problématiques communes à la garde à vue et la détention dans les prisons à Kinshasa 			
Rôles et devoirs	<p><i>Synergie MARC :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> -RCN J&D et ses partenaires pourront référencer des dossiers vers des avocats « ASF » pour conseil ou assistance dans le cadre d'une résolution de conflit -Intégration d'avocats ASF dans les espaces de concertation soutenus par RCN J&D et ses partenaires -Partage et capitalisation d'expertises et plaidoyer commun pour les MARC (au niveau provincial et national) <p><i>Complémentarité Détention :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> -Partage d'informations et réflexions communes <p><i>Complémentarité Justice Pénale :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Formation sur la JPI pour des journalistes organisée par RCN assurée par un avocat collaborant avec ASF 			
Plus-value	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer l'orientation des justiciables (RCN) vers des professionnels du droit (ASF) pour une prise en charge juridique (assistance judiciaire et obtention des jugements d'expédiant pour les cas de médiation) et mutualiser les réflexions pour renforcer le plaidoyer en faveur de l'accès aux droits. 			
Budget :	Chaque organisation dispose des fonds pour la réalisation de cette activité et finance l'activité pour ses partenaires.			

7.6.2. Synergie ASF – 11.11.11.

Titre	- Services d'aide légale et de résolution des conflits en lien avec l'exploitation des ressources naturelles - Protection des droits humains	Zone	11.11.11 : Nord Kivu, Sud Kivu, Katanga, Kinshasa ASF : Nord Kivu, Kongo Central, Kinshasa	
Type de synergie	Complémentarité thématique et géographique dans le travail	ACNG	11.11.11	ASF
CSC concernée	7	Approches communes :	7C, 7E, 7F, 7G	
Objectifs	La synergie entre 11.11.11 et ASF vise le renforcement mutuel afin de contribuer de manière efficace à la réalisation des droits des populations et des communautés des zones d'intervention affectées par l'exploitation des ressources naturelles d'une part ; et à une meilleure protection des DDH d'autre part. Cette coopération se fera à Kinshasa (lieu du siège central des deux organisations) et dans les Kivus, une zone d'intervention commune.			
Rôles et devoirs	La collaboration entre ASF et 11.11.11 se fera de la manière suivante : - Échange d'expérience et renforcement mutuel par un dialogue dans la thématique de l'exploitation des ressources naturelles : ASF travaillera sur l'appui et l'accompagnement des communautés dans les relations avec les entreprises ; et échangera son expérience (Nord Kivu et Kongo Central) avec 11.11.11 qui partagera aussi l'expérience de ses deux partenaires qui œuvrent dans le secteur minier. Dans une première année, la collaboration se limitera à un échange d'expériences. Ceci permettra d'avoir une approche stratégique enrichie, qui permettra de définir une collaboration plus approfondie les années suivantes. - Travail sur la protection des DDH : 11.11.11 et ASF sont actifs à ce niveau et font un travail complémentaire. 11.11.11 peut repérer les cas, mais n'a pas l'expertise pour un accompagnement juridique. 11.11.11 va référer les cas qui nécessitent une assistance légale à ASF . Ainsi, les bénéficiaires pourront avoir une assistance holistique.			
Budget :	Chaque organisation dispose des fonds pour la réalisation de ces activités.			

PROGRAMME BURUNDI 2017-2021

CONTRIBUER AUX OBJECTIFS DU DEVELOPPEMENT DURABLE A TRAVERS LE RENFORCEMENT DE L'ACCES LA JUSTICE AU BURUNDI 2017-2021

1. Fiche Burundi

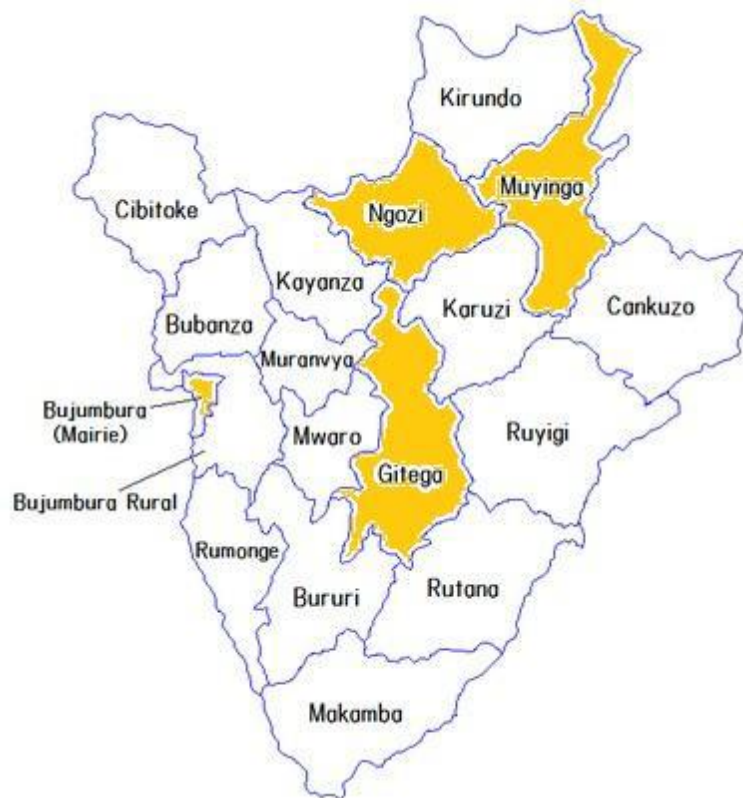
Coûts opérationnels totaux pour le pays :	1 831 701 euros			
Personne de contact en Belgique pour la DGD pour le pays :	Nom : Francesca Boniotti, Directrice Générale	Organisation : ASF	Téléphone : + 322 223 3654	E-mail : fboniotti@asf.be
Personne de contact qui représente l'ACNG dans le pays :	Nom : Sistor Havyarimana, Directeur Pays ai	Organisation : ASF	Téléphone : + 257 76 828 505	E-mail : bur-caj@asf.be

Résumé synthétique du programme:

ASF organise depuis 1999 des services d'accès à la Justice au profit de la population burundaise. En 2016, le besoin d'accès à la Justice au Burundi de la population reste fort tandis que le système de justice montre des limites à son absorption. Face à ces constats, ASF met en place le présent programme dans le but d'appuyer et promouvoir la réalisation des droits, la prévention et le règlement pacifique des conflits au bénéfice des populations vulnérables.

Ce programme capitalise sur l'expertise acquise par ASF en matière d'aide légale et formule des innovations pour un meilleur accès à la Justice au Burundi. L'action dépassera la dimension institutionnelle de l'accès à la Justice pour investir une plus grande diversité de cadres de réalisation des droits, formels et informels. Les mécanismes classiques d'accès à la Justice et les nouveaux modes de travail prévus dans le programme seront mis en lien pour un effort optimal. Les partenariats du programme sont destinés à appuyer et à soutenir le fonctionnement des acteurs indépendants de l'accès à la Justice au Burundi. Le partenariat avec les barreaux est un prolongement des actions passées tandis que les nouveaux partenariats viennent enrichir l'action par l'implication d'acteurs associatifs.

Carte du Burundi avec localisation des zones d'intervention



2. Liste des partenaires et parties prenantes.

Partenaire / Partie prenante 1			
Nom complet et abréviation :	Barreau près la Cour d'appel de Bujumbura		
Coordonnées :	Adresse :	Téléphone :	E-mail :
	Boulevard de l'indépendance n°24, Rohero II, BP 1207, Bujumbura	2224 3945	Oabu2013oabu@gmail.com
Personne de contact :	Me Salvator Kiyuku, Bâtonnier de l'Ordre		
Objectif spécifique:	<i>OS 1 Appuyer et promouvoir la réalisation des droits, la prévention et le règlement pacifique des conflits au bénéfice des populations vulnérables</i>		
Budget par Outcome :	222 400 euros		
Description synthétique du rôle du partenaire pour chaque Outcome :	Le Barreau de Bujumbura assure l'ancrage institutionnel de l'action. Il est doté d'un mandat légal et structurera le travail avec la profession d'avocat. Le Barreau accueillera les structures de développement de la qualité (formateurs, avocats correcteurs), organisera l'assistance judiciaire et facilitera le lien avec les institutions de l'Etat		
Date de début de la relation partenariale avec l'ACNG :	2007		

Partenaire / Partie prenante 2			
Nom complet et abréviation :	Barreau près la Cour d'appel de Gitega		
Coordonnées :	Adresse :	Téléphone :	E-mail :
	Immeuble INSS BP 196 Gitega	+ 257 79 183 334/ 77 737 887	jboscobigir@yahoo.fr
Personne de contact :	Me Jean Bosco Bigirimana, Bâtonnier de l'Ordre		
Objectif spécifique:	<i>OS 1 Appuyer et promouvoir la réalisation des droits, la prévention et le règlement pacifique des conflits au bénéfice des populations vulnérables</i>		
Budget par Outcome :	199 374 euros		
Description synthétique du rôle du partenaire pour chaque Outcome :	Le Barreau de Gitega sera le vecteur pour le développement de la relation de proximité entre avocats et justiciables. A travers ses relais en province, le Barreau permettra l'accompagnement et la formation des avocats effectivement installés en province		
Date de début de la relation partenariale avec l'ACNG :	2015		

Partenaire / Partie prenante 3			
--------------------------------	--	--	--

Nom complet et abréviation :	Association pour la paix et les droits de l'Homme (APDH)		
Coordonnées :	Adresse :	Téléphone :	E-mail :
	Quartier Kigwati n°19, BP 472, Ngozi	22 30 28 10 22 27 46 80	apdh@yahoo.fr
Personne de contact :	M. Jean Marie Habwintahe, Représentant légal		
Objectif spécifique:	<i>OS 1 Appuyer et promouvoir la réalisation des droits, la prévention et le règlement pacifique des conflits au bénéfice des populations vulnérables</i>		
Budget par Outcome :	221 711 euros		
Description synthétique du rôle du partenaire pour chaque Outcome:	L'APDH sera le pilote de l'approche communautaire du programme. L'APDH développera et mettra en œuvre le cadre d'accès à la Justice à la base. L'APDH sera également le leader sur les mécanismes pilotes de développement des MARC et d'observation de la CVR et de la CNTB		
Date de début de la relation partenariale avec l'ACNG :	2016		

Partenaire / Partie prenante 4			
Nom complet et abréviation :	Association des femmes juristes du Burundi (AFJB)		
Coordonnées :	Adresse :	Téléphone :	E-mail :
	Avenue des Etats-Unis n° 3, Bujumbura	22 24 37 33 22 24 93 53	afjuristesbu@gmail.com
Personne de contact :	Mme Sonia Ndikumasabo, Présidente		
Objectif spécifique:	<i>OS 1 Appuyer et promouvoir la réalisation des droits, la prévention et le règlement pacifique des conflits au bénéfice des populations vulnérables</i>		
Budget par Outcome :	240 118 euros		
Description synthétique du rôle du partenaire pour chaque Outcome :	L'AFJB sera le pilote de l'approche genre du programme. L'AFJB traitera particulièrement des causes et des voies d'action contre les VBGs dans l'accès à la Justice.		
Date de début de la relation partenariale avec l'ACNG :	2016		

3. Théorie du Changement

Expression du changement à long terme

- *Aspiration au changement d'Avocats sans frontières :*

La Justice au Burundi ne peut fonctionner durablement – et s'imposer comme une instance de régulation pertinente des rapports sociaux – que (i) si, et seulement si, les justiciables sont des « acteurs proactifs » et que (ii) si, et seulement si, du fait qu'ils sont proactifs, ces acteurs, par leurs actions, contribuent à rendre le droit effectif et contraignant pour tous. ASF aspire à ce que des individus appartenant à des groupes en situation de vulnérabilité demandent et participent de manière indiscriminée à des mécanismes de justice conformes aux droits humains efficaces et effectifs. Ces mécanismes sont développés par et/ou en partenariat avec les acteurs nationaux et internationaux (société civile, institutions, barreaux...) pour défier les causes structurelles à la base des situations de vulnérabilité.

- *Changement visé au terme du programme quinquennal :*

ASF a contribué à la création, par l'ensemble des acteurs coordonnés, d'un cadre durable permettant la réalisation des droits et le respect de l'Etat de droit par (i) le renforcement du pouvoir d'agir des justiciables (ii) le renforcement de mécanismes de justice indépendants efficaces et de qualité et (iii) la coordination des acteurs indépendants de la Justice et le partage des leçons apprises.

- *Hypothèses de changement*

Le programme se fonde sur trois hypothèses clés, faites à chaque niveau de changement :

- Hypothèse 1 : le développement du pouvoir d'agir du justiciable passe par le développement de leur maîtrise du droit et des cadres juridiques, notamment la relation avec les avocats et les pourvoyeurs de services d'accès à la Justice (Résultat 1 du programme) ;
- Hypothèse 2 : les avocats et pourvoyeurs d'aide légale formelle et informelle contribuent à développer le pouvoir d'agir des justiciables, leur accompagnement est donc essentiel pour le changement (Résultat 2 du programme);
- Hypothèse 3 : le pouvoir d'agir du justiciable ne peut s'exercer durablement que dans un système fonctionnel de Justice. Dans le cadre du présent programme, le système de Justice est composé des acteurs formels et informels, engagés pour la réalisation des droits des personnes (Résultat 3).

Dans le contexte du Burundi en 2016, il est nécessaire de constater un large dysfonctionnement du système institutionnel de la Justice en termes d'accompagnement des justiciables. Si ce programme n'a pas vocation à soutenir de manière directe les acteurs institutionnels de la Justice, ASF contribue à l'instauration de l'Etat de droit à travers :

- le développement de la demande de justice via le pouvoir d'agir des justiciables et le renforcement des acteurs indépendants (Barreaux et OSC) de la Justice ;
- la mise en place d'une stratégie d'apprentissage mutuel entre les différents acteurs fondée sur la valorisation des rôles et la diffusion des bonnes pratiques professionnelles ;
- le développement de la concertation multi acteurs afin de mettre en place des réponses systémiques aux besoins des justiciables à partir d'un fonctionnement minimal de l'Etat.

Le développement de la communauté de pratique sous le résultat 3 représente une modalité d'opérationnalisation de cette théorie du changement. La création progressive et intégrée d'une communauté destinée à partager et analyser les pratiques et expériences liées au développement de la demande de justice dans le pays, puis plus largement à l'échelle des autres pays d'intervention

d'ASF et de ses partenaires, constituera un pilotage collectif de la théorie du changement et une mise en pratique de ses hypothèses.

Chemins de changement et contribution au suivi du programme

L'objectif spécifique du présent programme est construit sur trois résultats correspondants chacun à l'une des hypothèses de changement. Le suivi évaluation de l'objectif spécifique (voir Cadre logique) pourra donc être confronté aux hypothèses faites en début de programme par niveau de changement. Pour ce faire, une appréciation qualitative de la situation de départ du présent programme est établie ci-après :

- Hypothèse 1 : La population est largement sous équipée pour la recherche de solutions à leurs besoins. Les règles de droit relatives à la gouvernance locale et aux mécanismes de règlement des conflits sont largement méconnues.
- Hypothèse 2 : Les services d'accès à la Justice offerts par les acteurs communautaires sont méconnus des autres pourvoyeurs d'aide légale. Les pourvoyeurs liés aux mécanismes formels (Barreaux) ne bénéficient pas d'une intégration de leurs services au niveau des communautés. Le rôle des institutions de Justice transitionnelle est politisé par les acteurs de la crise politique. Les aspects techniques de l'accomplissement de leurs mandats par ces institutions sont négligés.
- Hypothèse 3 : Le renforcement du système de justice a été entravé par la crise politique en cours. Le climat d'incertitude et de tension offre davantage d'espace aux différents abus, notamment émanant de certains acteurs judiciaires. Ce manque de prévisibilité de l'action publique et l'insécurité juridique a une influence négative quant à l'impunité des auteurs de crimes et freinent l'accès à la justice pour les personnes en situation de vulnérabilité.

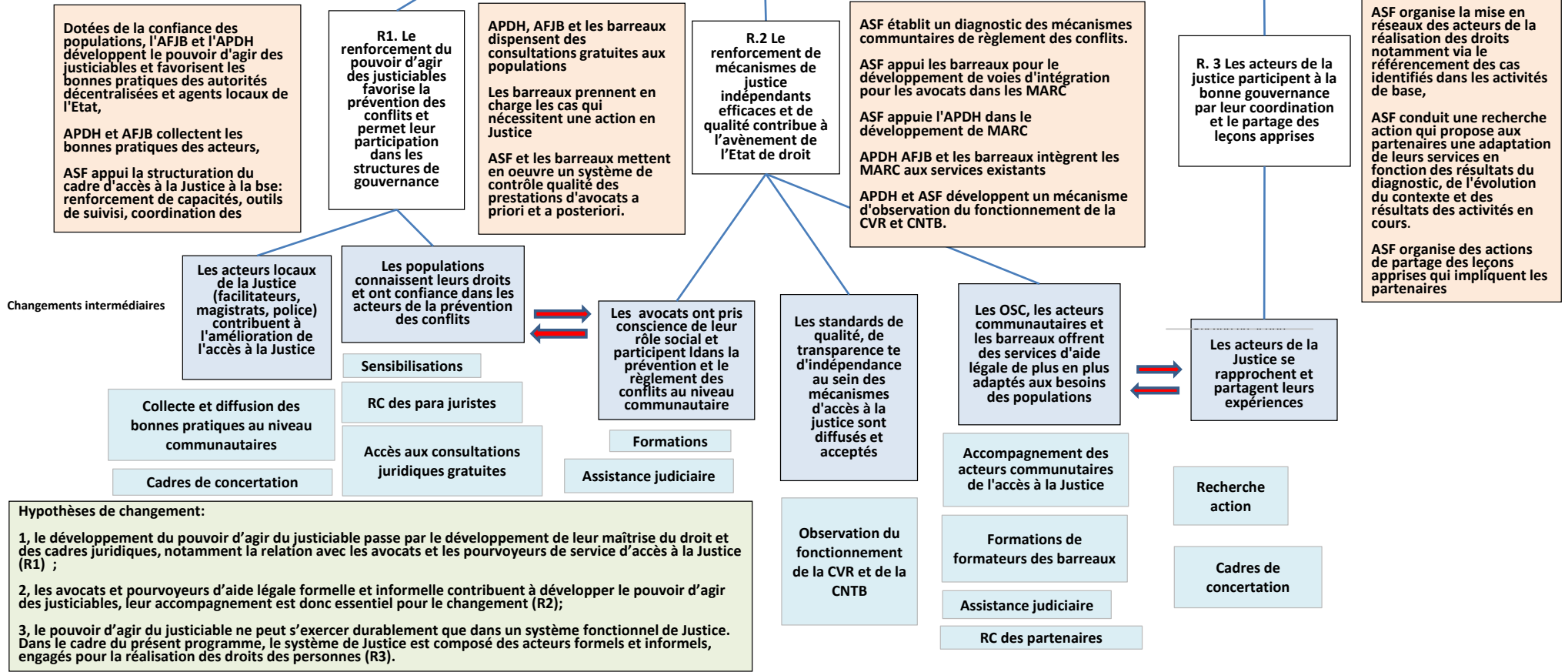
La Théorie du changement identifie six changements intermédiaires entre la situation de départ des hypothèses et l'atteinte du changement à cinq ans (voir schéma). L'atteinte de ces changements intermédiaires implique une pluralité d'acteurs pouvant être répartis comme suit:

- Les partenaires du projet (APDH, AFJB, Barreaux) qui sont composés d'OSC indépendantes avec lesquelles ASF entretient une communauté de vue sur les problématiques de l'Accès à la Justice au Burundi. Le programme sera mis en œuvre par l'action de ces acteurs ;
- Les acteurs limitrophes de l'action soit les autorités décentralisées, les institutions de Justice transitionnelle (CVR et CNTB), les acteurs communautaires et les agents locaux de l'Etat (police, magistrats, agents ministériels) dans les zones d'intervention. Le programme visera à influencer les pratiques des acteurs dans le sens de l'atteinte de l'Objectif spécifique.
- Les partenaires du secteur de la Justice, en particulier les ACNG belges avec lesquelles des synergies ont été mises en place.

Schématisation du changement

Changement à 5 ans

Interactions entre résultats



4. Analyse des risques associée au Burundi

Probabilité	1	Improbable	Effets	1	Négligeable	Niveau de risque	1	Bas	Impact résultat	Identifier sur quel(s) résultat(s) le risque aurait de l'impact. Utilisez ici la numérotation du cadre logique
	2	Possible		2	Petit		2	Moyen		
	3	Probable		3	Moyen		3	Haut		
	4	Presque sûr		4	Grand		4	Extrême		
				5	Sérieux					
Estimation du risque					Gestion du risque (pour les niveaux hauts et extrêmes)				Suivi du risque	
Source et nature du risque		Probabilité	Effets	Niveau risque	Impact résultat	Traitement			Responsable	Moyens du suivi
La situation sécuritaire se dégrade et compromet la sécurité des participants à l'action		3	5	4	R1 R2 R3	ASF dispose d'un plan de sécurité institutionnel (cf screening) qui est déjà mis en place au Burundi. Ce plan permet la sécurisation des employés, collaborateurs et autres ressources dans la mise en œuvre des opérations			ASF	Rapports de situation dans les zones d'intervention
Le manque d'indépendance des mécanismes de justice transitionnelle enracine les causes profondes des conflits au Burundi		3	5	4	R2	ASF et ses partenaires mettent en place un mécanisme d'observation des institutions de la justice de transition et tentent d'influencer leur fonctionnement pour une meilleure prise en compte des standards internationaux reconnus			ASF	Rapports d'observation CVR et CNTB
Les organisations partenaires sont empêchées de fonctionner par l'Etat		2	4	4	R1 R2 R3	Le choix des partenaires a notamment inclus un critère d'appréciation du niveau d'acceptation de l'organisation partenaire selon (1) son intégration auprès des structures communautaires locales (2) ses relations avec les autorités d'administration de la justice dans les provinces d'intervention. Les provinces d'intervention ont également été sélectionnées en vertu de l'acceptation dont les partenaires y disposent. Par ailleurs, le programme fera la démonstration rapide de ses bénéfices pour l'action des			ASF	Réunions de pilotage du programme Activités de lancement du programme

					agents de l'Etat au niveau local, ceci favorisera son acceptation et par extension celle des partenaires.		Cadres de concertation
Les violations impunies des droits humains impliquant des agents de l'Etat s'intensifient	3	3	3	R1 R2 R3	<p>Le programme permet de développer la résilience des structures locales de gouvernance aux phénomènes de conflit via notamment la transformation des comportements des agents de l'Etat au niveau des zones d'action.</p> <p>Les partenaires de l'action développent chacun des mécanismes de monitoring des violations des droits humains au niveau local, la recherche action étudiera comment exploiter ces données pour en assurer la conservation et la mobilisation dans une stratégie de lutte contre l'impunité au niveau national/ régional</p> <p>Le volet service d'aide légale du programme propose un accompagnement des victimes de violation des droits humains via l'assistance judiciaire et non judiciaire (référencement psycho social, médical etc.)</p>	ASF	<p>Données du suivi évaluation</p> <p>Cadres de concertation</p>
L'Etat burundais ne peut plus fonctionner et les services de base ne sont pas assurés	2	2	2	R1 R2	ASF participe dans les structures de coordination des partenaires de développement du Burundi. Le cas échéant un plaidoyer sera développé pour l'attribution de moyens d'urgence au fonctionnement des structures de justice et de gouvernance locale.	ASF	<p>Réunions de pilotage du programme</p> <p>Données de suivi-évaluation</p>
Les autorités centrales et/ou locales refusent la collaboration avec ASF et ses partenaires	2	4	2	R1 R2 R3	Les responsables de la politique sectorielle de la Justice seront impliqués dans les phases de préparation du programme.	ASF	Activités de lancement
Les organisations partenaires refusent de collaborer entre elles	2	3	2	R2 R3	La construction participative du programme entre ASF et ses partenaires a permis leur adhésion à l'action collective selon des rôles définis	ASF	Réunions de pilotage du programme

4.1 Fiche OS 1

Outcome:		Appuyer et promouvoir la réalisation des droits, la prévention et le règlement pacifique des conflits au bénéfice des populations vulnérables			
Résultats :		<p>Résultat 1 : Le renforcement du pouvoir d'agir des justiciables favorise la prévention des conflits et permet leur participation dans les structures de gouvernance</p> <p>Résultat 2 : Le renforcement de mécanismes de justice indépendants efficaces et de qualité contribue à l'avènement de l'Etat de droit</p> <p>Résultat 3 : Les acteurs de la justice participent à la bonne gouvernance par leur coordination et le partage des leçons apprises</p>			
Pays :		Burundi	Cet outcome/objectif est-il couvert par un CSC ?		<i>Oui</i>
Province(s) / Etat(s) ciblé(s) :		Subnational admin level 1	Subnational admin level 2	Subnational admin level 3	Localité
Partenaires locaux ou parties prenantes :	Barreau près la Cour d'appel de Bujumbura	Bujumbura	Ngozi	Muyinga	
	Barreau près la Cour d'appel de Gitega	Gitega	Ngozi	Muyinga	
	Association pour la paix et les droits de l'Homme	Ngozi	Gitega		
	Association des femmes juristes du Burundi	Muyinga			
Autre localisation de l'intervention :		-	-	-	
Groupes-cibles :		<ol style="list-style-type: none"> 1. Populations vulnérables, en particulier : <ul style="list-style-type: none"> - Femmes et mineurs - Victimes de VBGs ; - Personnes détenues. 2. Organisations de la société civile 3. Autorités décentralisées et acteurs locaux des institutions régaliennes. 			
Bénéficiaires (nature, et nombre [lorsque connu]) :					
Secteur principal :		15130			
Interactions des demandeurs :		<i>Programme commun uniquement : Résumé synthétique des interactions prévues entre les différents ACNG demandeurs au niveau de l'Outcome / Objectif spécifique</i>			

Autres organisations impliquées :	1. RCN Justice et Démocratie 2. Broederlijkdelen 3. KIYO
Coûts opérationnels de l'outcome/objectif spécifique (total) :	1 831 701 euros

Markers :		
	Environnement	0
	RIO : désertification	0
	RIO : biodiversité	0
	RIO : CC adaptation	0
	RIO : CC mitigation	0
	Genre	2
	Bonne Gouvernance	2
	Santé génésique, maternelle, néonatale et infantile (SGMNI)	0
	HIV/Aids	0
	Droits des enfants	1
	Trade development	0

4.2 Description des résultats

Indicateurs de performance	Moyens et sources de vérification	Baseline	A3	A5	Acteurs impliqués
Objectif général : Contribuer au développement d'un cadre durable pour la réalisation des droits et le respect de l'Etat de droit au Burundi					
Objectif spécifique : Appuyer et promouvoir la réalisation des droits, la prévention et le règlement pacifique des conflits au bénéfice des populations vulnérables					
Hypothèses	Les conditions sécuritaires permettent la mise en œuvre de l'action dans les zones ciblées ; les justiciables maintiennent leur confiance dans les services d'ASF et de ses partenaires ; les acteurs étatiques et non étatiques de la justice restent disponibles tout au long du programme ; les autorités centrales ne s'opposent pas à l'action d'ASF et ses partenaires ; les barreaux, les avocats, les OSCs et les autorités décentralisées s'engagent dans l'action				
Indicateur OS 1 : ASF et ses partenaires proposent une offre de services d'accès à la justice qui se diversifie sur la durée du programme	Rapports de la recherche action du programme	ASF fin DGD & : 3 services : consultations juridiques/ assistance judiciaire/ sensibilisations	4 services : consultations juridiques/ assistance judiciaire/ sensibilisations et au moins un mode alternatif de règlement des conflits	5 services : consultations juridiques/ assistance judiciaire/ sensibilisations et au moins deux modes alternatifs de règlement des conflits	APDH AFJB Barreaux
Indicateur OS 2 : Pourcentage d'un échantillon représentatif des bénéficiaires qui s'estiment satisfaits des services reçus désagrégé par genre, âge, province et type d'acteur.	Rapports des enquêtes de satisfaction	ASF fin DGD1 : 79% des bénéficiaires	80%	85%	APDH AFJB Barreaux
Résultat 1 Le renforcement du pouvoir d'agir des justiciables favorise la prévention des conflits et permet leur participation dans les structures de gouvernance					

Indicateur R1.1 : Un cadre d'accès à la Justice regroupe les populations en demande de justice et les agents de la gouvernance locale	Rapports d'activités	ASF : Six actions de RC en DGD1 des acteurs Provinciaux de l'AL 2013-2014	153 actions RC des paras juristes communautaires 153 forums communautaires d'échanges et de sensibilisation organisés	117 actions RC des paras juristes communautaires 117 forums communautaires d'échanges et de sensibilisation organisés	APDH AFJB
Indicateur R1.2: Les populations participent largement dans les foras communautaires et les séances de consultations juridiques	Liste des présences et rapport des séances de sensibilisation	Sensibilisations : ASF : 17 752 bénéficiaires lors de DGD1 de 2013-2014 Consultations : 3815 bénéficiaires et Barreau : 602 bénéficiaires de 2013-2014	17 000 bénéficiaires de séances de sensibilisation dont 30% de femmes et 10 % de mineurs 4 974 bénéficiaires de 114 séances consultations juridiques dont 30% de femmes 10% de mineurs	12 000 bénéficiaires de séances de sensibilisation dont 40% de femmes et 15% de mineurs 3 627 bénéficiaires de 76 séances consultations juridiques dont 45% de femmes et 20% de mineurs	APDH AFJB Barreaux
Résultat 2 Le renforcement de mécanismes de justice indépendants efficaces et de qualité contribue à l'avènement de l'Etat de droit					
Indicateur R2.1 : Un plan de renforcement de capacités des avocats est mis en œuvre, ce plan intègre des compétences liées à la prévention et au règlement communautaire des conflits	Rapport d'activités des barreaux	ASF 2013-2014 : 3 formations de formateurs du Barreau Buja.	4 nouveaux avocats futurs formateurs des barreaux sont formés 4 nouveaux modules sont développés par les formateurs des barreaux 5 sessions de formation de 3 jours sont organisées pour dispenser les modules par les formateurs	2 nouveaux formateurs des barreaux sont formés 2 nouveaux modules sont développés par les formateurs des barreaux 3 sessions de formation de 3 jours sont organisées pour dispenser les modules par les formateurs	Barreau de Bujumbura Barreau de Gitega
Indicateur R2.2: Les justiciables sont accompagnés dans leur action en justice par les avocats	Fiche de suivi de l'AJ, base de données en ligne et	ASF – Barreau DGD2 de 2015 -2016 : 1763 bénéficiaires (DP & fond) à six	510 dossiers d'AJ pris en charge dont 100 VBGs 50% de dossiers sont clos, dont 40% des décisions sont exécutées	340 dossiers d'AJ pris en charge dont 100 VBGs 70% des dossiers sont clos dont 60% des décisions sont exécutées	Barreau de Bujumbura Barreau de Gitega AFJB (volet VBGs)

	base de données de l'AJ	mois de la fin du projet.			
Indicateur R2.3 : Les pratiques des mécanismes les plus sensibles pour les causes profondes des conflits sont observées	Rapport d'observation fonctionnellement	RAS	1 rapport d'observation	1 rapport d'observation	APDH
Résultat 3 Les acteurs de la justice participent à la bonne gouvernance par leur coordination et le partage des leçons apprises					
Indicateur R 3.1 : Un processus d'apprentissage continu permet de lier les mécanismes formels et informels d'accès à la Justice	Fiches de consultation, fiches de référencement, base de données en ligne et rapports d'activités	ASF- DGD1 de 2013-2014 : 23% des cas recueillis en consultation juridique sont référés à d'autres acteurs à la fin du projet	35% des cas référés / renvoyés entre les acteurs de l'accès à la justice, désagrégé par genre, catégorie d'âge et type d'acteurs. 1 atelier de restitution des conclusions préliminaires de la recherche action est organisé	60% des cas référés / renvoyés entre les acteurs de l'accès à la justice, désagrégé par genre, catégorie d'âge et type d'acteurs. 1 conférence nationale sur l'accès à la Justice partage les conclusions de la recherche action	APDH AFJB Barreaux
Indicateur R 3.2: Des cadres de concertation réguliers permettent le partage et l'échange entre les acteurs	Rapports d'ateliers, listes des présences	ASF -DGD1 2013-2014 : 3 ateliers avocats-magistrats, 3 ateliers - avocats du pool et 6 ateliers - acteurs provinciaux d'aide légale	6 ateliers avocats-magistrats 9 ateliers entre acteurs à la base 7 ateliers entre avocats	6 ateliers avocats-magistrats 9 ateliers entre acteurs à la base 7 ateliers entre avocats	APDH AFJB Barreaux

Conditions préalables :	Les partenaires maintiennent leur engagement dans l'action sur toute la durée du programme ; ASF et ses partenaires disposent des autorisations administratives et légales pour exercer leurs activités au Burundi ; aucun événement imprévu ne compromet gravement la sécurité des participants au programme ; le programme se déroule dans un environnement respectueux à minima des règles générales gouvernant les actions de développement des services humanitaires.	
Typologie des activités		
Résultat 1	Le renforcement du pouvoir d'agir des justiciables favorise la prévention des conflits et permet leur participation dans les structures de gouvernance	
Activité 1.1	Développement d'un cadre d'accès à la Justice à la base	APDH AFJB
Activité 1.1.1	Développement d'outils de sensibilisation et de vulgarisation (boîte à images, boîte à paroles, kits interactifs)	
Activité 1.1.2	Renforcement de capacités des facilitateurs communautaires sur l'accès à la Justice	
Activité 1.2	Prévention des conflits et promotion de la participation citoyenne	APDH-AFJB- Barreaux
Activité 1.2.1	Développement/ animation des clubs scolaires	
Activité 1.2.2	Foras communautaires d'échange et de sensibilisation en direction des élus collinaires, leaders communautaires, etc.	
Activité 1.2.3	Consultations juridiques dans les bureaux d'aide juridique communaux et dans les prisons	
Activité 1.2.4	Consultations juridiques dans les Bureaux de consultation gratuite (BCG) des Barreaux	
Résultat 2	Le renforcement de mécanismes de justice indépendants, efficaces et de qualité contribue à l'avènement de l'Etat de droit	
2.1	Renforcement des mécanismes formels et informels d'Accès à la Justice	Barreaux-AFJB
2.1.1	Etude de base sur la cartographie des acteurs communautaires (et leurs capacités), des modes de résolution de conflit au niveau communautaire et des besoins et attentes des justiciables	
2.1.1.1	Enquête d'identification des acteurs communautaires dans la zone d'intervention.	
2.1.1.2	Atelier de restitution, de co construction et de diffusion des recommandations de l'étude	
2.1.2	Formation de formateurs des barreaux de Bujumbura et de Gitega sur les thématiques identifiées par la recherche action (exemples : MARC, droit foncier, etc.)	
2.1.3	Renforcement de capacités des avocats des barreaux de Bujumbura et de Gitega selon les thématiques identifiées	
2.1.4	Appui aux Barreaux pour l'accompagnement et le contrôle de la qualité des prestations des avocats	
2.1.5	Renforcement de capacités des organisations partenaires	

2.1.5.1	Ateliers de diagnostic des capacités	
2.1.5.2	Ateliers de suivi	
2.1.6	Délivrance de services d'aide légale par les avocats (judiciaire, extra judiciaire, conseil, référencement) aux personnes vulnérables selon les besoins identifiés	APDH
Activité 2.2	Promotion de mécanismes de Justice transparents, indépendants et de qualité	
2.2.1	Mécanisme d'observation du fonctionnement de la CVR et de la CNTB	
2.2.2	Ateliers d'échange-restitutions sur les conclusions d'analyse	
Résultat 3	Les acteurs de la justice participent à la bonne gouvernance par leur coordination et le partage des leçons apprises	
3.1	Coordination effective et régulière des acteurs (professionnels, société civile, informels) de la justice	APDH AFJB Barreaux
3.1.1	Accompagnement et coordination des partenaires (avocats, para juristes, société civile locale, etc.) par l'organisation des ateliers provinciaux	
3.1.1.1	Ateliers d'échange avec avocats	
3.1.1.2	Ateliers d'échange avocats-magistrats	
3.1.1.3	Ateliers d'échange entre acteurs à la base	APDH AFJB Barreaux
3.2	Analyse et diffusion des leçons apprises afin d'engager tous les acteurs de la justice sur une approche intégrée/holistique	
3.2.1	Atelier de lancement du projet en province	
3.2.2	Recherche-action sur toute la vie du programme qui doit permettre de capitaliser les leçons apprises en cours de programme et de les partager en vue d'améliorer l'effectivité et la qualité des services offerts	
3.2.2.1	Enquête de terrain	
3.2.2.2	Enquêtes de satisfaction	
3.2.2.3	Partages entre missions	
3.2.3	Organisation d'une conférence sur l'accès à la justice en se nourrissant des initiatives proposées dans le cadre du programme	
3.2.4	Réalisation et production d'un document sur les enjeux de l'accès à la Justice (expo photo, témoignages, etc.)	
3.2.5	Diffuser l'expérience et les pratiques à travers des plateformes digitales (communauté de pratique et site internet)	
3.2.6	Visibilité du programme	

4.3 Motivation au regard des critères du CAD (Comité d'aide au développement)

4.3.1 Description de la Pertinence.

Le présent programme a pour objectif général de contribuer au développement d'un cadre durable pour la réalisation des droits et le respect de l'Etat de droit au Burundi. L'intervention est donc en harmonie avec l'objectif général de la Coopération belge au développement lié au « *développement et (à la) consolidation de la démocratie et de l'état de droit* »¹⁰. Le programme s'inscrit sous l'Objectif du développement durable n°16¹¹ notamment en ses cibles 16-1¹², 16-3¹³, 16-6¹⁴, 16-7¹⁵, 16-10¹⁶. L'intervention s'inscrit en complémentarité avec les priorités du Gouvernement du Burundi telles que définies dans les différents instruments de politiques publiques, notamment le Cadre stratégique de croissance et de lutte contre la pauvreté (CSLPII) dont la priorité n°1 est d'accélérer les réformes nécessaires au renforcement de l'Etat de Droit et à la consolidation de la bonne gouvernance ainsi que la Politique sectorielle de la Justice 2016-2020 qui développe une priorité pour l'opérationnalisation du système d'aide légale et des stratégies de communication visant à atteindre un plus large public dans le but de permettre l'accès à la justice. La Constitution burundaise et diverses Conventions internationales considèrent par ailleurs l'accès à la justice comme un droit fondamental.

L'objectif spécifique de l'action est « *appuyer et promouvoir la réalisation des droits, la prévention et le règlement pacifique des conflits au bénéfice des populations vulnérables* ». Le présent programme repose donc sur une approche holistique, qui fait intervenir plusieurs acteurs des secteurs public et privé dont les actions peuvent contribuer à la réalisation de l'OS. Cette approche part de l'hypothèse centrale que le droit et l'accès à la justice peuvent être utilisés comme véritables mécanismes de changement (voir TOC). L'action est donc fondamentalement centrée sur l'émergence d'acteurs, organisations et réseaux d'acteurs, proches de la communauté et engagés au respect des droits humains, à la prévention et au règlement pacifique des conflits et à l'avènement d'un Etat de droit.

L'action distingue deux types de contribution à l'émergence d'acteurs.

D'une part, les partenaires du programme sont tous des organisations de la société civile présentant des caractéristiques d'indépendance et d'engagement en faveur de l'Etat de droit. L'action visera au renforcement de ces organisations en termes :

- De compétences techniques pour l'accompagnement des justiciables ;
- De capacités organisationnelles (gestion de projet, gestion financière, planification stratégique) ;
- De leur intégration dans les réseaux d'acteurs nationaux et internationaux.

L'action bénéficiera donc aux partenaires directs mais également à l'ensemble des acteurs civils engagés dans la consolidation d'une société pacifique et dans l'amélioration de la cohésion sociale. Les résultats 2 (mécanismes de Justice) et 3 (coordination d'acteurs et

¹⁰ Loi relative à la Coopération belge au Développement du 19 mars 2013, Chapitre 2, Article 4

¹¹ « Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous »

¹² « Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés. »

¹³ « Promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et donner à tous accès à la justice dans des conditions d'égalité »

¹⁴ « Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux »

¹⁵ « Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions »

¹⁶ « Garantir l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux »

partage des leçons apprises) sont basés sur un mode de travail en réseaux d'acteurs et une stratégie d'apprentissage mutuel. Les réseaux d'acteurs seront par ailleurs ouverts à des organisations de la société civile dont les missions ne sont pas directement dirigées vers l'avènement de l'Etat de droit mais qui contribuent directement à la réalisation des droits des personnes, notamment sur les aspects genre (prise en charge psychologique et médical, accompagnement social). En ce sens, le programme s'inscrit directement dans la cible stratégique n°1 « Contribuer à l'émergence d'une société civile indépendante, forte, compétente et redevable ».

D'autre part, l'action sera mise en œuvre avec des partenaires limitrophes (voir TOC) composés d'agents de l'Etat et des autorités décentralisées. De façon transversale, la priorité sera donnée à l'émergence et à la consolidation des bonnes pratiques parmi les agents des autorités décentralisées (agents communaux, élus collinaires, etc.) et les agents locaux des institutions étatiques (magistrats, agents de police, etc.). Le résultat 1 de l'objectif spécifique repose directement sur la mise en place d'un cadre de dialogue entre citoyens et entre citoyens et autorités à la base. Le programme développera donc une optique de bonne gouvernance locale, via l'instauration d'une relation efficace entre administrateurs et administrés et contribuera à la redevabilité des institutions envers les citoyens. En ce sens, le programme s'inscrit directement dans la cible stratégique n°2 « Contribuer à l'émergence d'institutions efficaces, redevables, responsables et ouvertes à tous (bonne gouvernance), en premier lieu au niveau des autorités décentralisées ».

Le changement visé par le programme vise à défier les causes structurelles à la base des situations de vulnérabilité. En ceci, le programme considère l'accès à la Justice comme un support au développement humain via la réalisation des droits et la prévention/ règlement pacifique des conflits.

Liens aux priorités de la coopération belge

L'objectif spécifique est pertinent par rapport aux **objectifs de la Coopération belge**, qui se veut contribuer à l'objectif général de développement et de consolidation de la démocratie et de l'état de droit, en ce compris la bonne gouvernance, ainsi qu'à l'objectif du respect de la dignité humaine, des droits humains dans toutes leurs dimensions et des libertés fondamentales, portant une attention particulière à la lutte contre toute forme de discrimination¹⁷16. Les thèmes du programme s'alignent aux thèmes prioritaires énoncés dans la loi, notamment les droits humains (article 11), ainsi qu'aux thèmes transversaux, en particulier celui du genre (article 12).

Le programme s'inscrit également dans les priorités énoncées par le Ministre de tutelle dans sa **Note de politique générale** du 6 novembre 2015. Le Ministre a décidé de réserver l'Aide Publique au Développement aux pays les moins avancés et aux Etats Fragiles. Le programme répond également au pilier mis en avant dans la même note par le Ministre, en ce que la politique belge de développement entend s'investir dans l'utilisation des **technologies numériques** comme levier de développement.

Les **technologies numériques** ouvrent de nouvelles portes en matière de coopération, et dans le cadre de ce programme, ASF entend s'appuyer sur ces technologies en particulier pour permettre le développement et la diffusion des pratiques innovantes et porteuses d'impact en matière d'accès à la justice.

Vingt ans d'expérience ont permis à ASF d'acquérir un savoir faire et une expertise croissante dans le développement et la mise en place en oeuvre de mécanismes permettant d'améliorer l'accès à la justice des personnes en situation de vulnérabilité dans les états fragiles. En 2016, l'ensemble des acteurs du développement ont consacré l'importance

¹⁷ Article 4, la loi relative à la Coopération belge au développement du 19 mars 2013

cruciale de l'accès à la justice et de l'état de droit tant pour le développement humain dans les états fragiles que pour la stabilité et la sécurité humaine globale. Ils reconnaissent également que les challenges dans ce domaine sont immenses et leurs causes multiples, et que les modèles expérimentés jusqu'à maintenant, principalement inspirés de l'expérience des pays du nord, sont inefficaces. Il est indispensable d'innover.

Fort de cette expérience, ASF fait l'analyse que (I) le renforcement de l'accès à la justice de manière durable pose des défis intellectuels, politiques et opérationnels majeurs ; (II) que les solutions doivent se construire à partir de la connaissance et de l'expérience concrète d'initiatives menés dans les pays du sud ; (III) que l'utilisation de techniques de digitalisation permet aujourd'hui de mettre en réseau, via des plateformes et de manière accessible et participative, l'ensemble des acteurs d'un secteur et de mettre en valeur les expertises et pratiques de terrain peu visibles actuellement ; (IV) que l'innovation, pour être impactante, doit être menée sur le terrain de manière intégrée et analysée dans une approche interdisciplinaire. Avec pour objectif d'améliorer l'accès à la justice dans les états fragiles à travers le développement et la diffusion de la connaissance des acteurs via des communautés d'échanges des pratiques innovantes et porteuses d'impact et leur intégration dans les politiques sur le développement humain, ASF prévoit dans le cadre du programme, la création et l'animation de **communautés d'échanges de pratique via des plateformes digitales** pour permettre de renforcer les capacités des experts et praticiens de l'accès à la justice et de construire un plaidoyer pour le développement d'approches portées par les experts du sud et porteuses d'impact. Ces plateformes digitales vont notamment permettre :

- de mettre en lumière l'expertise d'acteurs du Sud porteurs de savoir mais peu visibles et écoutés, notamment par une facilitation des interactions et des échanges entre acteurs à l'échelle nationale, mais aussi au niveau international ;
- de structurer et de coordonner les savoirs, notamment via un recours au *crowdsourcing* pour faciliter le libre accès à l'information pertinente pour toutes les personnes concernées. Une telle approche doit permettre une mise à disposition des ressources à grande échelle. ASF a déjà entrepris d'avancer dans ce domaine, voir le développement d'un outil de ressources juridiques en libre accès en cours : www.asf.be/fr/factsheets.guide-de-la-détention. De tels outils seront améliorés et proposés dans la thématique concernée par le programme ;
- d'impliquer durablement les acteurs du Sud sur la mise en oeuvre du programme, non uniquement via des activités spécifiques, mais sur une mise en relation durant toute la durée du programme.

Les communautés de pratiques seront développées à l'échelle nationale sur base de thématiques préalablement définies (au Burundi, en lien avec la thématique principale du programme, à savoir la réponse aux besoins et la réalisation des droits des justiciables en matière de prévention et de résolution de conflits) et, à l'échelle internationale, de manière transversale.

La création des communautés de pratiques et le développement de la plateforme digitale seront ponctuellement appuyés par les spécialistes de l'Institut de Médecine tropicale (IMT) qui disposent d'ores et déjà d'une expertise reconnue dans cette approche, notamment par le biais du récent développement de la plateforme « *Collectivity* » dans le domaine de la santé publique en Afrique. Par ailleurs, la recherche de complémentarité entre les développements de l'IMT et ceux d'ASF sera garantie à travers un dialogue soutenu.

Stratégie genre

Au Burundi, l'organisation sociale traditionnelle de la société est de type patriarcal et patrilinéaire. Des inégalités liées au genre au Burundi prennent donc racine dans les traditions et coutumes burundaises qui ont toujours réservé à la femme et au mineur d'âge une place de seconde zone dans le tissu social. Ces inégalités se retrouvent notamment dans la place et la responsabilité réservées à la femme et à l'enfant au sein de la famille et de la communauté, dans la division du travail qui réserve à la femme les travaux

domestiques, dans l'accès à la propriété et surtout dans l'accès à la justice pour revendiquer ses droits. La crise politique en cours au Burundi ne fait pas exception à ce constat, de nombreux cas de VBGs, notamment des violences sexuelles, continuent d'être documentés par les observateurs de la crise burundaise¹⁸.

Face à ces constats sur la place des femmes et des mineurs dans la société burundaise, le programme développe une approche spécifique aux inégalités de genre en tant que facteurs de violences. La Théorie du changement et la conception du programme sont adaptés à la lutte contre les VBGs et leurs causes dans la mesure où les femmes et mineurs d'âge sont reconnus comme membres des populations vulnérables¹⁹. Les victimes de VBG sont une catégorie de justiciables particulièrement vulnérable, du fait d'une part de l'enracinement du phénomène de VBG dans le contexte socio culturel et d'autre part des difficultés particulières d'accès à la justice pour les justiciables concernés. L'Association des femmes juristes du Burundi sera en charge de l'intégration de la thématique genre dans les outils de sensibilisation (approche changement de comportement des communautés) et dans la formation des pourvoyeurs d'aide légale.

L'approche holistique du programme permettra la mise en œuvre d'une réponse multiforme aux victimes de VBGs dont les besoins d'accompagnement dépassent largement la simple représentation en Justice. L'accent sera ici mis sur le référencement entre les partenaires de l'action et les autres acteurs de la réalisation des droits disposant de capacités dans l'accompagnement psycho-médico-social. En particulier, les Centres Humura de Gitega et Seruka de Bujumbura, avec qui ASF possède des accords de collaboration, seront mobilisés dans la prise en charge. Enfin, la stratégie générale d'apprentissage mutuel permettra d'adapter les services d'avocats prévus dans le projet aux besoins de la lutte contre les VBGs : contentieux sociaux, contentieux pénaux (optique réparations au profit des victimes), divorces et contentieux de patrimoines, etc.

4.3.2 Description de l'Efficacité.

L'efficacité du programme réside dans la complémentarité des différentes approches qui le constituent.

D'une part, le programme est basé sur le développement de la capacité des acteurs de l'accès à la Justice à la base (CSC, approche 7b), sur le renforcement des capacités des OSC d'un point de vue de gestion et de compétences thématiques en matière de droits humains (CSC, approches 7a et 7b). Le programme s'inscrit dans la continuité des 17 années de présence d'ASF au Burundi. ASF et ses partenaires bénéficient d'un niveau de confiance satisfaisant des populations dans les zones d'intervention puisque elles y mettent en œuvre des services depuis plusieurs années.

D'autre part, le présent programme bénéficie des leçons apprises au cours des nombreuses années d'expérience d'ASF au Burundi. C'est ainsi que le programme capitalise sur les modes de collaboration avec les avocats et la société civile et les enrichit d'une nouvelle approche visant à lier et renforcer les mécanismes formels et informels de l'accès à la Justice. L'amélioration de l'accessibilité de la justice nécessite la diversification des modes de résolution des différends avec le souci, dans la mesure du possible, de les prévenir et de rendre ces mécanismes plus proches des citoyens. Il s'agit d'élargir les formes d'intervention autres que la seule décision prise à l'issue d'un procès, les réponses proposées par la justice en favorisant l'émergence d'autres modes de résolution moins lourds et moins formalistes.

¹⁸ Report of the United Nations Independent Investigation on Burundi (UNIIB) established pursuant to Human Rights, p.10

¹⁹ Cette reconnaissance est notamment faite par le Code de procédure pénale qui prévoit des nullités d'office pour les cas de mineurs en conflit avec la Loi et les victimes de violence sexuelle non représentés par un avocat.

Les tribunaux sont une solution efficace dans des cas particuliers, mais ils ne peuvent résoudre tous les conflits. Au regard des limites et des imperfections du système formel, le recours aux seuls mécanismes et acteurs traditionnels d'accès à la justice n'est pas de nature à répondre aux immenses besoins de la population burundaise. Régler les conflits autrement que par le recours au juge est donc une nécessité, dans certains cas, tant en termes d'accès à la justice et de garantie des droits qu'en termes économiques (coûts des procès pour les justiciables et pour la société). En effet, comparés aux mécanismes judiciaires classiques, ces modes de règlement des conflits offrent de nombreux avantages et apportent souvent des solutions efficaces et durables qui permettent de maintenir la cohésion sociale. Ces mécanismes répondent à de profondes aspirations et attentes de la société, elles sont l'une des réponses possibles à la forte demande de justice et constituent un puissant ferment de cohésion familiale et sociale.

Il s'agit d'une justice de proximité qui réduit sensiblement les longues distances, offre une célérité dans le règlement du litige, n'exige aucun formalisme particulier, peu coûteuse, met en avant la réparation et la réconciliation, permet ainsi le maintien de la cohésion et de la paix sociale, et désengorge quelque peu les tribunaux. Nous pensons que cette justice de proximité répond au besoin d'accès à la justice et mérite une meilleure place dans le système de justice burundais.

Ainsi, le programme développe une vision plus large de l'accès à la justice, une vision d'un système de justice accessible qui résout les problèmes et les différends juridiques de manière efficiente et efficace (prévention, MARC). Il se propose d'accompagner les acteurs de l'accès à la justice dans une réflexion constructive sur les meilleurs mécanismes d'accès à la justice susceptibles de prévenir et de régler pacifiquement les conflits et de favoriser ainsi l'émergence et la promotion des modes alternatifs de règlement des conflits (MARC) qui, par ailleurs, ont toujours été au cœur de la vie sociale pour réguler les rapports entre citoyens. Ce mode de régulation de différends familiaux ou de voisinage, de litiges fonciers et de problèmes d'héritage constitue un gage important pour le rétablissement du lien social.

Enfin, le programme est sensible à l'analyse des causes profondes des conflits au Burundi. En particulier, la gestion des problématiques d'accès à la terre, de droits des personnes déplacées ou absentes sera intégrée dans les services aux justiciables. Les mécanismes de justice transitionnelle seront ainsi observés et les standards de fonctionnement internationalement reconnus seront promus pour influencer leur fonctionnement (CSC, approche 7g).

En parallèle et sous le lead des partenaires au programme, les acteurs de la justice burundais seront amenés à contribuer à des cadres de concertation et des communautés de pratiques visant notamment à l'identification de pratiques de justice transparentes, efficaces et répondant précisément aux besoins des populations. Les OSC seront amenées à participer à des dialogues avec les autorités dans le but d'asseoir plus fermement les acquis constitutionnels et pour plaider à une meilleure application de certains cadres normatifs.

Une communauté de pratiques est un groupe de personnes qui approfondissent leurs connaissances et leur expertise dans un domaine particulier, par interaction entre elles et de façon continue. Une communauté de pratiques propose, par le biais d'un processus horizontal, de réunir des spécialistes de divers horizons sur un même sujet, et de susciter leur intérêt et leur participation régulière.

Le développement d'un tel réseau de communautés de pratiques sera facilité par l'expérience d'ASF qui dispose déjà d'un large réseau d'experts, de praticiens, et de chercheurs dans les 6 pays d'intervention du programme, ainsi qu'au niveau international. Il s'agit notamment des partenaires d'ASF et des parties prenantes du secteur dans les pays d'intervention, du réseau International Legal Network (ILN) d'ASF, ainsi que des chercheurs impliqués dans le projet de recherche d'ASF.

Au Burundi, la communauté de pratiques rassemblera les acteurs de terrain et les experts, dans un premier temps pour travailler sur la réponse aux besoins et la réalisation des droits des justiciables en matière de prévention et de résolution de conflits. Cette communauté de pratiques développée à l'échelon national participera à un cercle plus étendu intégrant des praticiens d'autres pays également engagés sur ces thématiques, par le recours au développement d'une plateforme digitale.

4.3.3 Description de la Durabilité.

Comme décrit dans la théorie du changement, le présent programme vise à contribuer à des changements durables à moyen et à long terme au Burundi.

L'**impact** recherché se situe dans le changement d'attitude tant des justiciables, que des pourvoyeurs de services juridiques, que d'acteurs institutionnels. Le renforcement du pouvoir d'agir des justiciables contribue à les rendre acteurs de la réalisation de leurs droits. L'implication des différents pourvoyeurs de services juridiques (avocats, société civile) renforcera leur compréhension du rôle social qu'ils ont dans l'accompagnement des personnes en situation de vulnérabilité.

Conjuguant ces deux renforcements, le programme est conçu de façon à assurer une durabilité à long terme des **stratégies techniques** tant dans la manière dont les activités sont agencées que par un travail coordonné de tous les acteurs de l'accès à la justice à travers des cadres permanents d'échange et de partage des expériences et des leçons apprises. Il s'agira de renforcer les interactions entre les acteurs locaux, les structures déconcentrées de l'Etat, les communes et les organisations de la société civile afin de créer une structure de travail en commun au-delà des cadres de concertation actuels. Les activités menées permettront de renforcer les citoyens et la société civile en tant qu'acteurs communautaires, et de les rapprocher des autorités. Cela contribue au processus de démocratisation du pays par la base.

Au niveau de la **durabilité sociale**, le développement du pouvoir d'agir de la population est un gage évident de durabilité de l'intervention. Les activités de sensibilisation et de renforcement des capacités des acteurs communautaires sont un investissement appelé à durer bien au-delà de la présente intervention. L'action collective des avocats et des autres acteurs de l'accès à la justice, comme les travailleurs sociaux, les juristes engagés dans le monde associatif ou les acteurs communautaires, est également porteuse de changements durables au niveau sociétal.

Un des principes du programme pour accompagner et renforcer les capacités des acteurs locaux est le développement de partenariats et la création de réseaux d'acteurs pluridisciplinaires. La démarche consistera à tirer profit des cadres de concertation déjà existants au niveau local et dans lesquels sont représentés différents acteurs et de mettre en place des cadres de concertation provinciaux qui permettront d'améliorer la collaboration entre eux et favoriseront une prise en charge globale et intégrée, faisant intervenir les acteurs pertinents disponibles à travers une assistance multiforme aux populations vulnérables. Cette démarche multi partenariale est adéquate sur une problématique aussi pertinente que l'accès à la justice.

Le programme mettra en place des mécanismes et cadres d'échanges entre les différents acteurs (magistrats, avocats, OSC et autres acteurs), afin d'alimenter la réflexion sur les grands enjeux liés au droit, à la justice et à son administration.

Des mécanismes harmonisés de référencement seront mis en place. La démarche de l'intervention est d'impliquer les acteurs communautaires et les autorités locales et traditionnelles dans les actions de sensibilisation, plaidoyer, dénonciation des auteurs de violations des droits humains et référencement des justiciables vers les organisations partenaires pertinentes.

Ces forums constituent des lieux privilégiés d'échanges, permettant de profiter de la contribution de leurs membres afin de relever rapidement les problèmes liés notamment à l'accès à la justice, mais surtout de trouver des solutions souples, rapides et adaptées aux situations particulières auxquelles font face les justiciables. Ils augmentent l'efficacité et la qualité des services à la population et permettent l'optimisation des ressources, la réduction des chevauchements d'actions, la répartition géographique et/ou par catégories de vulnérables, l'harmonisation des procédures, etc.

Ces cadres permettront d'analyser les facteurs de blocage pour l'accès à la justice. Pour cela, il sera mis en place un mécanisme de veille auprès des acteurs judiciaires et des acteurs des mécanismes alternatifs de règlement des conflits pour réduire l'influence des manoeuvres souterraines éventuelles de ces acteurs. Ce mécanisme de veille devra se construire autour du leadership d'acteurs engagés (OSC et/ou individus).

L'organisation des cadres d'échanges entre ces différents acteurs est de nature à garantir la provision de services d'aide légale coordonnée et de qualité. Ils renforcent l'engagement et l'appropriation des objectifs et enjeux du programme par tous les acteurs qui partagent la même vision de l'accès à la justice, de l'importance de son développement qualitatif et quantitatif et de l'intérêt de leur complémentarité. Ces ateliers seront une occasion de constamment partager les difficultés rencontrées au cours de la mise en oeuvre des activités du programme, proposer des solutions communes mais également d'identifier de nouveaux besoins. A travers un cadre de dialogue et de concertation, les justiciables seront accompagnés et impliqués dans la définition et l'analyse de leurs besoins et attentes, et pourront ainsi développer progressivement une habileté à mieux y répondre.

Le programme mettra en place un processus de recherche-action sur toute la vie du programme permettant de rester constamment en contact avec le terrain, d'identifier constamment ses besoins, d'établir une démarche pour atteindre des objectifs de changement. Par ailleurs, tout au long du programme, des études et articles analytiques sur des problématiques, analyses et histoires de vie des populations seront produites et publiés. La mise en place d'un tel processus favorise une meilleure appréciation des interventions (enquêtes de satisfaction), permet de capitaliser les leçons apprises, de les partager en vue d'améliorer l'effectivité et la qualité des services offerts. A travers ces différents cadres d'échanges sur les questions d'accès à la justice, le partage d'expériences permettra le renforcement mutuel des acteurs et leur compétence qui seront plus conscientisés sur la nécessité de favoriser une émergence des mécanismes de justice plus efficaces pour la population.

La synergie entre acteurs avec compétences diverses et variées est un gage du succès du programme. Les interventions s'inscrivent dans une optique de partage de savoir-faire et de leçons apprises sur terrain dans le domaine de la justice avec tous les acteurs. Pour que le programme soit co-construit et suffisamment approprié par les acteurs et les justiciables et qu'il bénéficie d'une réelle dimension participative, tous les acteurs participeront au diagnostic initial, à la définition des objectifs et à l'évaluation.

Ces mécanismes d'engagement et de participation des acteurs de la justice assureront la **pérennité financière** des approches mises en place tout au long de l'action. Le renforcement structurel des organisations impliquées dans la mise en oeuvre du programme cumulé au changement impulsé dans la coordination du secteur de la justice au niveau communautaire et provincial assurera la durée des effets de l'action.

Dans sa **stratégie de désengagement** effectif de la provision directe des services d'aide légale au profit des barreaux et des autres acteurs locaux, ASF poursuivra le travail d'appui et d'accompagnement de ses partenaires pour qu'ils assurent des services de qualité. Les acteurs de l'accès à la justice sont déterminants pour le développement du pouvoir d'agir des justiciables et la réalisation de leurs droits, pour la prévention et le règlement des conflits au sein de la communauté et le renforcement de l'Etat de droit. Les communautés et groupes d'intérêts sont des ressources précieuses lorsqu'il s'agit de définir la nature des

problèmes et de concevoir des solutions efficaces et durables à ces problèmes. Pour ce faire, le programme se propose d'établir une cartographie des acteurs communautaires impliqués et des mécanismes d'accès à la justice existants pour améliorer leur connaissance, leurs besoins et attentes et les pistes d'intervention prioritaires dans le secteur de la justice et ainsi contribuer à accroître l'impact et la pertinence des interventions.

4.3.4 Description de l'Efficiences.

Le programme repose sur une gestion déléguée entre ASF et ses partenaires. Les partenaires nationaux sont les premiers responsables de la mise en œuvre des activités. ASF assume la responsabilité générale, renforce les capacités des partenaires et centralise l'expertise créée dans le programme.

La mise en œuvre du programme et sa coordination nécessitent des moyens financiers et matériels conséquents et, plus particulièrement, pour faire face aux contraintes logistiques et sécuritaires des zones d'intervention. Le Programme sera mis en œuvre sur l'entièreté du territoire avec une concentration des activités à Bujumbura, Ngozi, Muyinga et Gitega, des coûts en termes de déplacement doivent être prévus afin de permettre la bonne mise en œuvre des activités, leur suivi ainsi que leur évaluation. Les frais liés au bureau de terrain seront limités au maximum, en les partageant éventuellement avec d'autres structures.

En termes de ressources humaines, le programme et ses activités sera supervisé par un Directeur Pays expatrié, qui participera directement à la mise en œuvre d'activités (tel que la participation aux concertations, l'organisation du plaidoyer sectoriel, etc.). Le contexte actuel au Burundi et la prégnance des discours divisionnistes justifient l'envoi d'un expatrié. De la sorte, celui/ celle-ci pourra piloter le programme et les relations partenariales avec le recul nécessaire. Le reste de l'équipe programme est constitué de techniciens nationaux, dont les compétences, connaissance du terrain et du contexte et expériences sont mises en avant dans le partage des responsabilités.

L'équipe administration, logistique et finances locale sera appuyée par un gestionnaire expatrié dont l'activité couvrira l'ensemble des pays du programme de la région (Ouganda, Burundi et RDC). Il sera notamment responsable de mettre en œuvre les activités de soutien aux partenaires touchant le renforcement structurel et de gestion de projet. Au niveau de la mise en œuvre des activités, le programme est orienté de manière à tirer le meilleur parti des ressources disponibles en privilégiant la qualité des services, l'innovation au travers de la recherche, la rationalité et l'appui aux partenaires. Le recours aux services des experts internationaux pro bono de l'International Legal Network se poursuivra comme au cours des années précédentes et permettra l'accès à une expertise sans frais liés à la rémunération.

En prenant en compte le nombre de personnes qui bénéficieront directement des activités (compréhension du droit, dissuasion, volonté de faire valoir le droit), et la mise en balance de l'impact que pourrait produire le programme sur un rééquilibrage de la vie communautaire, un recul du sentiment d'impunité et un plus grand sentiment de sécurité juridique et de restauration de la paix sociale, ainsi que les étendues des zones d'intervention où vivent des centaines de milliers d'habitants, le coût du programme semble en effet se justifier pleinement.

Toutes les publications prévues dans le cadre du programme seront imprimées dans un nombre correspondant aux besoins, afin de minimiser l'empreinte écologique en plus des coûts non nécessaires. La diffusion via web, beaucoup plus impactante, sera alors privilégiée tant par le biais de listes emails que via le site Internet d'ASF et les communautés de pratiques en ligne.

4.4 Description de la Stratégie de Partenariat spécifique pour le Burundi.

La question de la relation partenariale entre les acteurs du Nord et du Sud, en cherchant à tenir compte des spécificités, du cadre de travail et des enjeux de chacun, est au coeur de la stratégie d'ASF. Depuis 2014, elle travaille avec le COTA pour améliorer la dimension partenariale de son action (voir à cet effet, ASF-COTA, « Le partenariat Nord-Sud à l'épreuve du quotidien, une dynamique riche, complexe, aux multiples facettes », 2016, <http://kb.acodev.be/fr/ressource/le-partenariat-nord-sud-lepreuve-du-quotidien-une-dynamique-riche-complexe-aux-multiples>).

Le programme est construit sur un mode de travail en partenariat stratégique avec des organisations indépendantes dont le travail se fait en contact direct avec la population burundaise. Au Burundi, la déliquescence actuelle des institutions et l'instabilité politique empêchent un investissement rationnel sur les partenaires publics. En revanche, plusieurs acteurs nationaux continuent un travail essentiel pour le maintien de l'Etat de droit. Le programme cherchera à renforcer ces acteurs. Chaque partenaire de l'action a préalablement co défini avec ASF une vision commune sur une ou plusieurs thématiques.

Le programme met un accent particulier sur le rôle des partenaires locaux et la valorisation du partenariat avec les acteurs de la société civile locale afin d'optimiser l'impact à travers une réelle appropriation locale. Le réseau des acteurs de la justice permettra de mener à bien ces activités. Cela permettra également d'éviter les chevauchements observés dans la réalisation des activités ou encore d'améliorer le système de référencement entre acteurs. Une approche holistique est envisagée pour amener progressivement tous les acteurs à intervenir en synergie, ce qui permet une complémentarité où ces acteurs de la justice devront se compléter en essayant d'être le plus proche de la population par l'élargissement des zones et des thématiques d'intervention.

Le partenariat d'ASF avec les acteurs de proximité repose sur la complémentarité et la capitalisation des forces et expertises de chacun. Cela permet à la fois une répartition des rôles et responsabilités, et un transfert de compétences horizontal entre les partenaires et vertical avec leurs membres au niveau local.

Dans le cadre du présent programme, ASF va développer des partenariats stratégiques avec certaines associations. La stratégie va consister à affiner les critères de sélection des acteurs et des institutions partenaires afin de réduire les biais relatifs à l'instrumentalisation de l'intervention à des fins politiques et personnelles.

Ainsi, ASF va développer un partenariat stratégique avec l'Association des femmes juristes du Burundi (AFJB), l'Association pour la paix et les droits de l'homme (APDH) et les deux barreaux du Burundi. Sur base d'un partage de vision et d'objectifs à atteindre, des compétences, engagement et spécificités des thématiques ciblées, ces organisations ont fait une analyse du contexte et des risques, une identification des besoins et une définition des actions à mener. Des conventions de partenariat basées sur la responsabilisation de tous les acteurs partenaires sont établies. Le partenariat d'ASF avec ces partenaires répond au critère d'efficacité du fait que ces derniers disposent déjà d'unités structurées au sein de la communauté et de certains outils de sensibilisation. Ils disposent déjà d'une assez grande expertise, d'un personnel compétent, mobilisé et performant mais qui mérite d'être renforcé et accompagné.

La stratégie partenariale repose sur une prise en compte des résultats des analyses institutionnelles de ces structures partenaires en amont de leur sélection. Les partenaires retenus sont autonomes tant sur les plans opérationnels que financiers.

Il sera créé une plateforme d'échanges et de synergie entre les structures prestataires, des planifications se feront conjointement et des revues périodiques et conjointes seront utilisées pour permettre de partager les informations et pour planifier des actions conjointes. Le programme mettra en place un mécanisme de suivi plus global de ces initiatives et une documentation des acquis de l'intervention dans une démarche de mise en lien des acteurs à différents niveaux en vue d'une mise à l'échelle des résultats et d'une capitalisation des bonnes pratiques et leçons apprises.

Des actions de renforcement des capacités en stratégie partenariale seront développées. L'amélioration de l'accessibilité de la justice passe entre autres par le développement et le renforcement continu des partenariats diversifiés entre les collectivités, les groupes d'intérêts, les services de santé et d'éducation, les services sociaux ainsi que les éléments du système de justice traditionnel, afin notamment de favoriser la recherche et l'élaboration de nouvelles approches pour favoriser une justice toujours plus humaine, plus rapide et mieux adaptée aux besoins et attentes des justiciables.

Afin d'accompagner cette approche de valorisation des partenaires et d'assurer la durabilité de l'action, le programme prévoit une part importante de renforcement des capacités des organisations partenaires.

Un programme d'actions continues de renforcement des compétences techniques et organisationnelles (thématiques, processus de gestion) des différents acteurs sera conjointement arrêté afin d'assurer la poursuite du processus de désengagement d'ASF par le renforcement des leaders communautaires et des membres des OSC locales partenaires. Les capacités techniques et organisationnelles des avocats et des autres partenaires seront renforcées pour permettre d'enraciner la démarche de mise en œuvre au niveau des acteurs locaux d'être mieux à même d'offrir des services d'aide légale de qualité. Dans le but d'assurer des services de qualité, les Barreaux seront renforcés dans leurs capacités institutionnelles. Le renforcement des capacités des avocats, le contrôle de la qualité des prestations des avocats, le respect de l'éthique et de la déontologie professionnelle doivent rester au cœur du programme. ASF pense que des avocats et acteurs de la société civile bien formés et engagés, peuvent véritablement être un puissant levier du changement des mentalités et des comportements qui permet l'émergence de mécanismes de justice efficaces et de qualité et le rétablissement du lien de confiance entre le justiciable et la justice. Chacun des deux barreaux va se doter d'une équipe d'avocats formateurs qui, à leur tour, s'engagent à former leurs confrères. La poursuite de la formation de formateurs des barreaux et le développement de modules (notamment sur les MARC, le droit foncier, etc.) permettra de renforcer les capacités des autres acteurs qui se rendront dans la communauté pour divers appuis selon l'approche holistique. Cette approche permet d'éviter les dépenses d'un formateur venu de l'étranger. Dans l'établissement de la liste des avocats qui participeront au programme, la priorité sera donnée aux avocats réellement installés en province et qui s'engagent à y travailler. Avec le temps, leur proximité avec la population incitera dans l'avenir les autres avocats à s'y installer durablement. L'installation des avocats dans les différentes provinces du pays est un enjeu majeur de l'accès à la justice pour tous, y compris pour les habitants des zones reculées du pays. La poursuite de cette stratégie participe à la durabilité de l'intervention et à son efficacité.

4.5 Description des Synergies et Complémentarités.

7.6.1 Synergie ASF-Kiyo

Titre :	Services d'aide légale et renforcement des acteurs de la chaîne pénale	Zone	KIYO : Bururi, Makamba, Rumonge, Kayanza, Ngozi, Bubanza, Buja Rural ASF : Ngozi, Muyinga, Gitega, Bujumbura mairie
Type de synergie	Complémentarité opérationnelle et géographique	ACNG	KIYO ASF
CSC concernée (cadre stratégique commun) :	7	Approches communes :	7B/7F
Objectifs	* Offrir des services d'aide légale à l'ensemble des demandeurs dans la zone d'intervention compilée * Compléter les approches de renforcement des capacités des acteurs de la chaîne pénale		
Rôles et devoirs	KIYO offre des services juridiques aux mineurs et aux jeunes et réfère les autres demandes à ASF. ASF offre des services juridiques à tous les justiciables et réfère les cas spécifiques des mineurs à KIYO. KIYO et ASF partagent leur plan de formation des acteurs de la chaîne pénale pour établir un plan de formation cohérent et sans doublons et un public cible identique, ASF intègre les acteurs de la chaîne pénale qui collaborent avec KIYO dans les mécanismes de coordination de l'aide légale. KIYO et ASF partagent leur rapport de monitoring pour leur public cible.		
Budget :	Chaque organisation dispose des fonds pour la réalisation de cette activité et finance l'activité pour ses partenaires.		

7.6.2 Synergie ASF-RCN

Titre	Services d'aide légale	Zone	RCN : Bururi, Makamba, Rumonge, Mwaro, Cibitoke ASF : Ngozi, Muyinga, Gitega, Bujumbura mairie
Type de synergie	Complémentarité opérationnelle et géographique	ACNG	RCN ASF
CSC concernée:	7	Approches communes :	7B/ 7C

Objectifs	<p>ASF et RCN J&D partageront leur expérience méthodologique, des éléments de formation et la mobilisation des bénéficiaires directs dans les activités suivantes.</p> <p>RCN J&D et ASF partageront les informations respectives issues de leur suivi-évaluation des centres d'écoute et d'orientation juridique, en particulier dans la prise en charge intégrée des victimes des VBG afin de consolider les données recueillies sur une étendue géographique plus vaste.</p>
Rôles et devoirs	<p>RCN J&D partagera avec ASF sa méthodologie de sensibilisation des populations (dialogues et animations communautaires), certains outils de sensibilisation et les rapports de ces activités déjà menées en 2016 par RCN J&D.</p> <p>RCN J&D partagera avec ASF la méthodologie adoptée avec ses partenaires de la société civile burundaise lors du projet de 2016 dans le cadre de la mise en place de centres d'orientation et de conseil juridique avec prise en charge intégrée des victimes de VBG mis en place en 2016. RCN J&D partagera également la capitalisation qu'elle en a fait en ce qui concerne la prise en charge psycho-sociale et constats médicaux des violences des victimes.</p> <p>En retour, ASF partagera avec RCN J&D son expérience et sa méthodologie en ce qui concerne la gestion des dossiers appuyés par l'aide judiciaire fournie par le biais d'avocats des centres de prise en charge intégrée des victimes de VBG.</p> <p>ASF et RCN J&D veilleront à harmoniser leur vision du rôle des parajuristes des centres d'écoute et d'orientation juridique, leur formation et leur suivi, y compris en matière de VBG.</p> <p>RCN J&D et ASF partageront les informations respectives issues de leur suivi-évaluation des centres d'écoute et d'orientation juridique, en particulier dans la prise en charge intégrée des victimes des VBG afin de consolider les données recueillies sur une étendue géographique plus vaste.</p> <p>ASF et RCN J&D affichent une complémentarité géographique avec certaines activités, thématiques et approches méthodologiques au moins partiellement partagées (VBG, aide légale) avec au moins 8 provinces différentes sur les 17 que compte le Burundi.</p>
Budget :	Chaque organisation dispose des fonds pour la réalisation de cette activité et finance l'activité pour ses partenaires.

7.6.3 Synergie ASF- Broederlijkdelen

Titre	Prévention des conflits dans la province de Ngozi	Zone	Ngozi	
Type de synergie	Complémentarité thématique et géographique dans le travail avec le partenaire commun APDH	ACNG	Broederlijkdelen	ASF

CSC concernée :	1, 7	Approches communes :	7A, 7B, 7C, 7D, TE, 7F, 7G, 7H
Objectifs	Dans la zone d'intervention de Ngozi, BD et ASF partagent leur expérience de collaboration avec l'Association pour la paix et les droits de l'Homme en matière de prévention des conflits. ASF et BD contribuent à la réduction des conflits dans la zone ciblée en particulier en matière foncière.		
Rôles et devoirs	<p>ASF et ses partenaires (dont APDH) travaillent au renforcement du pouvoir d'agir des justiciables et à leur participation dans les structures communautaires de prévention des conflits (R1). ASF dispose d'une forte expérience dans le développement de services d'aide légale y compris les modes alternatifs de règlement des conflits. BD et ses partenaires (dont APDH) appuient la cohésion sociale au sein des familles, groupements collinaires et communautés de la région d'intervention (R3). BD dispose d'une forte expérience dans la gestion des problématiques foncières.</p> <p>ASF et BD coordonneront leurs actions de renforcement de capacités de l'APDH.</p> <p>ASF partagera avec BD les résultats de ses analyses, en particulier de sa recherche action sur les bonnes pratiques de gestion des conflits au niveau communautaire. ASF partagera avec BD sa méthodologie pour le renforcement du pouvoir d'agir du justiciable.</p> <p>BD partagera avec ASF son analyse des causes de conflit foncier. BD partagera avec ASF sa méthodologie pour la mesure et le renforcement de la cohésion sociale.</p>		
Budget :	Chaque organisation dispose des fonds pour la réalisation de cette activité et finance l'activité pour ses partenaires.		

OUGANDA

Fiche pays Ouganda

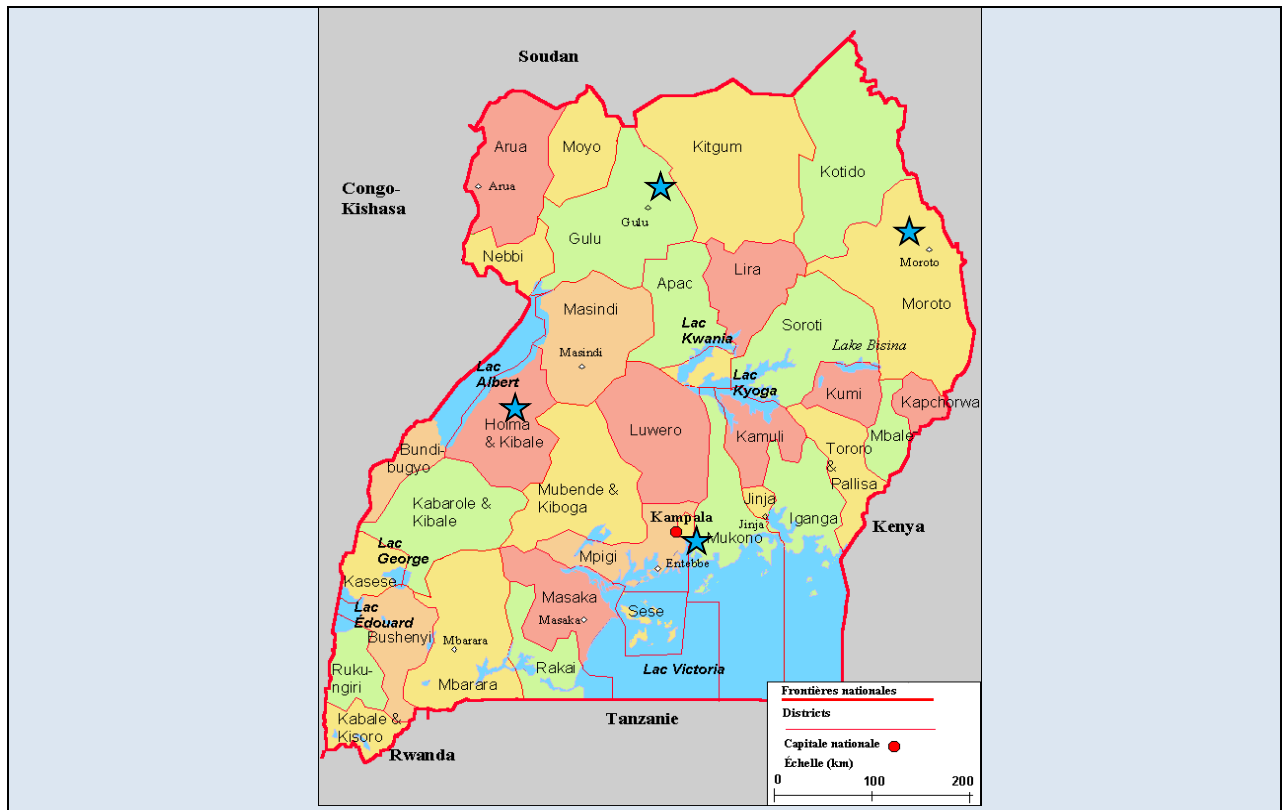
Coûts opérationnels totaux pour le pays :		1 669 963.71euros		
Personne de contact en Belgique pour la DGD pour le pays :	Nom : Francesca Boniotti	Organisation : ASF	Téléphone : 0032 2 223 5654	E-mail : fboniotti@asf.be
Personne de contact qui représente l'ACNG dans le pays :	Nom : Romain Ravet	Organisation : ASF	Téléphone : +256 75 09 39 349	E-mail : rravet@asf.be

Résumé synthétique du programme pour ce pays (15 lignes maximum) :

Le programme vise à contribuer au renforcement du pouvoir d'agir des populations vulnérables par le renforcement de leur accès effectif à la justice. Cet objectif est poursuivi à travers une action à deux niveaux : Le renforcement de mécanismes inclusifs d'accès à la justice permettant une participation publiques aux processus d'établissement de la vérité, de redevabilité et de garanties de non répétition ; la promotion des notions de consentement libre, préalable et éclairé et le renforcement de l'accès à l'information des communautés en matière d'activités extractives.

Le programme prévoit une combinaison d'interventions visant aussi bien un impact à court et moyen terme (amélioration de l'accès à la justice et de la protection des droits de l'homme des communautés affectées par la mise en place de mécanismes d'autonomisation par le droit, de sensibilisation et consultations mais aussi par la délivrance de services juridiques directs) ainsi qu'un impact à long terme (formation des acteurs juridiques, réformes juridiques et institutionnelles visant à prévenir les violations des droits de l'homme, mobilisation des acteurs contre la violation des droits de l'homme).

Carte du pays avec localisation des interventions



7. Liste des partenaires et parties prenantes connus au moment de la demande

Partenaire / Partie prenante 1			
Nom complet et abréviation :	Advocates For Natural Resources Governance and Development (ANARDE)		
Coordonnées :	Adresse :	Téléphone :	E-mail :
	Plot 4, Pilkington Road, Kira House, Second Floor Room 43, Kampala	+256 414 662 616	anargde@gmail.com
Personne de contact :	Frank TUMUSIME		
Outcome(s) / Objectif(s) spécifique(s) :	OS 1		
Budget par Outcome :	607 082.10 euros		
Description synthétique du rôle du partenaire pour chaque Outcome :	L'intervention d'ANARDE visera à promouvoir parmi les personnes marginalisées la compréhension d'une bonne gouvernance des ressources naturelles, la connaissance de l'utilisation durable des ressources naturelles et de fournir assistance juridiques pour les plus vulnérables, organisation de formations sur les droits humains dans le cadre de l'exploitation pétrolière et représentation des membres de communautés affectées devant les tribunaux.		
Date de début de la relation partenariale avec l'ACNG :	2015		

8. Cohérence avec le Plan Stratégique

NA

9. Théorie du Changement associée à l'Ouganda

Changement à long terme (10 ans)

Le présent programme décline en Ouganda les éléments principaux de la théorie du changement global d'ASF, formulée comme suit : « : « La justice dans Etats fragiles (1) ne peut fonctionner durablement – et s'imposer comme une instance de régulation pertinente des rapports sociaux – que (i) si, et seulement si, les justiciables sont des « acteurs pro-actifs » et que (ii) si, et seulement si, du fait qu'ils sont proactifs, ces acteurs par leurs actions contribuent à rendre le droit effectif et contraignant pour tous. ASF aspire à ce que des individus appartenant à des groupes en situation de vulnérabilité (2) demandent et participent de manière indiscriminée à des mécanismes de justice (3) conformes aux droits humains efficaces et effectifs (4). Ces mécanismes sont développés par et/ou en partenariat (5) avec les acteurs nationaux et internationaux (société civile, institutions, barreaux...) pour défier les causes structurelles à la base des situations de vulnérabilité. »

Le programme en Ouganda s'appuie sur la conclusion selon laquelle les situations de vulnérabilité trouvent essentiellement leurs causes structurelles dans des pratiques d'exclusion et de discrimination des populations vulnérables. Le projet se fonde sur l'hypothèse selon laquelle le système juridique peut contribuer puissamment à éliminer les causes de conflit ou prévenir leur résurgence en garantissant l'accès de chacun à des procédures équitables et à des voies de recours pour éliminer les causes de discrimination. Il reflète la conviction que les droits fondamentaux de la personne humaine ne sont pas une question de charité mais de justice. Ils doivent, en conséquence, se traduire par des normes explicites et contraignantes. Il s'agit de donner aux agents de l'État le pouvoir d'agir et aux personnes qui revendiquent des droits celui de demander des comptes aux responsables.

Changement à 5 ans

Le droit d'accès à la justice garantit tous les autres. La démarginalisation est en effet impossible lorsque, de droit ou de fait, les populations vulnérables se voient refuser l'accès à un système judiciaire efficace. Pour faire respecter les normes relatives aux droits de l'homme, il est nécessaire de créer des mécanismes judiciaires ou quasi judiciaires de réparation qui soient faciles d'accès et efficaces et dont les procédures soient transparentes et permettent aux plus vulnérables d'y participer activement et en connaissance de cause. En encourageant une vision inclusive et participative et en donnant toute la place qui leur revient aux organisations de la société civile et aux collectivités, afin que les plus vulnérables aient voix au chapitre et se voient reconnaître en tant que détenteurs de droits, l'accès à la justice en Ouganda peut renforcer la gouvernance et la redevabilité.

Voies de changement (changements intermédiaires)

Le chemin de changement proposé dans le présent programme se développe ainsi :

- Si l'accès à la justice est garanti pour tous, les populations les plus vulnérables verront leur voix et leur identité gagner en importance ; ils auront davantage d'influence sur les réformes institutionnelles et juridiques et sur les politiques sociales, lesquelles, à leur tour, feront progresser la réalisation de leurs droits en tant que citoyens. La démarginalisation par le droit nécessite un changement systémique, dont l'élément principal est le renforcement du pouvoir d'agir. Si leur pouvoir d'agir est véritablement renforcé et la démarginalisation effective, il y aura une amélioration fondamentale dans la relation entre l'État et l'ensemble de ses citoyens. Avec une identité dans leurs différents rôles, une voix dans les processus de changement et des droits accrus, les populations vulnérables disposeront effectivement d'un meilleur accès à la justice et pourront effectivement contribuer au fonctionnement de structures de gouvernances dictées par les principes d'égalité, de non-discrimination, de participation et de responsabilité qui sous-tendent les droits de l'homme.

Dans ce cadre, le projet développe l'hypothèse selon laquelle contribuer au renforcement du pouvoir d'agir des populations vulnérables par le renforcement de leur accès effectif à la justice nécessite d'agir à deux niveaux :

- Le renforcement de mécanismes inclusifs d'accès à la justice permettant une participation publique aux processus d'établissement de la vérité, de redevabilité et de garanties de non répétition.
- La promotion des notions de consentement libre, préalable et éclairé et le renforcement de l'accès à l'information des communautés.

Changement 1. Les mécanismes inclusifs d'accès à la justice sont renforcés afin de permettre une participation publique aux processus d'établissement de la vérité, de redevabilité et de garanties de non répétition.

Le projet s'appuie sur le postulat selon lequel une contribution significative à l'objectif de renforcement de mécanismes inclusifs d'accès à la justice permettant une participation publique aux processus d'établissement de la vérité, de redevabilité et de garanties de non répétition nécessite l'atteinte de deux priorités :

Priorité 1. Des mécanismes orientés vers les victimes et conformes aux standards internationaux des droits de l'homme permettent une participation publique dans la révélation de la vérité, la redevabilité et l'établissement de garanties de non répétition

Contribuer à ces résultats ne sera possible qu'à travers l'atteinte combinée d'une multitude d'extrants :

- Les mécanismes de Justice transitionnelles sont effectivement établis, orientés vers les victimes et permettent la réparation des préjudices conformément aux standards internationaux des droits de l'homme
- Des réformes permettant la participation et la réparation des victimes devant l'International Crimes Division sont adoptées, rendues opératoires, et portées à la connaissance des bénéficiaires
- Une représentation effective des droits des victimes et des accusés est assurée
- Des mécanismes de protection des victimes et témoins sont mis en place

L'approche retenue par le programme s'appuie sur des années d'expériences et leçons apprises en matière de justice transitionnelle dans différents contextes, et en Ouganda en particulier. Les activités, menées depuis 2010, d'assistance technique auprès du *Justice Law and Order Sector* et de l'*International Crimes Division*, ainsi que les sensibilisations, consultations et assistance juridique des victimes du conflit ont convaincu ASF que le développement d'un cadre stratégique de Justice transitionnelle représente un atout incontournable dans la reconstruction du lien social brisé. La paralysie du processus actuel de rédaction d'une politique de Justice transitionnelle, et le développement concomitant d'initiatives non coordonnées représente un risque à cet égard. Le peu d'informations et de participation à ce processus des membres des communautés affectées et de la société civile pose également la question de sa légitimité et de son acceptabilité future.

Les leçons, documentées par ASF, nous ont convaincu qu'afin de garantir une participation publique aux processus d'établissement de la vérité, de redevabilité et de garanties de non répétition, il est nécessaire de retenir une approche intégrée qui requiert idéalement que les quatre piliers de la justice transitionnelle (responsabilité, établissement de la vérité, réparation, garanties de non répétition) se développent de manière concomitante. En effet, si chacun des mécanismes remplit une fonction différente, ces fonctions sont interdépendantes et chacun ne pourra véritablement remplir sa fonction qu'en coordination avec les autres. L'approche en matière de justice transitionnelle ne se résume donc pas à un mécanisme unique, judiciaire ou non-judiciaire. Elle doit être intégrée et conçue de sorte à ce que les mesures permettant de promouvoir la vérité, celles visant la justice, celles visant les réparations et celles visant les garanties de non-répétition soient envisagées comme intimement liées les unes aux autres et complémentaires et non pas exclusives les unes des autres.

La justice transitionnelle n'est donc pas – et ne doit donc pas être considérée comme – une « forme adoucie de justice » ni d'un moyen de réaliser une « réconciliation » en faisant fi de la vérité, la justice, les réparations et les garanties de non-répétition. Pour remplir efficacement ce rôle, il est nécessaire de s'assurer que les mécanismes de justice transitionnelle apparaissent comme des mécanismes de justice et non pas comme des substituts à la justice.

A cet égard, l'appropriation des mesures de justice transitionnelle par ceux à qui elles s'adressent est l'une des clés de son succès : les victimes, les auteurs, la société doivent pouvoir avoir confiance dans les mécanismes mis en place. Cette confiance nécessite notamment :

- L'établissement de mécanismes légitimes aux yeux des bénéficiaires. Cette légitimité découle notamment de l'impartialité (en ce compris l'apparence d'impartialité) et

- l'indépendance des mécanismes vis-à-vis des autorités politiques, de son caractère inclusif et représentatif, de son mode de fonctionnement (procédure notamment) conforme aux standards internationaux et respectueux des droits des victimes et des accusés ;
- Un mode de fonctionnement permettant une participation informée et effective des parties prenantes ;
- Une adhésion 'populaire' appuyée sur une bonne compréhension des mécanismes.

Enfin, La mise en œuvre de mesures de justice transitionnelle ne doit pas avoir un effet négatif – même indirect – quant à la reconnaissance et la jouissance d'autres droits. Les violations flagrantes de droits humains peuvent aussi concerner des violations de droits économiques et sociaux. De même, souvent il existe un lien indéniable entre les violations graves de droits humains et du droit international humanitaire et de profonds problèmes de développement. Il faut cependant veiller à ce que la mise en œuvre de processus de justice transitionnelle (notamment par le biais de mécanismes de réparations) n'aboutisse pas à permettre à l'Etat de se désengager d'obligations qu'il aurait déjà en matière de développement et de plein respect de droits économiques et sociaux. En d'autres termes, il convient de soutenir une approche qui renforce le respect de ces droits et ne permette pas à l'Etat de renvoyer à des processus de justice transitionnelle – parfois lents et inefficaces – pour ne pas agir en matière de développement.

Priorité 2. Les mécanismes d'accès à la justice des communautés affectées par les activités des industries extractives sont renforcés

Le renforcement des mécanismes d'accès à la justice des communautés affectées par les activités des industries extractives implique essentiellement la réalisation de deux extrants :

- La représentation juridique de qualité des droits des membres des communautés affectées ;
- Une amélioration de la performance des juridictions judiciaires.

La définition de ces deux extrants découle des recherches menées par ASF en la matière depuis 2014. Ces études révèlent que le manque de confiance des communautés envers les tribunaux se traduit par une réticence à recourir aux mécanismes de justice formels. Cette attitude s'explique notamment par un manque de sensibilisation de la communauté aux procédures judiciaires.

Ainsi, dans le district d'Hoima lors des discussions avec les membres de la communauté, les répondants ont fait part de leur méfiance à l'égard des mécanismes judiciaires formels en raison de la corruption qui y règne. Certains répondants attribuaient par exemple les retards de procédure –en particulier les demandes d'ajournement de la part des avocats- à la corruption, ce qui dénote d'un manque de compréhension du processus judiciaire. De même, dans la région de Karamoja, aucun cabinet d'avocats n'est établi et la communauté repose donc sur les services d'un unique fournisseur de services juridiques. De fait, les membres de la communauté ne sont pas au fait des démarches nécessaires pour engager une procédure judiciaire. En outre, même s'ils étaient en mesure de trouver un avocat et voulaient s'adjoindre ses services, les frais de procédure ainsi que les distances séparant les communautés des institutions judiciaires rendraient cette option financièrement impossible.

A l'image d'autres communautés en Ouganda, les membres des communautés du district de Moroto ont recours à des leaders traditionnels/culturels pour l'arbitrage des conflits. Toutefois, en dépit de la propension des membres de la communauté à recourir aux mécanismes de justice traditionnelle pour l'arbitrage des conflits, les leaders traditionnels ont indiqué ne pas avoir reçu de plaintes impliquant des membres de la communauté et des compagnies extractives et n'ont donc pas encore eu l'opportunité d'arbitrer de conflits liés aux enjeux commerciaux. Aucune des personnes interrogées n'a indiqué avoir envisagé de recourir aux mécanismes quasi judiciaires –par exemple, les conseils locaux- ce qui dénote également d'un manque de connaissance des possibilités de recours à ces mécanismes dans la résolution des différends.

Changement 2 : La transparence et la participation publique des communautés dans les initiatives de développement sont garantis

Le programme retient l'hypothèse selon laquelle une contribution significative à ce changement nécessite la réalisation de deux résultats complémentaires et interdépendants :

- Le renforcement des mécanismes communautaires de prévention de conflit ;
- Le renforcement du pouvoir d'agir des communautés afin d'assurer une participation informée de ces dernières aux initiatives de développement.

La réalisation de ces deux résultats est envisagée de manière concomitante. Les diverses études menées par ASF en la matière depuis 2014 ainsi que les leçons apprises des projets développés jusqu'en 2016 démontrent que l'absence d'informations suffisantes et en temps utile des communautés, l'absence de consultation préalable au lancement des activités d'exploitation a grandement contribué à réduire leurs opportunités de défendre leurs droits lors de leurs interactions avec le gouvernement et les détenteurs de licences extractives. En outre, la non-divulgation d'informations a eu pour conséquence l'absence de participation des communautés dans la prise des décisions les concernant directement. Dans cette perspective, le déséquilibre des forces entre les compagnies extractives et les communautés établies dans ou à proximité des régions riches en énergies fossiles empêche ces dernières de prendre des décisions éclairées quant à leurs ressources économiques et à leurs lieux de vie.

Par l'autonomisation juridique, la sensibilisation, l'assistance et la représentation des communautés, le programme vise à réduire les déséquilibres structurels entre industries extractives et communautés implantées à proximité des bassins pétrolifères ou concessions minières en luttant contre les pratiques et politiques de marginalisation à l'origine des violations subies par les communautés.

Les activités décrites dans le programme visent à assurer que les bénéficiaires finaux de l'action sont pleinement informés de leurs droits et prennent part aux efforts engagés pour améliorer l'état du droit relatif aux activités des entreprises extractives. La conscience de l'existence des droits individuels et la connaissance des mécanismes visant à les faire respecter est une étape indispensable pour stimuler la demande de justice de la part des communautés affectées, et par là, renforcer leur accès à la justice.

Le projet ciblera les membres des communautés affectées avec pour objectif de développer leurs opportunités de participer aux décisions relatives aux activités des industries extractives; à exiger plus de transparence et de redevabilité de la part des autorités via la loi mais aussi et surtout via l'établissement d'un dialogue constructif.

Cette approche est reflétée dans le système de suivi-évaluation par le développement d'indicateurs qualitatifs spécifiquement centrés sur l'autonomisation des communautés et le renforcement de leur pouvoir d'agir. Le renforcement du pouvoir d'agir s'entend dans ce programme comme le renforcement des capacités des bénéficiaires à participer, négocier, influencer, rendre redevables les institutions qui impactent leur situation et renforcer la capacité individuelles et collective et à transformer ces choix en actions et résultats.

Classiquement, cette définition large se décompose en trois éléments interdépendants: la possibilité d'effectuer un choix ; la traduction de ce choix en initiatives concrètes ; et l'atteinte d'un résultat. Dans cette perspective large, l'élément fondamental du renforcement du pouvoir d'agir est que le résultat atteint soit la conséquence des initiatives informées des parties et soit accepté comme solution. En ce sens, évaluer la perception par les bénéficiaires du renforcement de leur propre pouvoir d'agir est aussi important que de chercher à mesurer la matérialité de cet renforcement en isolant des événements spécifiques tels que le contenu d'une décision judiciaire ou la décision de recourir à un pourvoyeur d'aide légale.

Rôle des parties prenantes

Les séances de sensibilisation constituent la base essentielle du principe d'autonomisation par le droit. L'autonomisation par le droit est la base principale du changement des mentalités mentionné.

Telle que séquencée dans le projet, l'information sur les droits est la base préalable au soutien qu'ASF/ANARDE apporteront aux communautés afin qu'elles puissent mener leur propres plaidoyer et initiatives juridiques. Les séances seront menées de manière participative afin de permettre aux communautés de faire émerger les problématiques prioritaires pour elles suivant une approche basée sur les droits humains. Dans un second temps, l'action vise à assister les communautés dans la formulation des questions à résoudre (et des recommandations à mettre en œuvre) auprès des autorités locales. Le présent projet s'appuie sur l'idée que c'est en encourageant les communautés à faire entendre leur voix, par les échanges d'information et d'idées que se développera leur compréhension des dynamiques entrepreneuriales mais aussi des droits de l'homme et des mécanismes de recours. Les revendications et recommandations des communautés sont relayées vers les autorités à l'échelle des districts. Les dialogues communautaires organisés permettront de servir de lien entre les autorités officielles et les communautés locales.

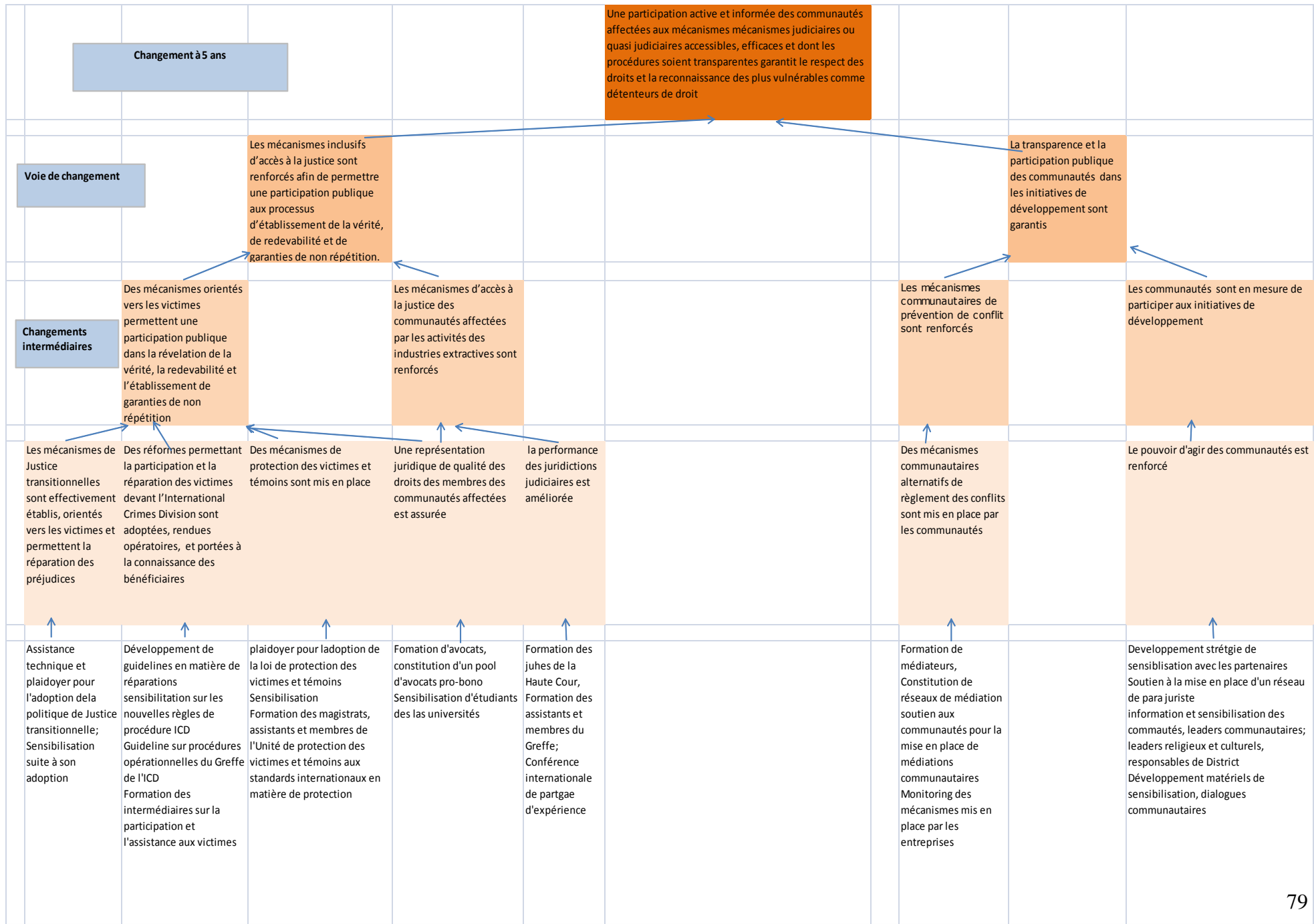
La société civile est également un acteur central: il peut en être tant le moteur du processus de justice transitionnelle que le garde-fou face à un potentiel « retour en arrière ». Ainsi, la société civile a souvent joué un rôle-clé dans la mise en œuvre d'un processus de justice transitionnelle au niveau national. C'est aussi bien souvent grâce aux OSC que la question de la détermination des responsabilités reste à l'agenda politique des pays qui ont subi des violations graves de droits humains et de droit international humanitaire. A cet égard, l'important n'est pas seulement le nombre, mais bien les activités caractéristiques auxquelles les organisations de la société civile ainsi formées se consacrent, et qui consistent à formuler des revendications et non des doléances, et à exiger la reconnaissance d'un statut et de droits.

Par ailleurs, la sensibilisation/l'autonomisation par le droit et les revendications/recommandations formulées par les communautés est également à la base du plaidoyer mené au niveau national auprès des décideurs politiques et des légistes. En particulier ASF entend approfondir la relation développée depuis 2013 avec le Secteur de la Justice, de la Loi et de l'Ordre (« Justice law and Order Sector » – JLOS) chargé de développer et mettre en œuvre une approche sectorielle associant les acteurs judiciaires et les institutions pour développer une vision commune, un cadre de travail et des objectifs unifiés.

Enfin, ASF entend également renforcer les organes de l'International Crimes Division dans leur fonction de mise en œuvre des Règles de procédure et de preuve, adoptées en mars 2016, qui prévoient pour la première fois en Ouganda un droit de participation aux procédures au bénéfice des victimes.

Le développement de la communauté de pratique sous le résultat 3 représente une modalité d'opérationnalisation de cette théorie du changement. La création progressive et intégrée d'une communauté destinée à partager et analyser les pratiques et expériences liées au développement de la demande de justice dans le pays, puis plus largement à l'échelle des autres pays d'intervention d'ASF et de ses partenaires, constituera un pilotage collectif de la théorie du changement et une mise en pratique de ses hypothèses.

Schématisation du changement



10. Analyse des risques

Estimation du risque					Gestion du risque (pour les niveaux hauts et extrêmes)				Suivi du risque	
Source et nature du risque	Probabilité	Effets	Niveau risque	Impact résultat	Traitement	Responsable	Timing	Responsable	Quand	
Détérioration de la situation politique et sécuritaire	3	4	2	tous	Information régulières et adoption de règles de sécurité; communications avec les réseaux sécuritaires; en cas d'une détérioration sécuritaire, des mesures de précautions seront prises en concertation avec les partenaires.	ASF	continu	ASF	continu	
Faible intérêt des avocats à une assistance judiciaire de qualité	2	4	2	tous	Les ateliers de formation seront l'occasion sensibiliser et « conscientiser » au rôle social de l'avocat. Le travail en étroite collaboration avec le staff du partenaire tout au long du projet garantira une discussion permanente.	ASF	début du projet	ASF	continu	
Faible intérêt des avocats aux règles de déontologie	2	2	2	1	La sélection des avocats participants au projet se fait sur leur motivation et engagement ; néanmoins l'équipe maintiendra un contact régulier avec le pool d'avocats et les entretiens individuels ou de groupe permettront d'adopter les mesures correctives	ASF	début du projet	ASF	continu	
Délais judiciaires importants	4	4	3	1	Dialogue permanent pour davantage comprendre les obstacles, les anticiper, les résoudre ; Suivi des procédures par les avocats et dépôt de soumission en vue de réduire les délais judiciaires ou mettre en cause les acteurs réticents ; possibilité de plaider.	ASF	continu	ASF	continu	

Réticences des entreprises à utiliser les mécanismes alternatifs de règlement des différends.	3	4	2	2	Une collaboration étroite, prévoyant une implication des entreprises dès le début du projet sera mise en place. Un dialogue et échanges permanent et continu d'informations sera mis en place	part enaires	continu	ASF	contin u
Faible intérêt des bénéficiaires à recourir aux services juridiques proposés.	1	3	2	tous	Les actions de sensibilisation seront évaluées tout au long du projet et seront adaptées pour mieux expliquer aux bénéficiaires leurs droits et les services juridiques offerts par le projet.	part enaires	continu	ASF	contin u
Difficulté des acteurs sensibilisés à s'approprier la notion de développement participatif	2	3	2	tous	Les tables rondes feront l'objet d'une évaluation avec les participants qui permettra d'identifier les actions de suivi à développer.	part enaires	début du projet	ASF	contin u
Résistance des autorités locales	3	4	3	tous	Développement de partenariat et MoU avec les autorités locales en début de projet. Les accords feront suite au partage des plans de travail du programme afin de renforcer l'appropriation. Une attitude de partenariat sera maintenue tout au long du projet.	part enaires	début du projet	ASF	contin u
Baisse d'intérêt et de la motivation de la part des acteurs impliqués	2	4	2	tous	Dialogue permanent avec les acteurs identifiés pour davantage comprendre les obstacles auxquels ils font face. Réajustement et adaptation des activités en conséquence+F18;	part enaires	continu	ASF	contin u

11. Description de la prise en compte des recommandations formulées dans le cadre du Dialogue Stratégique lié à un CSC

Ces deux points, ToC et gestion des risques, ont fait l'objet d'attention particulière pour le développement du présent des programmes. Les facteurs de risque externes ont été identifiés dans le cadre de l'analyse des risques au point 5 (notamment ceux qui sont propres au secteur de la justice et aux conditions politico-sécuritaires) et ces derniers ont été considérés dans les processus du changement développé dans la TOC. Ces facteurs ont été discutés dans le cadre des synergies développées pour ce programme, notamment avec RCN J&D qui agit directement dans le même secteur.

12. OS 1

12.1. Fiche OS 1

Pays Ouganda - Outcome / Objectif spécifique 1

Outcome (Anglais ou Espagnol ou Français) :		Appuyer et promouvoir la participation publique à des mécanismes de justice et de développement renforcés et transparents, contribuant ainsi la protection des droits des populations et au règlement de leurs conflits			
Outcome (Français et/ou Néerlandais) :		Appuyer et promouvoir la participation publique à des mécanismes de justice et de développement renforcés et transparents, contribuant ainsi la protection des droits des populations et au règlement de leurs conflits			
IATI activity identifier :		<i>Facultatif</i>			
Pays :		Ouganda	Cet outcome/objectif est-il couvert par un CSC ?		<i>Oui / Non</i>
Province(s) / Etat(s) ciblé(s) :		Subnational admin level 1	subnational admin level 2	subnational admin level 3	Localité
Partenaires locaux ou parties prenantes :	<i>Partenaire 1</i>	Advocates For Natural Resources Governance and Development (ANARDE)			
Autre localisation de l'intervention :		Kampala, régions de Hoima et Karamoja			
Coordonnées GPS :	<i>Nom Partenaire / Lieu</i>	Longitude :		Latitude :	

Groupe-cible :	Victimes du récent conflit armé, membres des communautés affectées par les industries extractives, acteurs de la justice (institutionnels et privés), membres de la société civile, avocats, médiateurs, para juristes
Bénéficiaires (nature, et nombre [lorsque connu]) :	ND
Secteur principal :	15130
Interactions des demandeurs :	NA
Autres organisations impliquées :	ANARD, RCN J&D, International crime division, Ministère de la justice
Coûts opérationnels de l'outcome/objectif spécifique (total) :	1 669 963.71 euros

Markers :		
	Environnement	2
	RIO : désertification	0
	RIO : biodiversité	0
	RIO : CC adaptation	0
	RIO : CC mitigation	0
	Genre	2
	Bonne Gouvernance	2
	Santé génésique, maternelle, néonatale et infantile (SGMNI)	0
	HIV/Aids	0
	Droits des enfants	1
	Trade development	0

12.2. Description des résultats / Objectif Spécifiques

Description des résultats attendus par Outcome / Objectif spécifique					
	Baseline	An 3	An 5	Sources de vérification	Acteur(s) impliqué(s)
Cible(s) stratégique(s) X GSK XYZ	Cible 3				
Outcome / Objectif spécifique 1	Appuyer et promouvoir la participation publique à des mécanismes de justice et de développement renforcés et transparents, contribuant ainsi la protection des droits des populations et au règlement de leurs conflits				Partenaires et parties prenantes au projet, au niveau institutionnel et de la société civile
Hypothèses	Les conditions politiques et sécuritaires permettent la mise en œuvre de l'action dans les zones ciblées ; Les justiciables maintiennent leur confiance dans les services d'ASF et de ses partenaires ; Les acteurs étatiques et non étatiques de la justice restent disponibles tout au long du projet ; Les autorités centrales et locales ne s'opposent pas à l'action d'ASF et ses partenaires ; les acteurs communautaires de la justice et du développement et les autorités décentralisées s'engagent dans l'action				
Indicateur 1 Diversification de l'appui aux modes de participation publique favorisant la réalisation des droits des populations	1	2	3	Etudes et rapports d'activités	

Indicateur 2 Libre accès des communautés aux informations relatives aux plans de développement locaux: Nombre officiels/autorités locales au niveau des districts ayant partagé ces documents	30	50	70	Enquêtes; document et rapports de suivi des procédures	
Résultat 1	Des mécanismes de justice orientés vers les victimes de conflits armés et conformes aux standards internationaux des droits humains permettent une participation publique dans la révélation de la vérité, la redevabilité et l'établissement de garanties de non répétition				Acteurs de la justice transitionnelle en Ouganda, partenaires au programme
Hypothèses	La politique de justice transitionnelle est finalisée et rendue publique; les procédures devant l'International Crime Division (ICD) se poursuivent et les nouvelles règles de procédure sont appliquées				
Indicateur 1.1 Nombre de document officiels incorporant les résultats de consultations avec les victimes	1	3	4	Documentation officielles; reporting interne	
Indicateur 1.2 Nombre de victimes participant aux procédures devant l'ICD	48	148	248	Documents légaux; rapport de suivis	
Résultat 2	Les mécanismes d'accès à la justice des communautés affectées par les activités des industries extractives sont renforcés				Acteurs communautaires du développement dans les provinces de mise en œuvre,

Hypothèses	Une représentation juridique de qualité des droits des membres des communautés affectées est assurée, les justiciables expriment un consentement éclairé à leur participation ; la défiance des communautés à l'égard du système judiciaire est réduite			leader communautaires, autorités décentralisées, acteurs privés, acteurs de la justice (avocats, OSC, personnel judiciaire), partenaires au programme
Indicateur 2.1 Augmentation de justiciables des provinces d'intervention qui ont un accès à une information juridique de qualité, désagrégé par genre	100	300	450	Rapport d'activité; data consolidés dans l'outil de suivi et évaluation digitalisé
Indicateur 2.2 Augmentation du personnel judiciaire maîtrisant les notions d'administration de la justice et les garanties de procès équitable, désagrégé par organe	30	90	120	Rapport d'activité; data consolidés dans l'outil de suivi et évaluation digitalisé
Indicateur 2.3 Nombre d'avocats formés en mesure de prendre en charge des affaires de violations graves des droits humains	30	90	120	Rapport d'activité; data consolidés dans l'outil de suivi et évaluation digitalisé
Résultat 3	La transparence et la participation publique des communautés dans les initiatives de développement sont garanties et les acteurs impliqués participent à des communautés d'échanges des pratiques innovantes et porteuses d'impact			Acteurs communautaires du développement dans les provinces de mise en œuvre, leader communautaires, membres des communautés,

Hypothèses	Les plans de développement sont portés à la connaissance du public ; l'octroi de licence aux industries extractive est opérée au niveau des districts et rendus public ; les industries acceptent de se soumettre aux mécanismes de médiation				autorités décentralisées, acteurs privés, acteurs de la justice, partenaires
Indicateurs 3.1 Nombre de différends pris en charge par les mécanismes alternatifs de règlement des différends	30	60	90	Document de suivi des situations et des dossiers	
Indicateurs 3.2 Niveau de satisfaction des bénéficiaires impliqués à l'égard de la réalisation de leurs droits	baseline à déterminer	baseline + 15%	baseline + 30%	Enquêtes	
Indicateur 4.2 Participation des acteurs de la justice congolaise aux communautés de pratiques impulsées par ASF en RDC et au niveau international	0	1	2	site des communautés de pratique, rapport d'activité	
Résultat 4	Les mécanismes communautaires de prévention de conflit sont renforcés				Acteurs communautaires du développement dans les provinces de mise en œuvre, leader communautaires, membres des communautés, OSC, partenaires
Hypothèses	Des structures de décision au sein des communautés permettent l'expression de positions communes ; Les leaders religieux et culturels s'impliquent au sein des dialogues communautaires				
Indicateur 4.1 Niveau de participation des communautés aux discussions avec les industries; nombre de bénéficiaires	0	100	200	Rapport d'activité; data consolidés dans l'outil de suivi et évaluation digitalisé	

Conditions préalables :	Les partenaires maintiennent leur engagement dans l'action sur toute la durée du projet ; ASF et ses partenaires disposent des autorisations administratives et légales pour exercer leurs activités ; Aucun événement imprévu ne compromet gravement la sécurité des participants au projet ; Le projet se déroule dans un environnement respectueux à minima des règles générales gouvernant les actions de développement
Typologie des activités :	<i>Plaidoyer pour l'adoption d'une politique de Justice transitionnelle, Diffusion et sensibilisation sur la politique de JT ; Guidelines sur les mesures de réparations ordonnées par l'ICD ; Sensibilisation sur les nouvelles règles de procédure de l'ICD ; Guidelines sur la Gestion administrative du Greffe de l'ICD ; Renforcement de capacités des Juges, assistants juridiques et membres de l'unité de protection des victimes et témoins ; Formation d'intermédiaires ; Plaidoyer pour l'adoption d'un loi de protection des victimes et témoins et sensibilisation; Renforcement de capacités des avocats, sensibilisations auprès des étudiants; Renforcement de capacités des médiateurs et para-juristes, Organisation de session de médiation, soutien aux communautés dans la mise en place de systèmes communautaires de médiation ; Observation des mécanismes alternatifs de règlement des conflit mis en place par les entreprises ; développement de stratégies de sensibilisation avec les partenaires ; Appui à la constitution d'un réseau de para-juristes ; Sensibilisation et information des leaders religieux et culturels ; Dialogues communautaires</i>

12.3. T3 – Coûts opérationnels OS 1

Programme ASF - Budget 2017-2021 - UGANDA - OSS 1						
	2017	2018	2019	2020	2021	Grand total
Coûts opérationnels						
1. Partenaires	78.448,37	153.970,89	127.080,79	121.087,60	126.494,45	607.082,10
Investissement	2.400,00	-	-	-	-	2.400,00
Fonctionnement	45.575,12	108.185,50	81.217,64	75.144,34	80.468,69	390.591,28
Personnel	30.473,25	45.785,39	45.863,16	45.943,26	46.025,76	214.090,82
2. Collaborations	-	-	-	-	-	-
Investissement						
Fonctionnement						
Personnel						
3. Bureau local	189.851,41	291.322,09	193.757,09	158.705,37	125.167,07	958.803,04
Investissement	3.600,00	-	-	2.000,00	-	5.600,00
Fonctionnement	116.951,38	195.126,53	141.897,56	103.897,62	71.419,20	629.292,29
Personnel	69.300,03	96.195,57	51.859,53	52.807,76	53.747,87	323.910,76
4. Siège	19.172,28	20.629,17	21.022,17	21.423,03	21.831,91	104.078,56
Investissement						-
Fonctionnement						-
Personnel	19.172,28	20.629,17	21.022,17	21.423,03	21.831,91	104.078,56
Total CO :	287.472,06	465.922,16	341.860,05	301.216,00	273.493,43	1.669.963,71
Investissement	6.000,00	-	-	2.000,00	-	8.000,00
Fonctionnement	162.526,50	303.312,03	223.115,20	179.041,96	151.887,89	1.019.883,57
Personnel	118.945,57	162.610,13	118.744,85	120.174,05	121.605,55	642.080,14
Partenaires						
Total Partenaire 1 :	78.448,37	153.970,89	127.080,79	121.087,60	126.494,45	607.082,10
Total Partenaires :	78.448,37	153.970,89	127.080,79	121.087,60	126.494,45	607.082,10

12.4. Motivation au regard des critères du CAD

12.4.1. Description de la Pertinence

Le présent programme a été développé dans l'optique de répondre aux besoins sectoriels notamment identifié en collaboration avec les ACNG dans l'ACC. Il s'inscrit dans le cadre de la cible stratégique 3 (Droits de l'homme, Gouvernance et Justice) et vise à renforcer l'accès à la justice des communautés victimes de violations graves des droits de l'homme ou dont l'exercice effectif des droits est menacé du fait d'activités extractives.

Tirant les conclusions de l'analyse contextuelle du secteur de la Justice, Gouvernance et droits de l'homme en Ouganda, le Cadre Stratégique commun retient que: " In this context, communities need to be aware of their rights in order to obtain them and seek justice. The legal sector in Uganda comprises various institutions concerned with the provision of legal services, the administration of justice and the enforcement of legal instruments or orders. Justice seekers need to be accompanied throughout their legal processes".

En ligne avec la cible stratégique 3, le programme présenté par ASF retient le principe selon lequel le respect des normes relatives aux droits de l'homme implique de créer ou renforcer les mécanismes judiciaires ou quasi judiciaires faciles d'accès et efficaces et dont les procédures transparentes permettent aux plus vulnérables d'y participer activement et en connaissance de cause. En encourageant une vision inclusive et participative et en donnant toute la place qui leur revient aux organisations de la société civile et aux collectivités, afin que les plus vulnérables aient voix au chapitre et se voient reconnaître en tant que détenteurs de droits, l'accès à la justice en Ouganda peut renforcer la gouvernance et la redevabilité.

En ligne avec les cibles stratégiques développées dans le cadre des CSC, le programme s'articule autour de l'hypothèse selon laquelle contribuer au renforcement du pouvoir d'agir des populations vulnérables par le renforcement de leur accès effectif à la justice nécessite d'agir à deux niveaux :

- Le renforcement de mécanismes inclusifs d'accès à la justice permettant une participation publique aux processus d'établissement de la vérité, de redevabilité et de garanties de non répétition (traduits précisément dans le cadre des CSC par les cibles stratégiques 3D, 3I, 3J notamment)
- La promotion des notions de consentement libre, préalable et éclairé et le renforcement de l'accès à l'information des communautés (Cibles 3A, 3B, 3E, 3F, 3G, 3H)

Le programme s'inscrit directement sous l'Objectif du développement durable n°16²⁰ notamment en ces cibles 16-1²¹, 16-3²², 16-6²³, 16-7²⁴, 16-10.²⁵ Il s'inscrit en complémentarité avec les priorités du Gouvernement de l'Ouganda telles que définies dans les différents instruments de politiques publiques.

Liens aux priorités de la coopération belge

²⁰ « Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous »

²¹ « Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés. »

²² « Promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et donner à tous accès à la justice dans des conditions d'égalité »

²³ « Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux »

²⁴ « Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions »

²⁵ « Garantir l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux »

L'objectif spécifique est pertinent par rapport aux **objectifs de la Coopération belge**, qui se veut contribuer à l'objectif général de développement et de consolidation de la démocratie et de l'état de droit, en ce compris la bonne gouvernance, ainsi qu'à l'objectif du respect de la dignité humaine, des droits humains dans toutes leurs dimensions et des libertés fondamentales, portant une attention particulière à la lutte contre toute forme de discrimination²⁶. Les thèmes du programme s'alignent aux thèmes prioritaires énoncés dans la loi, notamment les droits humains (article 11), ainsi qu'aux thèmes transversaux, en particulier celui du genre (article 12).

Le programme s'inscrit également dans les priorités énoncées par le Ministre de tutelle dans sa **Note de politique générale** du 6 novembre 2015. Le Ministre a décidé de réserver l'Aide Publique au Développement aux pays les moins avancés et aux Etats Fragiles. Le programme répond également au pilier mis en avant dans la même note par le Ministre, en ce que la politique belge de développement entend s'investir dans l'utilisation des **technologies numériques** comme levier de développement.

Les **technologies numériques** ouvrent de nouvelles portes en matière de coopération, et dans le cadre de ce programme, ASF entend s'appuyer sur ces technologies en particulier pour permettre le développement et la diffusion des pratiques innovantes et porteuses d'impact en matière d'accès à la justice.

20 ans d'expérience ont permis à ASF d'acquérir un savoir faire et une expertise croissante dans le développement et la mise en place en œuvre de mécanismes permettant d'améliorer l'accès à la justice des personnes en situation de vulnérabilité dans les états fragiles. En 2016, l'ensemble des acteurs du développement ont consacré l'importance cruciale de l'accès à la justice et de l'état de droit tant pour le développement humain dans les états fragiles que pour la stabilité et la sécurité humaine globale. Ils reconnaissent également que les challenges dans ce domaine sont immenses et leurs causes multiples, et que les modèles expérimentés jusqu'à maintenant, principalement inspirés de l'expérience des pays du nord, sont inefficaces. Il est indispensable d'innover.

Fort de cette expérience, ASF fait l'analyse que (I) le renforcement de l'accès à la justice de manière durable pose des défis intellectuels, politiques et opérationnels majeurs ; (II) que les solutions doivent se construire à partir de la connaissance et de l'expérience concrète d'initiatives menées dans les pays du sud ; (III) que l'utilisation de techniques de digitalisation permet aujourd'hui de mettre en réseau, via des plateformes et de manière accessible et participative, l'ensemble des acteurs d'un secteur et de mettre en valeur les expertises et pratiques de terrain peu visible actuellement ; (IV) que l'innovation, pour être impactante, doit être menée sur le terrain de manière intégrée et analysée dans une approche interdisciplinaire. Avec pour objectif d'améliorer l'accès à la justice dans les états fragiles à travers le développement et la diffusion de la connaissance des acteurs via des communautés d'échanges des pratiques innovantes et porteuses d'impact et leur intégration dans les politiques sur le développement humain, ASF prévoit dans le cadre du programme, la création et l'animation de **communautés d'échanges de pratique via des plateformes digitales** pour permettre de renforcer les capacités des experts et praticiens de l'accès à la justice et de construire un plaidoyer pour le développement d'approches portées par les experts du sud et porteuses d'impact. Ces plateformes digitales vont notamment permettre :

- de mettre en lumière l'expertise d'acteurs du Sud porteurs de savoir mais peu visibles et écoutés, notamment par une facilitation des interactions et des échanges entre acteurs à l'échelle nationale, mais aussi au niveau international
- de structurer et de coordonner les savoirs, notamment via un recours au *crowdsourcing* pour faciliter le libre accès à l'information pertinente pour toutes les personnes concernées. Une telle approche doit permettre une mise à disposition des ressources à grande échelle. ASF a déjà entrepris d'avancer dans ce domaine, voir le développement d'un outil de ressources juridiques en libre accès en cours : www.asf.be/plateformes. De tels outils seront améliorés et proposés dans la thématique concernée par le projet.

²⁶ Article 4, la loi relative à la Coopération belge au développement du 19 mars 2013

- d'impliquer durablement les acteurs du Sud sur la mise en œuvre du projet, non uniquement via des activités spécifiques, mais sur une mise en relation durant toute la durée du projet.

Les communautés de pratiques seront développées à l'échelle nationale sur base de thématiques préalablement définies (en Ouganda, en lien avec la thématique principale du programme, à savoir l'appui et le renforcement de la participation publique aux mécanismes de justice et de développement) et, à l'échelle internationale, de manière transversale.

La création des communautés de pratiques et le développement de la plateforme digitale sera ponctuellement appuyée par les spécialistes de l'Institut de Médecine tropicale (IMT) qui dispose d'ores et déjà d'une expertise reconnue dans cette approche, notamment par le biais du récent développement de la plateforme « *Collectivity* » dans le domaine de la santé publique en Afrique. Par ailleurs, la recherche de complémentarité entre les développements de l'IMT et ceux d'ASF sera garantie à travers un dialogue soutenu.

12.4.2. Description de l'Efficacité

Le programme s'inscrit dans le cadre de la cible stratégique 3 (related to Human Rights, Governance and Justice) et vise à renforcer l'accès à la justice des communautés victimes de violations graves des droits de l'homme ou dont l'exercice effectif des droits est menacé du fait d'activités extractives. L'efficacité du programme réside dans la complémentarité des différentes approches qui le constitue.

En ligne avec la cible stratégique 3, le programme adopte comme hypothèse fondamentale le principe selon lequel en encourageant une vision inclusive et participative et en donnant toute la place qui leur revient aux organisations de la société civile et aux collectivités, afin que les plus vulnérables aient voix au chapitre et se voient reconnaître en tant que détenteurs de droits, l'accès à la justice en Ouganda peut renforcer la gouvernance et la redevabilité.

L'approche adoptée par ASF s'appuie sur la conviction selon laquelle la démarginalisation par le droit nécessite un changement systémique, dont l'élément principal est le renforcement du pouvoir d'agir. Cette approche répond spécifiquement aux cibles 3A, 3F 3E et 3H. Le programme vise ainsi particulièrement à promouvoir, à travers des activités de sensibilisation et d'information et assistance juridique à promouvoir une adhésion 'populaire' des mécanismes de justice transitionnelle appuyée sur une bonne compréhension de ces derniers. Par ailleurs, par l'autonomisation juridique, la sensibilisation, l'assistance et la représentation des communautés, le programme vise également à réduire les déséquilibres structurels entre industries extractives et communautés implantées à proximité des bassins pétrolifères ou concessions minières en luttant contre les pratiques et politiques de marginalisation à l'origine des violations subies par les communautés. L'accompagnement des communautés tout au long du processus de justice permettra également de donner effet à la cible 3B.

Le programme retient pour objectif de développer les opportunités des membres des communautés affectées de participer aux décisions relatives aux activités des industries extractives; à exiger plus de transparence et de redevabilité via l'établissement d'un dialogue constructif avec les responsables de districts, leaders culturels et religieux. Ces dialogues communautaires permettront de donner effet à la cible 3G.

Le soutien à la société civile, à travers des activités de formation (notamment à l'intention des OSC intermédiaires dans l'assistance des victimes de crimes internationaux et des para-juristes travaillant auprès des communautés affectées par les activités des industries extractives), de sensibilisation communes, de plaidoyer commun ou d'accompagnement dans le cadre de l'assistance juridique devant les tribunaux permettra de répondre à la cible 3C.

La contribution du programme à la cible 3D sera opérée à travers la mise en place d'activités d'assistance technique auprès du *Justice Law and Order Sector* et de l'*International Crimes Division*, visant à la mise en place de mécanismes orientés vers les victimes et conformes aux standards internationaux des droits de l'homme ainsi que les activités de renforcement de capacités d'avocats, médiateurs et Juges. Par ailleurs, l'appui au *Justice Law and Order Sector* en vue de contribuer à l'opérationnalisation de la politique de Justice Transitionnelle permettra également de répondre à la cible 3I. L'approche intégrée retenue par ASF en matière de Justice transitionnelle, conçue de sorte à ce que les mesures permettant de promouvoir la vérité, celles visant la justice, celles visant les réparations et celles visant les garanties de non-répétition soient envisagées comme intimement liées les unes aux autres et complémentaires permettra également de donner effet à la cible 3J.

En parallèle et sous le lead des partenaires au programme, les acteurs de la justice ougandais seront amenés à contribuer à des cadres de concertation et des communautés de pratiques visant notamment à l'identification de pratiques de justice transparentes, efficaces et répondant précisément aux besoins des populations. Les OSC seront amenées à participer à des dialogues avec les autorités dans le but d'asseoir plus fermement les acquis constitutionnels et pour plaider à une meilleure application de certains cadres normatifs.

Une communauté de pratiques est un groupe de personnes qui approfondissent leurs connaissances et leur expertise dans un domaine particulier, par interaction entre elles et de façon continue. Une communauté de pratiques propose, par le biais d'un processus horizontal, de réunir des spécialistes de divers horizons sur un même sujet, et de susciter leur intérêt et leur participation régulière.

Le développement d'un tel réseau de communautés de pratiques sera facilité par l'expérience d'ASF qui dispose déjà d'un large réseau d'experts, de praticiens, et de chercheurs dans les 6 pays d'intervention du programme, ainsi qu'au niveau international. Il s'agit notamment des partenaires d'ASF et des parties prenantes du secteur dans les pays d'intervention, du réseau International Legal Network (ILN) d'ASF, ainsi que des chercheurs impliqués dans le projet de recherche d'ASF.

En Ouganda, la communauté de pratique rassemblera les acteurs de terrain et les experts, dans un premier temps pour travailler sur la participation publique aux mécanismes de justice et de développement. Cette communauté de pratiques développée à l'échelon nationale participera à un cercle plus étendu intégrant des praticiens d'autres pays également engagés sur ces thématiques, par le recours au développement d'une plateforme digitale.

12.4.3. Description de la Durabilité

Au niveau technique, on peut s'attendre à ce que le renforcement de capacités et les sensibilisations visant les membres du pouvoir exécutif, législatif et judiciaire conduisent à une amélioration de la gouvernance et du système juridique. Tant la jurisprudence que les politiques sectorielles bénéficieront du renforcement des compétences des différents acteurs clefs. Du point de vue stratégique, le choix d'assurer la représentation des victimes dans certains contentieux stratégiques peut contribuer à établir des précédents et à renforcer le plaidoyer pour une réforme juridique visant à promouvoir un développement participatif ainsi que des pratiques respectueuses des droits de l'homme par le secteur extractif.

Au niveau socio-économique, l'assistance et la représentation juridique visent à renforcer l'accès des populations affectées à la justice et à l'information mais aussi à s'assurer que les bénéficiaires finaux ont connaissance de leurs droits et s'impliquent dans les initiatives ayant pour objectif de renforcer l'Etat de droit.

Le renforcement des politiques sectorielles et du cadre juridique contribuera à renforcer la sécurité juridique des justiciables ainsi que la responsabilité de l'Etat, ce qui contribuera à la prévention de conflits futurs et à une amélioration durable des conditions de vie de la population. L'accès généralisé des populations affectées à la justice augmentera leur connaissance de leurs droits civils

et politiques mais aussi socio-économiques, ce qui leur permettra d'être mieux à même de contribuer au développement de leur pays.

Le projet servira de base à des changements profonds en matière de politiques sectorielles, notamment dans le cadre des politiques de protection des droits humains et de l'égalité des sexes ainsi que des politiques de régulation des industries minières et gazières. L'Etat de droit se verra renforcé par la définition des relations entre les justiciables et autorités.

Le programme s'inscrit dans le cadre d'une stratégie ASF 2016-2021. Elle s'appuie également sur un plan quinquennal (2014-2019) développé par ANARDE. Le programme développe par une combinaison d'actions visant à atteindre des impacts à court terme (sensibilisation, renforcement du pouvoir d'agir, représentation légale devant les mécanismes judiciaires ou quasi-judiciaires) mais également des impacts systémiques, à long terme (formation des acteurs juridiques, réformes institutionnelles visant à prévenir les violations, mobilisation et structuration des acteurs). Si les effets à moyen terme pourront être mesurés à la fin du projet, l'impact à long terme nécessitera probablement une action complémentaire

Afin de permettre la pérennité du projet dans les zones d'intervention les mesures suivantes seront prévues :

- Recrutement des avocats et para-juristes au sein des zones d'intervention : Ces derniers bénéficieront de renforcement de leurs capacités et ce renforcement produira ses effets au-delà, et en dehors du présent programme.
- Sélection des para-juristes parmi les acteurs influents au sein des communautés (enseignants, conseillers locaux, organisations locales notamment de femmes) ; Ils seront mis en mesure de poursuivre les sensibilisations au-delà de la durée du projet. De la même manière, des para-juristes seront sélectionnés au sein des organisations de la société civile afin de participer également au renforcement de ces organisations.
- Transfert des outils et matériels aux partenaires et notamment aux cliniques juridiques à la fin du programme ; Les cliniques juridiques envisagées dans le cadre du présent programme seront enregistrées afin de leur permettre de poursuivre les activités au delà du projet.

Enfin, le renforcement du partenaire permettra indirectement le renforcement des structures au sein desquelles ses partenaires opèrent. Ainsi ANARDE est un membre stratégique de NETPIL (Network with Public Interest Lawyers) qui englobe la plupart des avocats actifs en matière de conflits liés aux industries extractives. Des liens forts entre le pool d'avocats constitués et NETPIL seront créés afin de permettre un renforcement mutuel. Les membres du pool d'avocats seront notamment connectés et recommandés en vue de leur adhésion au sein de NETPIL. Par ailleurs, un certain nombre d'avocats seront également sélectionnés au sein des organisations de la société civile, ce qui contribuera à renforcer les structures locales dans lesquelles ils agissent.

En ce qui concerne plus précisément les activités de sensibilisation et d'information visant au renforcement du pouvoir d'agir, elles seront menées avec les avocats ou les avocats et para-juristes. En ce sens, les acteurs locaux seront formés à la sensibilisation (soit dans le cadre des modules de formation des avocats, soit dans le cadre des formations pour para-juristes).

Afin d'assurer la durabilité des activités, les sensibilisations suivront l'approche méthodologique dégagée par ASF (« mettre à profit, dans une démarche de co-construction, et dans une double perspective de qualité et d'impact des actions, leurs connaissances des réalités du terrain et des personnes ciblées et leur savoir, tout en travaillant au renforcement de leurs capacités et en favorisant un processus d'appropriation des actions »).

Cette méthodologie s'appuie sur les éléments suivants :

- Stratégies de sensibilisation élaborées en concertation avec les partenaires de mise en œuvre ;
- Conduite d'actions à destination des professionnels concernés, parallèlement à celles visant les justiciables ;

- Articulation des actions avec la mise à disposition de services de consultations juridiques/d'assistance judiciaire ;
- Recherche de synergies et de coopérations, permettant une approche pluridisciplinaire/holistique ;
- Mobilisation étroite des acteurs locaux (institutionnels dans le cadre des sessions d'info et de feedback) dans l'animation des actions.

Les séances de sensibilisation constituent la base essentielle du principe d'autonomisation par le droit et du renforcement du pouvoir d'agir. L'autonomisation par le droit est le facteur principal du changement des mentalités mentionné.

Telle que séquencée dans le programme, l'information sur les droits est la base préalable au soutien que le programme apportera aux communautés **afin qu'elles puissent mener leur propres plaidoyers**. En effet, ainsi qu'indiqué dans le projet, les séances seront menées de manière participative afin de permettre aux communautés de faire émerger les problématiques prioritaires pour elles suivant une approche basée sur les droits humains. Dans un second temps, l'action vise à assister les communautés dans la formulation des questions à résoudre (et des recommandations à mettre en œuvre) auprès des autorités locales. Le présent programme s'appuie sur l'idée que c'est en encourageant les communautés à faire entendre leur voix, par les échanges d'information et d'idées que se développera leur compréhension des dynamiques mais aussi des droits de l'homme et des mécanismes de recours.

Par ailleurs, la sensibilisation et l'autonomisation par le droit et les revendications et recommandations formulées par les communautés sont également à la base du plaidoyer mené au niveau national. La recherche suivra des méthodes participatives. L'analyse de ces relations au cours du projet servira de base pour conduire les actions judiciaires, mais aussi le plaidoyer.

En ce sens, les activités prévues permettent de changer les mentalités : au niveau local par la mobilisation des communautés et au niveau national par le plaidoyer. Cette double entrée est nécessaire.

Ces mécanismes d'engagement et de participation des acteurs de la justice assureront la pérennité financière des approches mises en place tout au long de l'action. Le renforcement structurel des organisations impliquées dans la mise en œuvre du projet cumulé au changement impulsé dans la coordination du secteur de la justice au niveau communautaire et provincial assurera la durée des effets de l'action.

Dans sa stratégie de désengagement effectif de la provision directe des services d'aide légale au profit des barreaux et des autres acteurs locaux, ASF poursuivra le travail d'appui et d'accompagnement de ses partenaires pour qu'ils assurent des services de qualité. Les acteurs de l'accès à la justice sont déterminants pour le développement du pouvoir d'agir des justiciables et la réalisation de leurs droits, pour la prévention et le règlement des conflits au sein de la communauté et le renforcement de l'Etat de droit. Les communautés et groupes d'intérêts sont des ressources précieuses lorsqu'il s'agit de définir la nature des problèmes et de concevoir des solutions efficaces et durables à ces problèmes. Pour ce faire, le programme se propose d'établir une cartographie des acteurs communautaires impliqués et des mécanismes d'accès à la justice existants pour améliorer leur connaissance, leurs besoins et attentes et les pistes d'intervention prioritaires dans le secteur de la justice et ainsi contribuer à accroître l'impact et la pertinence des interventions.

12.4.4. Description de l'Efficiencia

La mise en œuvre du programme et sa coordination nécessitent des moyens financiers et matériels conséquents et, plus particulièrement, pour faire face aux contraintes logistiques et sécuritaires des zones d'intervention. Le Programme sera mis en œuvre sur l'entièreté du territoire avec une

concentration des activités à partir de Kampala, Hoima, Acholi et Karamoja, des coûts importants en termes de déplacement doivent être prévus afin de permettre la bonne mise en œuvre des activités, leur suivi ainsi que leur évaluation.

En termes de ressources humaines, le programme et ses activités sera supervisé par un Coordinateur Programme expatrié, qui participera directement à la mise en œuvre de la plupart des activités. Le reste de l'équipe programme est constitué de techniciens nationaux, dont les compétences, connaissance du terrain et du contexte et expériences sont mises de l'avant dans le partage des responsabilités.

L'équipe administration, logistique et finance locale sera appuyée par un gestionnaire expatrié dont l'activité couvrira l'ensemble des pays du programme de la région (Ouganda, Burundi et RDC). Il sera notamment responsable de mettre en œuvre les activités de soutien aux partenaires touchant le renforcement structurel et de gestion de projet.

Au niveau de la mise en œuvre des activités, le programme est orienté de manière à tirer le meilleur parti des ressources disponibles en privilégiant la qualité des services, l'innovation au travers de la recherche, la rationalité et l'appui aux partenaires. Le recours aux services des experts internationaux pro bono de l'International Legal Network se poursuivra comme au cours des années précédentes et permettra l'accès à une expertise sans frais liés à la rémunération.

En prenant en compte le nombre de personnes bénéficieront directement des activités (compréhension du droit, dissuasion, volonté de faire valoir le droit), et la mise en balance de l'impact que pourrait produire le programme sur un rééquilibrage de la vie communautaire, un recul du sentiment d'impunité et un plus grand sentiment de sécurité juridique et de restauration de la paix sociale, ainsi que les étendues des zones d'intervention où vivent des centaines de milliers d'habitants, le coût du programme semble en effet se justifier pleinement.

Toutes les publications prévues dans le cadre du programme seront imprimées dans un nombre correspondant aux besoins, afin de minimiser l'empreinte écologique en plus que des coûts non nécessaires. La diffusion via web, beaucoup plus impactante, sera alors privilégiée tant par le biais de listes emails que via le site Internet d'ASF et les communautés de pratique en ligne.

12.5. Description de la Stratégie de Partenariat spécifique

Le programme pour l'Ouganda a été co-rédigé avec Advocates for Natural Resources Governance and Development (ANARDE) avec lequel ASF a développé un partenariat depuis 2015. Advocates for Natural Resources Governance and Development est une organisation non gouvernementale, sans but lucratif, rassemblant des chercheurs activistes, des organisateurs et des juristes, qui travaillent sur des questions relatives notamment aux exploitations minières ou autres industries extractives, à la redevabilité des autorités publiques et privées du secteur de sécurité, aux droits fondamentaux relatifs à l'exploitation des ressources naturelles, en ce compris la justice environnementale, à l'acquisition de terres, au régime foncier et aux droits de propriété, à la politique de réglementation financière, mais aussi sur des questions relatives aux mécanismes de responsabilisation en matière de droits de l'homme et des peuples. ANARDE croit en la dignité et l'égalité de tous les êtres humains fonde son action sur le postulat selon lequel un changement systémique commence avec l'individu et la communauté.

ANARDE a été constitué afin de servir de groupe de réflexion, contribuant au dialogue en matière de politique de gestion des ressources naturelles, afin de promouvoir parmi les personnes marginalisées la compréhension d'une bonne gouvernance des ressources naturelles, la connaissance de l'utilisation durable des ressources naturelles et de fournir assistance juridique, conseils et représentation aux personnes affectées dans le domaine des ressources naturelles. Pour atteindre ces objectifs, ANARDE fournit des conseils juridiques ainsi qu'une représentation aux personnes marginalisées. ANARDE met également en œuvre des formations en la matière pour les communautés de base et engageons les acteurs-clefs, des entreprises et des agences

gouvernementales pour garantir que les ressources naturelles soient gérées au bénéfice des personnes vulnérables et/ou marginalisées.

ANARDE se positionne aujourd'hui comme le leader en matière de recours d'intérêt public et de plaidoyer stratégique en ce qui concerne le secteur des ressources naturelles en Ouganda. Plusieurs affaires dans les domaines de la protection environnementale, de l'accès à l'information, de la transparence des revenus et dans des aspects d'interprétation constitutionnelle sont actuellement prises en charge par l'Organisation.

Au cours des deux dernières années, ANARDE a mené un projet intitulé « Promouvoir l'accès à la justice dans des cas d'abus de ressources naturelles en Ouganda ». Ce projet prévoyait notamment l'octroi de conseils juridiques pour les plus vulnérables, de formations sur la compréhension des droits humains dans le contexte de l'exploitation pétrolière et de la représentation devant les tribunaux des personnes lésées par des conflits fonciers, des acquisitions déloyales de terres et des politiques abusives. Pour ne citer qu'un exemple, ANARDE fut à l'origine d'une affaire portée devant la Cour Constitutionnelle contre le Procureur général et l'Autorité Nationale Ougandaise des Routes. Cette affaire a permis de contester avec succès les procédures déloyales qui ont été appliquées lors d'acquisitions forcées de personnes qui avaient été expropriés à l'occasion de la construction de la route Hoima-Kaiso. Ce précédent fait désormais autorité et fait office de point de référence et d'orientation pour tout Etat tenté de procéder à des acquisitions de terres, et plus spécialement encore lorsque cela profiterait à l'industrie de minerais et de pétrole.

L'objectif de renforcement des capacités du partenaire se traduira dans une stratégie verticale et paritaire, par le biais de la mise en commun continue du programme et l'organisation commune du processus de suivi et évaluation.

En début de projet, le staff recruté pour l'ensemble du projet (ASF et ANARDE) bénéficiera de séance de formation/remise à niveau. Une évaluation précise des besoins de renforcement ne pourra être effectuée qu'à la suite du recrutement d'un certain nombre de personnels spécifiquement dédiés au projet.

L'analyse SWOT du partenaire a néanmoins identifié le besoin de renforcement méthodologique. Ont été en particulier identifié la question de la communication avec les victimes et la notion d'écoute active ainsi que la méthodologie de sensibilisation des communautés (en particulier, l'identification des attentes et besoins prioritaires, des publics cibles prioritaires, de planification, d'accessibilité, de détermination du contenu des messages, du développement d'approches participative...).

Une session de formation organisée en début de projet, sous forme de table ronde, aura pour objet d'adresser prioritairement ces questions afin de s'assurer qu'une méthodologie commune est appropriée et mise en œuvre. Une session de mise à niveau juridique sur la question des implications en matière de droits de l'homme des activités des industries extractives sera également organisée afin, là encore, d'assurer une approche commune dans la mise en œuvre des activités de conseil juridique.

Le projet envisage par la suite des visites de suivi. L'objet de ces visites de suivi est de permettre au Kampala Senior Staff de vérifier la mise en œuvre des acquis (notamment méthodologiques) dans le cadre des activités. Des ateliers d'échange d'expérience et de renforcement méthodologiques sur les points faibles effectivement constatés lors de la mise en œuvre des activités seront organisés lors de ces visites de suivi.

12.6. Description des Synergies et Complémentarités

Les synergies informationnelles avec les autres ACNG belges tel qu'élaborées dans le cadre du CSC seront maintenues et ASF partagera notamment aux activités suivantes :

- Réunion annuelle des ACNG belges avec la CTB et l'ambassade pour le suivi du dialogue stratégique ;
- Contribution aux échanges par voie électronique quant à la gestion des connaissances et des leçons apprises, notamment en tant que sous lead sectoriel ;
- Cartographie des acteurs du secteur de la justice à partager avec les ACNG.

Synergie ASF-RCN

Titre	Services d'aide légal - sensibilisation des populations sur la Justice Transitionnelle	Zone	RCN : niveau national Kampala-Northern Uganda ASF : Kampala, Acholi, Hoima, Karamoja	
Type de synergie	Complémentarité opérationnelle, d'échange d'information et géographique	ACNG	RCN J&D	ASF
Objectifs spécifiques des programmes			OS1 - R1 à R3	OS1
CSC concernée:	3	Approches communes :	3D	
Objectifs	<p>ASF et RCN J&D partageront leur expérience méthodologique, des éléments de formation et la mobilisation des bénéficiaires directs dans les activités suivantes.</p> <p>RCN J&D et ASF partageront les informations respectives issues de leur suivi-évaluation des sessions de sensibilisation et de mobilisation communautaire afin de consolider les données recueillies sur une étendue géographique plus vaste.</p>			
Rôles et devoirs	<p>Les approches adoptées par ASF et RCN J&D sont extrêmement complémentaires et se renforcent mutuellement. Les groupes cibles visés par les deux organisations sont différents, dans le sens qu'ASF s'oriente vers les avocats et les groupes de victimes, tandis que RCN J&D s'adresse aux communautés affectées au sens large, aux médias et au grand public. La complémentarité des approches permet donc de toucher l'ensemble des acteurs impliqués.</p> <p>Les activités d'information et sensibilisation sur les procès de crimes internationaux à l'intention du grand public menés par RCN J&D permettront d'appuyer, au niveau national les actions ciblées d'assistance judiciaire et d'accompagnement des victimes menés par ASF au niveau local. Elles permettront également de relayer au niveau national les vues et préoccupations des victimes exprimées au niveau local.</p> <p>Les rencontres et échanges d'expériences entre magistrats de l'ICD et d'autres tribunaux compétents en matière de crimes internationaux par RCN J&D appuieront les activités de renforcement de capacités des mêmes magistrats menés par ASF.</p> <p>Les activités d'appui technique au développement d'un policy framework pour les mécanismes de justice traditionnelle et de plaider pour une approche intégrée (tous les mécanismes) et inclusive (tout le pays) de la justice transitionnelle complètent les activités menées par ASF dans ce sens.</p>			

	<p>RCN J&D et ASF partageront leur méthodologie de sensibilisation des populations (dialogues, animations communautaires, médias sociaux), de certains outils de sensibilisation et les rapports de ces activités. ASF et RCN J&D veilleront à harmoniser leur vision et les objectifs assignés aux activités de duplication afin d'assurer un renforcement mutuel.</p> <p>ASF partagera avec RCN J&D la méthodologie adoptée avec ses partenaires de la société civile ougandaise dans le cadre des activités d'accompagnement des victimes devant les tribunaux en matière de crimes internationaux. ASF partagera avec RCN J&D son expérience et sa méthodologie en ce qui concerne la gestion des dossiers de crimes internationaux en Ouganda.</p> <p>ASF partagera avec RCN J&D les résultats des activités d'assistance technique visant à appuyer l'opérationnalisation de la politique de Justice Transitionnelle, nécessaire aux activités de sensibilisation sur la question organisées par RCN J&D.</p> <p>RCN J&D invitera ASF à participer et intervenir aux conférences et événements publics qu'il organise sur la Justice Transitionnelle et à participer au <i>working group to draft a policy framework on traditional justice mechanisms</i>.</p> <p>RCN J&D et ASF partageront les informations respectives issues de leur suivi-évaluation des activités afin de consolider les données recueillies sur une étendue géographique plus vaste.</p> <p>ASF et RCN J&D organiseront des rencontres régulières afin de coordonner les actions et de mettre en commun les analyses de contextes et des risques.</p>
Budget :	Chaque organisation dispose des fonds pour la réalisation de cette activité et finance l'activité pour ses partenaires.

MAROC

Fiche pays Maroc

Coûts opérationnels totaux pour le pays :		812.879,85 €		
Personne de contact en Belgique pour la DGD pour le pays :	Nom : Chantal van Cutsem	Organisation : ASF	Téléphone : 022233654	E-mail : cvancutsem@asf.be

Résumé synthétique du programme pour ce pays (15 lignes maximum) :

L'objectif d'ASF au Maroc est d'améliorer l'accès à la justice et la protection des droits humains des groupes les plus vulnérables, dont en particulier, les femmes et les femmes migrantes. Le changement vers lequel tendent les actions est de contribuer à un Maroc pluriel, civil, démocratique, égalitaire, respectueux des droits humains, fondé sur les principes de la justice sociale et du développement durable. ASF a pour mission principale de renforcer le pouvoir d'agir des justiciables en situation de vulnérabilité dans la revendication et la réalisation de leurs droits, s'appuyant sur l'interdisciplinarité des acteurs pour assurer un accompagnement global. Pour atteindre ce résultat, des cliniques juridiques seront mises en place en collaboration avec les universités, pour informer, sensibiliser, conseiller et accompagner les femmes et les migrantes. Afin d'assurer la qualité des services juridiques, les capacités des acteurs de l'accès à la justice seront renforcées (résultat 2). Parallèlement, un plaidoyer pour un cadre de protection légale et des pratiques conformes aux standards nationaux et internationaux sera mené (résultat 3). Ce plaidoyer s'alimentera de l'analyse des données récoltées sur le terrain, mais aussi de l'expérience et la connaissance des différents acteurs de l'accès à la justice, qui sera développée et diffusée via des communautés d'échanges de pratiques qu'ASF mettra en place sous forme de plateformes digitales, au Maroc et comme dans tous ses pays d'intervention.

Carte du pays avec localisation des interventions



Le projet sera mis en œuvre dans les régions de Mohammedia et de Fès.

- Liste des partenaires et parties prenantes connus au moment de la demande.

Partenaire			
Nom complet et abréviation :	Association Adala - Justice		
Coordonnées :	Adresse :	Téléphone :	E-mail :
	Imm N°46, Appt N°8, 3ème étage Avenue Fal Oued Oumeir Agdal - Rabat- Maroc	Tél: +212537773346 Tél : +212537680939	adalajust2005@gmail.com
Personne de contact :	Madame Jamila SAYOURI, Présidente		
Outcome(s) / Objectif(s) spécifique(s) :	OS 1 : Améliorer l'accès à la justice et la protection des droits humains pour les groupes les plus vulnérables, en priorité les femmes et les migrantes		
Budget par Outcome :	410.292,85 €		
Description synthétique du rôle du partenaire pour chaque Outcome :	Mise en place des cliniques juridiques et des unités d'accompagnement juridique		
Date de début de la relation partenariale avec l'ACNG :	2013		

14. Théorie du Changement associée au Maroc

3.1 Changement à long terme (10 ans)

Le changement vers lequel tendent les actions proposées par ASF au Maroc est de contribuer à un Maroc pluriel, civil, démocratique, égalitaire, respectueux des droits humains, fondé sur les principes de la justice sociale et du développement durable, dans lequel les citoyens veillent et participent.

La justice au Maroc peut fonctionner durablement pour toute la population – et s'imposer comme une instance de régulation pertinente des rapports sociaux – que (i) si, et seulement si, les justiciables sont des « acteurs proactifs » et que (ii) si, et seulement si, du fait qu'ils sont proactifs, ces acteurs par leurs actions contribuent à rendre le droit effectif et contraignant pour tous.

ASF aspire à ce que des individus appartenant à des groupes en situation de vulnérabilité demandent et participent de manière indiscriminée à des mécanismes de justice conformes aux droits humains efficaces et effectifs, pour défier les causes structurelles à la base des situations de vulnérabilité.

3.2 Changement à l'issue du programme (5 ans)

ASF aura contribué à la création, par l'ensemble des acteurs coordonnés, d'un cadre durable permettant la réalisation des droits des populations vulnérables ciblées et le respect de l'Etat de droit par (I) le renforcement du pouvoir d'agir des justiciables vulnérables (ii) le renforcement des acteurs favorisant l'accès à des mécanismes de justice indépendants efficaces et de qualité et (III) le partage des leçons apprises pour que celles-ci puissent contribuer au renforcement de l'état de droit.

Dans ce cadre, les justiciables en situation de vulnérabilité ont les capacités nécessaires à la mise en œuvre de leurs droits comme acteurs de leur action, accompagnés par des pourvoyeurs d'aide légale initiés aux mécanismes d'accès à la justice et au respect des droits humains, dans un cadre favorable à la concertation et au partage des leçons apprises entre des acteurs et institutions de la justice.

3.3 Hypothèses de changement

Le programme se fonde sur trois hypothèses clés, faite à chaque niveau de changement :

- Hypothèse 1 : le développement du pouvoir d'agir du justiciable passe par le développement de leur maîtrise du droit et des cadres juridiques, notamment la relation avec les avocats et les pourvoyeurs de service d'accès à la Justice (Résultat 1 du programme) ;
- Hypothèse 2 : les avocats et pourvoyeurs d'aide légale contribuent à développer le pouvoir d'agir des justiciables, leur implication dans l'accompagnement des justiciables est donc essentiel pour le changement (Résultat 2 du programme);
- Hypothèse 3 : le pouvoir d'agir du justiciable ne peut s'exercer durablement que dans un système fonctionnel de Justice où le cadre et les pratiques légales respectent les droits des populations vulnérables. Dans le cadre du présent programme, le système de Justice est composé des acteurs engagés pour la réalisation des droits des personnes (Résultat 3).

Si ce programme n'a pas vocation à soutenir de manière directe les acteurs institutionnels de la justice, ASF contribue à l'instauration de l'Etat de droit à travers :

- le développement de la demande de justice via le pouvoir d'agir des justiciables et le renforcement des acteurs de l'aide légale;
- la mise en place d'une stratégie d'apprentissage mutuel entre les différents acteurs fondée sur la valorisation des rôles et la diffusion des bonnes pratiques professionnelles (communautés de pratiques);

3.4 Chemins de changement et contribution au suivi du programme

L'objectif spécifique du présent programme est construit sur trois résultats correspondants chacun à l'une des hypothèses de changement.

Le suivi évaluation de l'objectif spécifique (voir Cadre logique) pourra donc être confronté aux hypothèses faites en début de programme par niveau de changement. Pour ce faire, une appréciation qualitative de la situation de départ du présent programme est établie ci-après :

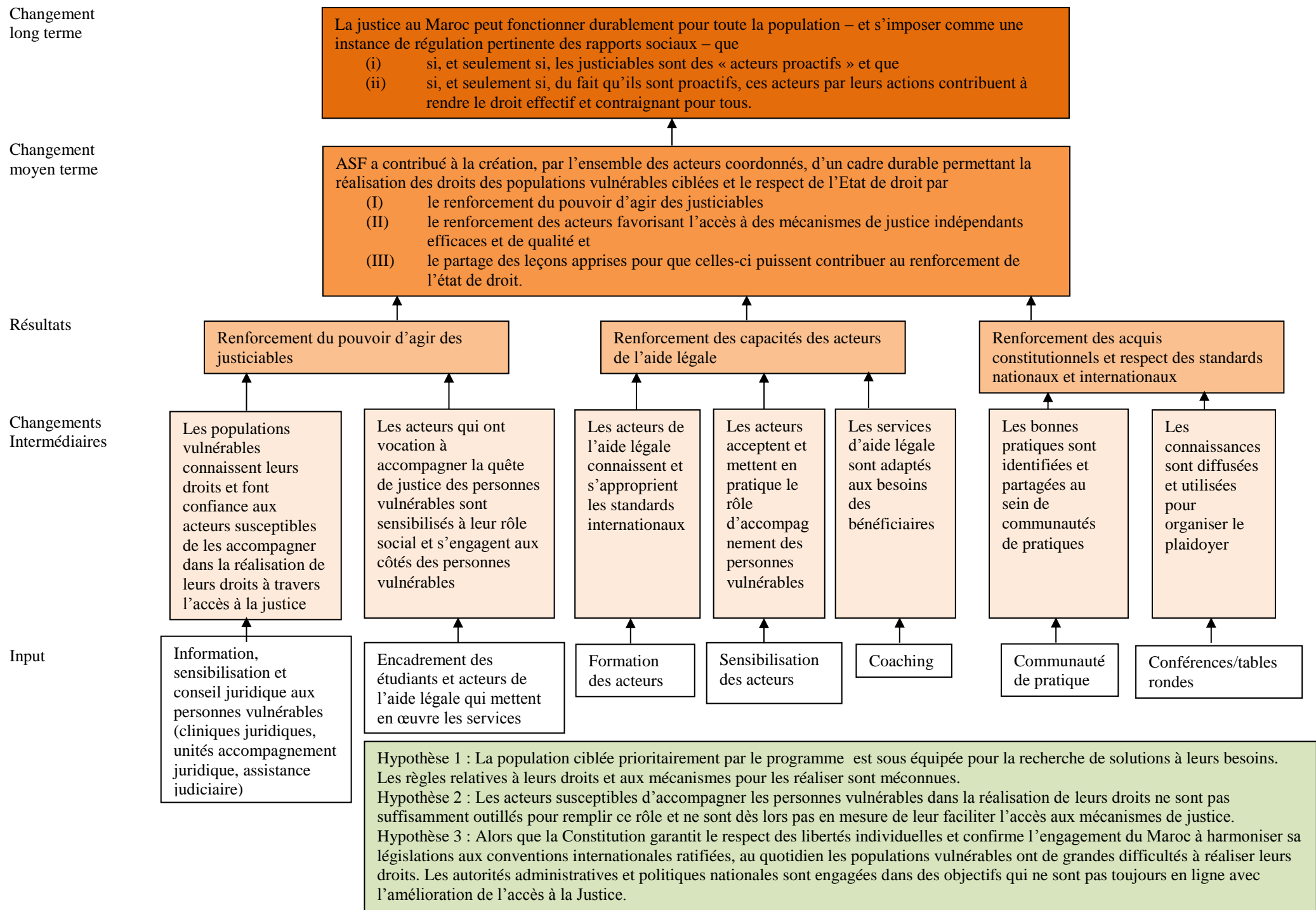
- Hypothèse 1 : La population ciblée prioritairement par le programme, notamment les femmes et les migrantes, est souvent sous équipée pour la recherche de solutions à leurs besoins. Les règles relatives à leurs droits et aux mécanismes pour les réaliser sont méconnues.
- Hypothèse 2 : Les acteurs susceptibles d'accompagner les personnes vulnérables dans la réalisation de leurs droits ne sont pas suffisamment outillés pour remplir ce rôle, que ce soit au niveau de la connaissance juridique, ou de l'attitude envers le groupe cible que sont les femmes et les migrantes, et ne sont dès lors pas en mesure de leur faciliter l'accès aux mécanismes de justice.
- Hypothèse 3 : Alors que la Constitution garantit le respect des libertés individuelles et confirme l'engagement du Maroc à harmoniser sa législations aux conventions internationales ratifiées, au quotidien les populations vulnérables ont de grandes difficultés à réaliser leurs droits. Les autorités administratives et politiques nationales sont engagées dans des objectifs qui ne sont pas toujours en ligne avec l'amélioration de l'accès à la Justice.

Le développement de la communauté de pratique sous le résultat 3 représente une modalité d'opérationnalisation de cette théorie du changement. La création progressive et intégrée d'une communauté destinée à partager et analyser les pratiques et expériences liées au développement de la demande de justice dans le pays, puis plus largement à l'échelle des autres pays d'intervention d'ASF et de ses partenaires, constituera **un pilotage collectif de la théorie du changement** et une mise en pratique de ses hypothèses.

La Théorie du changement identifie 6 changements intermédiaires entre la situation de départ des hypothèses et l'atteinte du changement à cinq ans (voir schéma).

L'atteinte de ces changements intermédiaires implique une **pluralité d'acteurs** pouvant être répartie comme suit:

- Les partenaires du projet (ASF et Association Adala), les Universités au sein desquelles les cliniques juridiques seront mises en place, les étudiants en droit, les avocats seront des acteurs directs du projet.
- Les acteurs limitrophes de l'action son les autorités administratives et judiciaires dans les zones d'intervention. Le programme visera à influencer les pratiques des acteurs dans le sens de l'atteinte de l'Objectif spécifique.
- Les partenaires du secteur de la Justice, dont les ACNG belges avec lesquelles des synergies et complémentarités ont été mises en place.



15. Analyse des risques associée au Maroc

Analyse des risques Maroc									
Explications :									
Probabilité	1	Improbable	Effets	1	Négligeable	Niveau de risque	1	Bas	Impact résultat
	2	Possible		2	Petit		2	Moyen	
	3	Probable		3	Moyen		3	Haut	
	4	Presque sûr		4	Grand		4	Extrême	
				5	Sérieux				

Estimation du risque					Gestion du risque (pour les niveaux hauts et extrêmes)			Suivi du risque	
Source et nature du risque	Probabilité	Effets	Niveau risque	Impact résultat	Traitement	Responsable	Timing	Responsable	Quand
Les difficultés d'enregistrement et d'autorisation d'exercer sur le sol marocain	2	2	1	Tous	ASF est en possession d'un enregistrement fiscal. Surtout, le partenariat avec un acteur local permet d'assurer la mise en œuvre de l'action même en cas de difficultés administratives pour ASF.			ASF	Continu

Heurter des sensibilités culturelles en cherchant à promouvoir une vision occidentale du droit	2	3	2	R1 - R2	Toutes les actions et outils d'information, de sensibilisation et de formation seront développés avec les acteurs nationaux, de façon participative avec les groupes cibles du projet notamment les femmes et les migrantes, pour s'assurer du respect des valeurs et sensibilités de chacun.	ASF et ADALA	Lors du développement des outils de communication et de sensibilisation	ASF	Lors du développement des outils de communication et de sensibilisation
Les justiciables ne se rendent pas dans les clinique juridiques	2	3	3	R1	Les équipes des cliniques juridiques et des Unités d'accompagnement juridiques identifieront les lieux propices pour atteindre les bénéficiaires (outreach) et adapteront les messages d'information aux sensibilités des femmes et migrantes, en prenant en compte leurs appréhensions	ASF et ADALA	Planification des sessions d'information et de sensibilisation	ASF	Rapports mensuels d'activités

Absence de volonté politique pour aborder les questions des droits des femmes et des migrantes	2	2	2	R3	Les thématiques abordées par le projet cadrent dans les priorités de développement définies par le Maroc, à savoir le renforcement de la démocratie et de l'état de droit, et le renforcement de la cohésion sociale et l'aide aux personnes démunies. Les messages formulés à l'attention des décideurs veilleront à rester en ligne avec ces priorités affirmées.	ASF et ADALA	Lors de l'élaboration de publications et communications externes	ASF	Rapports mensuels d'activités
------------------------------------------------------------------------------------------------	---	---	---	----	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------	------------------------------------------------------------------	-----	-------------------------------

16. Description de la prise en compte des recommandations formulées dans le cadre du Dialogue Stratégique lié à un CSC

Les recommandations formulées pour les programmes à l'occasion des Dialogues Stratégiques de 2016, ont été prises en compte de la manière suivante :

1. Identifier des interventions de synergie et de complémentarité concrètes avec les projets du PC 2016-2020; la possibilité de subsidiation par la CTB de partenaires pour l'exécution de certaines activités dans les projets existe.

L'action d'ASF dans le cadre du programme s'inscrit entièrement dans deux des quatre domaines retenus pour le PC 2016-2010, notamment 1/ les droits des femmes et des enfants et 2/les droits des migrants.

- Dans le domaine de la promotion et de protection des droits des femmes et des enfants, des synergies ou complémentarités pourraient être développées avec la seconde composante, qui prévoit un appui aux ONG qui gèrent des centres d'écoute et d'orientation des femmes victimes de violence. Les cliniques juridiques qui seront mises en place dans le cadre du présent programme vise en priorité à atteindre les femmes et les femmes migrantes, afin de leur offrir un appui juridique. Le volet d'appui juridique est complémentaire à d'autres services qui peuvent être offerts dans les centres d'écoute. Un référencement vers des avocats spécialisés est également possible pour la prise en charge de l'assistance judiciaire pour des dossiers emblématiques ou nécessitant une procédure en justice.
- Dans le domaine des droits des migrants, des synergies et complémentarités peuvent être développées avec la seconde composante, consistant à former les autorités locales et les ONG dans le domaine de la migration. ASF a une expertise en matière de formation des acteurs qui appuient les demandeurs d'asile et les réfugiés, que ce soit en matière de procédure d'asile et administrative (expérience avec l'ONPRA au Burundi) ou du respect des droits des migrants (Burundi).

2. Elaborer des engagements concrets de synergie et complémentarité entre les ONG et AI belges et locales et préciser comment les synergies seront opérationnalisées.

Dans la phase d'élaboration des programmes après la validation des CSC, plusieurs réunions se sont tenues entre ONG pour affiner les synergies et complémentarités, qui sont détaillées plus loin. Ces échanges ont permis d'aboutir à de nombreuses complémentarités et synergies.

3. Prendre bien en compte l'analyse des risques commune et lier cette analyse aux cibles et approches communes dans l'élaboration des programmes.

Cet exercice a été réalisé pour aboutir à la matrice des risques au point 5.

4. Prise en compte des thèmes transversaux genre et environnement dans les programmes de tous les ACNG

Le thème du **genre** est un des fils rouges du présent dans le programme, dont les bénéficiaires principales sont les femmes et les femmes migrantes. Le programme vise non seulement à améliorer l'accès à la justice des femmes et des femmes migrantes, mais surtout à faire changer l'attitude de la société envers ces groupes particulièrement vulnérables, à travers le renforcement de leur pouvoir d'agir.

Alors que les actions individuelles n'adressent pas directement la thématique de l'environnement, les ACNG ont réfléchi ensemble aux moyens pour contribuer à la protection de l'environnement. Ainsi, des engagements communs entre ONG ont été pris pour fournir un effort collectif sur la thématique de l'**environnement**. Ils sont détaillés dans la partie sur les synergies.

17. OS 1

17.1. Fiche OS 1

Outcome (Anglais ou Espagnol ou Français) :		Améliorer l'accès à la justice et la protection des droits humains pour les groupes les plus vulnérables, en priorité les femmes et les migrantes			
IATI activity identifier :					
Pays :		Maroc	Cet outcome/objectif est-il couvert pas un CSC ?		<i>Oui</i>
Province(s) / Etat(s) ciblé(s) :		Mohammedia et Fès	subnational admin level 2	subnational admin level 3	Localité
Partenaires locaux ou parties prenantes :	Association Adala-Justice	Mohammedia et Fès			
Groupe-cible :		Les acteurs de l'accès à la justice : avocats, étudiants en droit, société civile ; les autorités politiques, administratives et judiciaires			
Bénéficiaires :		Les femmes, dont les migrantes, et de façon générale, les justiciables vulnérables dans les zones d'intervention du projet.			
Secteur principal :		15130 (et 15160 et 15170)			
Coûts opérationnels de l'outcome/objectif spécifique (total) :		812.879,85 €			

Markers :		
	Environnement	0
	RIO : désertification	0
	RIO : biodiversité	0
	RIO : CC adaptation	0
	RIO : CC mitigation	0
	Genre	2
	Bonne Gouvernance	1
	Santé génésique, maternelle, néonatale et infantile (SGMNI)	0
	HIV/Aids	0
	Droits des enfants	1
	Trade development	0

6.2 Description des résultats Outcome / Objectif Spécifique

Description des résultats attendus par Outcome / Objectif spécifique				
	Baseline	An 3	An 5	Sources de vérification
Cible stratégique 2 - CSC Maroc	Améliorer l'accès à la justice et la protection des droits humains pour tous, y compris les groupes les plus vulnérables			
Outcome / Objectif spécifique 1	Améliorer l'accès à la justice et la protection des droits humains pour les groupes les plus vulnérables, en priorité les femmes et les migrantes			
Hypothèses	Volonté des acteurs politiques, juridiques et administratifs de mettre en œuvre les acquis constitutionnels			
Indicateur: La confiance de la population, en particulier des groupes vulnérables, dans les institutions de justice s'est améliorée		Nombre de bonnes pratiques observées auprès des acteurs de justice en matière de droits des femmes/migrantes	% de satisfaction des bénéficiaires du traitement de leur cas par les acteurs de justice	Etude de jurisprudence, enquête de satisfaction
Résultat 1	Le renforcement du pouvoir d'agir des justiciables est assuré par la mise en place des services d'aide légale accessibles			
Hypothèses	La collaboration interdisciplinaire est mise en place (société civile, étudiants, universités et avocats)			
Indicateur 1: Nombre de personnes bénéficiant de consultations juridiques dans les cliniques juridiques mises en place, dont au moins 50% de femmes	Pas de clinique juridique mise en place	750 personnes bénéficient de consultations juridiques, dont 400 femmes	1500 personnes (cumulatif) ont bénéficié de consultations juridiques, dont 800 femmes	Rapports d'activités des cliniques juridiques et des unités d'accompagnement juridique; fiches de consultations

Indicateur 2: Nombre de personnes bénéficiant d'accompagnement judiciaire par les UAJ ou les avocats, dont au moins 90% de femmes	Pas d'UAJ opérationnelles	100 personnes bénéficiant d'accompagnement judiciaire, dont 90% de femmes	200 (cumulatif) personnes bénéficiant d'accompagnement judiciaire, dont 90% de femmes	Rapports d'activités des unités d'accompagnement juridique et des avocats; fiches de suivi
Résultat 2	Les capacités des acteurs de l'aide légale sont renforcées pour assurer une prise en charge de qualité aux personnes en situation de vulnérabilité			
Hypothèses	Les acteurs de l'aide légale s'engagent dans l'action			
Indicateur 1: Nombre de juristes et avocats formés, dont au moins 50% de femmes	NA	50 acteurs de l'accès à la justice ont été renforcés	100 (cumulatifs) acteurs de l'accès à la justice ont été renforcés	Rapports d'activités
Indicateur 2: Nombre de guides pratiques rédigés et diffusés	NA	1 guide pratique publié et diffusé	3 (cumulatif) guides pratiques publiés et diffusés	Rapport d'activités; Publications
Résultat 3	Les acquis constitutionnels sont renforcés à travers le plaidoyer pour un environnement juridique respectueux des standards nationaux et internationaux			
Hypothèses	Les pouvoirs publics manifestent une volonté politique en faveur des réformes			
Indicateur 1: L'expérience et la connaissance des acteurs de l'accès à la justice est développée et diffusée via des communautés d'échanges des pratiques innovantes et porteuses d'impact	NA	Une plateforme digitale est créée	3 bonnes pratiques identifiées grâce à la communauté de pratique sont utilisées en plaidoyer	Plateforme digitale; policy papers; notes de plaidoyer
Conditions préalables :	<ul style="list-style-type: none"> - Les partenaires maintiennent leur engagement dans l'action sur toute la durée du programme - Aucun imprévu ne compromet gravement la sécurité des participants au projet - ASF et ses partenaires ne rencontrent pas d'obstacles administratifs rendant impossible le maintien d'activités au Maroc 			

<p>Typologie des activités :</p>	<ul style="list-style-type: none"> 1.1 <i>Mise en place de cliniques juridiques attachées aux universités dans deux sites (Mohammedia et Fès)</i> <ul style="list-style-type: none"> 1.1.1 <i>Développement des outils d'information et de sensibilisation</i> 1.1.2 <i>Encadrement de l'équipe de gestion de la clinique juridique (étudiants et juristes)</i> 1.1.3 <i>Organisation de consultations juridiques gratuites pour les personnes en situation de vulnérabilité</i> 1.2 <i>Mise en place d'une Unité d'Accompagnement Juridique</i> <ul style="list-style-type: none"> 1.2.1 <i>Développement d'outils d'information</i> 1.2.2 <i>Encadrement de l'équipe de l'UAJ</i> 1.2.3 <i>Organisation de visites de sensibilisation et d'orientation</i> 1.3 <i>Assistance judiciaire pour les personnes femmes et migrantes</i> 2.1 <i>Mise en place d'un cycle de formation pour les juristes et avocats</i> <ul style="list-style-type: none"> 2.1.1. <i>élaboration d'un plan de développement avec les acteurs concernés</i> 2.1.2 <i>Organisation d'un cycle de formation</i> 2.2 <i>Elaboration de guides et d'études</i> <ul style="list-style-type: none"> 2.2.1 <i>publication de guides pratiques pour les acteurs juridiques</i> 2.2.2 <i>Etude de jurisprudence</i> 3.1 <i>Développer et diffuser l'expérience à travers la mise en place de communautés de pratiques</i> <ul style="list-style-type: none"> 3.1.1 <i>Créer et animer une plateforme digitale nationale</i> 3.2 <i>Etude d'impact en vue d'alimenter le plaidoyer</i> 3.3 <i>Organisation de tables-rondes et conférences</i>
----------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

6.3 T3 – Coûts opérationnels OS

Programme ASF - Budget 2017-2021 - Maroc - OSS 1						
	2017	2018	2019	2020	2021	Grand total
Coûts opérationnels						
1. Partenaires	65.479,01	95.202,97	80.789,94	90.757,38	78.063,55	410.292,85
Investissement	1.550,00	-	-	-	-	1.550,00
Fonctionnement	39.929,01	61.202,97	46.789,94	56.757,38	44.063,55	248.742,85
Personnel	24.000,00	34.000,00	34.000,00	34.000,00	34.000,00	160.000,00
2. Collaborations						
Investissement						
Fonctionnement						
Personnel						
3. Bureau local	34.105,71	93.880,34	51.335,26	76.403,92	78.727,17	334.452,40
Investissement	3.700,00	-	-	2.000,00	-	5.700,00
Fonctionnement	11.992,50	65.721,34	22.626,27	45.133,96	48.885,01	194.359,08
Personnel	18.413,21	28.159,01	28.708,98	29.269,96	29.842,15	134.393,31
4. Siège	12.555,13	13.503,86	13.761,08	14.023,45	14.291,07	68.134,60
Investissement						-
Fonctionnement						-
Personnel	12.555,13	13.503,86	13.761,08	14.023,45	14.291,07	68.134,60
Total CO :	112.139,86	202.587,18	145.886,28	181.184,76	171.081,78	812.879,85
Investissement	5.250,00	-	-	2.000,00	-	7.250,00
Fonctionnement	51.921,51	126.924,31	69.416,21	101.891,35	92.948,56	443.101,94
Personnel	54.968,34	75.662,87	76.470,07	77.293,41	78.133,22	362.527,91
Partenaires						
Total Partenaire ADALA :	65.479,01	95.202,97	80.789,94	90.757,38	78.063,55	410.292,85
Total Partenaires :	65.479,01	95.202,97	80.789,94	90.757,38	78.063,55	410.292,85

6.4 Motivation au regard des critères du CAD

6.4.1 Description de la Pertinence.

Présente au Maroc depuis 2012, la stratégie d'intervention d'ASF vise à appuyer la mise en œuvre effective des acquis constitutionnels. La Constitution de 2011 déclare dans son préambule l'engagement du Royaume du Maroc à harmoniser les dispositions de sa législation nationale avec les conventions internationales ratifiées. Cependant, les derniers projets de réformes ont été considérés par la société civile comme régressifs et en contradiction avec les principes constitutionnels (par exemple les projets de code pénale et de procédure pénale). La réforme de la justice au Maroc demandera un effort de tous les acteurs pour gagner les défis d'ordre institutionnel, législatif, structurel, juridique, et humain.

Dans ce contexte, la société civile s'évertue à déployer tous ses efforts pour affronter les défis que rencontrent au quotidien les citoyens en situation de vulnérabilité pour pouvoir réaliser leurs droits et avoir accès à une justice indépendante, équitable et de qualité.

Dans l'ACC27 réalisée par les ACNG, des points d'amélioration ont été identifiés comme nécessaires en priorité pour le respect des droits humains, dont :

- Le traitement fait aux migrants
- L'égalité entre les hommes et les femmes

Selon une enquête de terrain réalisée en 2014 par l'Association Adala, 66% des justiciables a rencontré des difficultés pour avoir accès à la justice. Les problématiques identifiées sont principalement l'accès aux informations (33,3%), frais du dossier (15,2%), déroulement du procès (18,2%), lenteur des procédures (19,7%), suivi électronique du dossier (1,5%), frais des services de défense (1,5%), autres (10,6%).

Pour répondre à ces besoins identifiés, le présent programme a pour objectif d'améliorer l'accès à la justice et la protection des droits humains pour les groupes les plus vulnérables, en priorité les femmes et les migrantes (OS1).

L'OS contribue directement à **la Cible Stratégique Commune 2** « Améliorer l'accès à la justice et la protection des droits humains pour tous y compris les groupes les plus vulnérables ».

L'objectif spécifique est également pertinent par rapport aux **objectifs de la Coopération belge**, qui se veut contribuer à l'objectif général de développement et de consolidation de la démocratie et de l'état de droit, en ce compris la bonne gouvernance, ainsi qu'à l'objectif du respect de la dignité humaine, des droits humains dans toutes leurs dimensions et des libertés fondamentales, portant une attention particulière à la lutte contre toute forme de discrimination²⁸.

Les thèmes du programme s'alignent aux thèmes prioritaires énoncés dans la loi, notamment les droits humains (article 11), ainsi qu'aux thèmes transversaux, en particulier celui du genre (article 12). Au-delà de l'objectif spécifique du projet, qui est de contribuer à l'accès à la justice, en particulier pour les femmes et les femmes migrantes, les effets à long terme du programme contribueront à un changement d'attitude v. des femmes, dont le pouvoir d'agir aura été renforcé.

²⁷ Voir Analyse Contextuelle Commune Maroc p.25

²⁸ Article 4, la loi relative à la Coopération belge au développement du 19 mars 2013

L'action d'ASF au Maroc s'inscrit pleinement dans les **Objectifs de Développement Durables**, en particulier dans les ODD 16 et 5 :

- l'objectif 16 vise à promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes. En particulier, le programme vise à contribuer à l'atteinte de la cible 16.3 : Promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et donner à tous accès à la justice dans des conditions d'égalité.
- L'objectif 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser les femmes et les filles, en particulier à la cible 5.1 Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles

Le programme s'inscrit également dans les priorités énoncées par le Ministre de tutelle dans sa **Note de politique générale** du 6 novembre 2015. Le Ministre a décidé de réserver l'Aide Publique au Développement aux pays les moins avancés et aux Etats Fragiles. Or selon l'Index **des Etats fragiles** publié par le Fonds pour la Paix pour 2016, le Maroc figure toujours à la 89^e place sur 178, et est toujours considéré sous « Avertissement élevé ». Le choix du pays d'intervention est donc pertinent par rapport à la stratégie de coopération belge.

Le programme répond également à deux des trois piliers mis en avant dans la même note par le Ministre, en ce que la politique belge de développement entend s'investir dans l'utilisation des **technologies numériques** comme levier de développement ; et que la politique belge de développement ne peut ignorer l'actuelle crise des réfugiés et de **la migration**.

Le groupe cible et les bénéficiaires directes du programme sont les femmes, les filles et les femmes migrantes. Le programme entend ainsi prendre en compte la situation actuelle de la migration et les effets que celle-ci peut avoir dans le pays d'intervention, tant quant aux droits des migrants que quant à l'attitude sociétale envers ce même groupe.

Les **technologies numériques** ouvrent de nouvelles portes en matière de coopération, et dans le cadre de ce programme, ASF entend s'appuyer sur ces technologies en particulier pour permettre le développement et la diffusion des pratiques innovantes et porteuses d'impact en matière d'accès à la justice.

20 ans d'expérience ont permis à ASF d'acquérir un savoir faire et une expertise croissante dans le développement et la mise en place en œuvre de mécanismes permettant d'améliorer l'accès à la justice des personnes en situation de vulnérabilité dans les états fragiles. En 2016, l'ensemble des acteurs du développement ont consacré l'importance cruciale de l'accès à la justice et de l'état de droit tant pour le développement humain dans les états fragiles que pour la stabilité et la sécurité humaine globale. Ils reconnaissent également que les challenges dans ce domaine sont immenses et leurs causes multiples, et que les modèles expérimentés jusqu'à maintenant, principalement inspirés de l'expérience des pays du nord, sont inefficaces. Il est indispensable d'innover.

Fort de cette expérience, ASF fait l'analyse que (I) le renforcement de l'accès à la justice de manière durable pose des défis intellectuels, politiques et opérationnels majeurs ; (II) que les solutions doivent se construire à partir de la connaissance et de l'expérience concrète d'initiatives menées dans les pays du sud ; (III) que l'utilisation de techniques de digitalisation permet aujourd'hui de mettre en réseau, via des plateformes et de manière accessible et participative, l'ensemble des acteurs d'un secteur et de mettre en valeur les expertises et pratiques de terrain peu visible actuellement ; (IV) que l'innovation, pour être impactante, doit être menée sur le terrain de manière intégrée et analysée dans une approche interdisciplinaire. Avec pour objectif d'améliorer l'accès à la justice dans les états fragiles à travers le développement et la diffusion de la connaissance des acteurs via des

communautés d'échanges des pratiques innovantes et porteuses d'impact et leur intégration dans les politiques sur le développement humain, ASF prévoit dans le cadre du programme, la création et l'animation de **communautés d'échanges de pratique via des plateformes digitales** pour permettre de renforcer les capacités des experts et praticiens de l'accès à la justice et de construire un plaidoyer pour le développement d'approches portées par les experts du sud et porteuses d'impact. Ces plateformes digitales vont notamment permettre :

- de mettre en lumière l'expertise d'acteurs du Sud porteurs de savoir mais peu visibles et écoutés, notamment par une facilitation des interactions et des échanges entre acteurs à l'échelle nationale, mais aussi au niveau international
- de structurer et de coordonner les savoirs, notamment via un recours au *crowdsourcing* pour faciliter le libre accès à l'information pertinente pour toutes les personnes concernées. Une telle approche doit permettre une mise à disposition des ressources à grande échelle. ASF a déjà entrepris d'avancer dans ce domaine, voir le développement d'un outil de ressources juridiques en libre accès en cours : www.asf.be/plateformes. De tels outils seront améliorés et proposés dans la thématique concernée par le projet.
- d'impliquer durablement les acteurs du Sud sur la mise en œuvre du projet, non uniquement via des activités spécifiques, mais sur une mise en relation durant toute la durée du projet.

Les communautés de pratiques seront développées à l'échelle nationale sur base de thématiques préalablement définies (au Maroc, en lien avec la thématique principale du projet : à savoir, les droits des femmes et, en particulier des femmes migrantes) et, à l'échelle internationale, de manière transversale.

La création des communautés de pratiques et le développement de la plateforme digitale sera ponctuellement appuyée par les spécialistes de l'Institut de Médecine tropicale (IMT) qui dispose d'ores et déjà d'une expertise reconnue dans cette approche, notamment par le biais du récent développement de la plateforme « *Collectivity* » dans le domaine de la santé publique en Afrique. Par ailleurs, la recherche de complémentarité entre les développements de l'IMT et ceux d'ASF sera garantie à travers un dialogue soutenu.

Même si les objectifs du présent programme n'intègrent pas directement **les questions environnementales**, une attention particulière y sera portée tout au long du projet, à travers :

- L'application de la politique d'ASF sur l'environnement
- L'adoption de valeurs et principes communs avec les autres ACNG présentes au Maroc (voir synergies)
- Et la conscientisation du partenaire, bénéficiaires et autres parties prenantes au Maroc du fait qu'Un environnement sain constitue la base du bien être et à l'épanouissement humain.

Les bénéficiaires du programme sont les femmes, les filles, les femmes migrantes, et de façon plus générale, les justiciables en situation de vulnérabilité au Maroc, qui auront un meilleur accès à l'information et à l'accompagnement nécessaire pour réaliser leurs droits. En effet, les services délivrés ne seront pas exclusivement réservés aux femmes. Ainsi pour le résultat 1, l'ensemble de la population des zones visées pourra bénéficier d'information et de conseil juridique à travers les cliniques juridiques mises en place, et les sensibilisations cibleront tant les hommes que les femmes.

Le **groupe cible** sont les acteurs de l'accès à la justice dont les avocats, les étudiants en droit, la société civile et les décideurs politique.

Les résultats 2 (renforcement des capacités) et 3 (plaidoyer et partage des leçons apprises) sont basés sur un mode de travail en réseaux d'acteurs et une stratégie d'apprentissage

mutuel. Les réseaux d'acteurs seront par ailleurs ouverts à des organisations de la société civile dont les missions ne sont pas directement dirigées vers l'avènement de l'Etat de droit mais qui contribuent directement à la réalisation des droits des personnes, notamment sur les aspects genre (prise en charge psychologique et médical, accompagnement social, cfr. les synergies et complémentarités avec d'autres ACNG telles que KIYO, MDM ou RCN).

6.4.2 Description de l'Efficacité.

Association Adala et ASF ont identifié deux groupes particulièrement vulnérables qui sont prioritairement ciblés par le projet, notamment les femmes, et les femmes migrantes. Cette priorité s'inscrit dans **l'approche 2A** du CSC, visant à améliorer l'accès à la justice des groupes les plus vulnérables.

Pour contribuer à l'OS, la logique d'intervention repose sur les hypothèses et niveaux de changement présentés dans la théorie du changement. L'action s'articule autour de 3 résultats qui répondent chacun à une des trois principales hypothèses de changement (voir partie 3, Théorie du Changement):

- Le renforcement du pouvoir d'agir des justiciables
- Le renforcement des capacités des acteurs de l'accès à la justice
- Le renforcement des acquis constitutionnels et le respect des standards nationaux et internationaux en s'appuyant sur la diffusion des connaissances acquises.

En agissant à ces trois niveaux, ASF entend contribuer à l'OS et par là, à la Cible stratégique 2, en se basant sur l'approche 2A décrite dans le CSC.

Pour atteindre ces résultats, ASF et Adala organiseront l'information, la sensibilisation et le conseil aux personnes vulnérables par la mise en place de cliniques juridiques, en collaboration avec les facultés de droit des universités. Pour atteindre les personnes vulnérables, qui ne viendraient pas spontanément dans les cliniques juridiques, une unité d'accompagnement juridique sera mise en place pour se rapprocher des potentielles bénéficiaires, notamment en se rendant dans des lieux où sont délivrés des services sociaux, de santé ou tout autre accompagnement. Des avocats sélectionnés viendront en appui au projet pour délivrer l'assistance judiciaire. Cette stratégie implique la coordination et la collaboration entre différents acteurs du secteur de la justice. A travers cette action commune, ce seront non seulement les personnes vulnérables qui bénéficieront de l'action mais également les acteurs de l'aide légale, qui seront renforcés dans leurs connaissances mais également sensibilisés à l'importance d'un accompagnement global de la personne.

La seconde approche sur laquelle s'appuie l'action est de contribuer à la mise en œuvre effective des acquis constitutionnels (**Approche 2E**), à travers un plaidoyer pour un cadre normatif et des pratiques respectant les standards nationaux et internationaux.

Ce plaidoyer sera construit à partir des connaissances capitalisées par les acteurs du secteur, à travers **une communauté de pratique** qui sera créée par ASF.

Une communauté de pratiques (COPs) est un groupe de personnes qui approfondissent leurs connaissances et leur expertise dans un domaine particulier, par interaction entre elles et de façon continue. Une communauté de pratiques propose, par le biais d'un processus horizontal, de réunir des spécialistes de divers horizons sur un même sujet, et de susciter leur intérêt et leur participation régulière.

Le développement d'un tel réseau de communautés de pratiques sera facilité par l'expérience d'ASF qui dispose déjà d'un large réseau d'experts, de praticiens, et de chercheurs dans les 5 pays d'intervention du programme, ainsi qu'au niveau international. Il s'agit notamment des partenaires d'ASF et des parties prenantes du secteur dans les pays d'intervention, du réseau International Legal Network (ILN) d'ASF, ainsi que des chercheurs impliqués dans le projet de recherche d'ASF.

Au Maroc, la communauté de pratique rassemblera les acteurs de terrain et les experts, dans un premier temps pour travailler sur la question de la discrimination et vulnérabilité par les institutions de justice en partant du cas des migrantes et des femmes. Cette communauté de pratiques développée à l'échelon nationale participera à un cercle plus étendu intégrant des praticiens d'autres pays également engagés sur ces thématiques, par le recours au développement d'une plateforme digitale.

6.4.3 Description de la Durabilité.

Comme décrit dans la théorie du changement, le présent programme vise à contribuer à des changements durables à moyen et à long terme au Maroc.

L'**impact** recherché se situe dans le changement d'attitude tant des justiciables, que des pourvoyeurs de services juridiques, que d'acteurs institutionnels. Le renforcement du pouvoir d'agir des justiciables contribue à les rendre acteur de la réalisation de leurs droits. L'implication des différents pourvoyeurs de services juridiques (étudiants, avocats, société civile) renforcera leur compréhension du rôle social qu'ils ont dans l'accompagnement des personnes en situation de vulnérabilité. Conjuguant ces deux renforcements, la demande de justice renforcée servira de levier pour contraindre des changements de pratiques de la part des acteurs de la justice et des changements normatifs de la part des décideurs.

La stratégie de **durabilité technique** du projet repose sur 3 piliers :

- Le partenariat avec une ONG nationale solide et représentative et la collaboration avec différents acteurs, dont les universités et les avocats
- Le renforcement des capacités techniques et sociales des acteurs chargés d'accompagner les personnes vulnérables dans la recherche de justice
- La mise en place d'une communauté de pratique (plateforme digitale) qui perdurera au-delà du projet.

L'installation de cliniques juridiques au sein de structures existantes stables telles que les universités, donne les meilleures chances de **durabilité financière** de l'action. Les pistes de pérennisation des cliniques au-delà du projet seront discutées avec tous les acteurs dès le début du programme.

Les activités de renforcement des capacités incluront des modules de formation de formateurs, afin de permettre un **effet multiplicateur** aux actions du programme. Par ailleurs, ces formations de formateurs miseront sur une « approche par compétences » qui vise non seulement à prendre en compte les « savoirs », mais aussi la manière de les transférer, de les mobiliser, en vue de garantir une appropriation durable par les parties prenantes.

Le développement et la diffusion des connaissances à travers les communautés de pratiques pourront continuer au-delà du projet sans coût, une fois que les plateformes digitales seront mises en place. Les membres seront de plus en plus impliqués au fur et à mesure du développement de la communauté, de manière à pouvoir prendre des initiatives et à coordonner les échanges. En effet, le renforcement de capacités que suggèrent les communautés de pratiques implique la mise en commun des « savoirs » et des pratiques dans un processus de temps long. Une telle approche est certainement durable dans la mesure où chacun des participants est mené à apprendre de l'autre

Le développement du pouvoir d'agir des justiciables eux-mêmes est la meilleure garantie de **durabilité sociale** du projet. Les études publiées ces dernières années ont en effet pu démontrer l'impact durable du *legal empowerment* sur l'accès à la justice et le développement socio-économique des populations. De nombreux auteurs soulignent la durabilité de cette approche (S. Golub, « Beyond rule of law orthodoxy », 2003 ; J W Bruce et al, « Legal Empowerment of the Poor: From Concepts to Assessment », 2007, etc...).

Comme le souligne le professeur Stephen Golub de l'université de Berkeley: « *Legal empowerment is more than an alternative to the dominant paradigm; it should be integrated into many mainstream socioeconomic development efforts that generally do not address ROL or the legal needs of the poor* ». ».

Tous ces éléments de durabilité faciliteront la stratégie de désengagement d'ASF à l'issue de l'intervention.

6.4.4 Description de l'Efficiencia.

En termes de ressources humaines, le programme entend s'appuyer exclusivement sur les ressources nationales sans faire appel à des coopérants. ASF engagera deux ressources nationales pour la mise en œuvre de ce programme au Maroc, et 3 ressources seront financées chez le partenaire.

Pour limiter les coûts de fonctionnement, l'équipe d'ASF partagera les bureaux de son partenaire Adala.

Les actions de renforcement des capacités « classiques » seront délivrées par des avocats et des experts internationaux pro-bono, membres de l'International Legal Network, et qui ne recevront donc pas de rémunération pour leur intervention. Ses mêmes actions seront organisées de manière groupée afin de réduire les coûts liés à la logistique et au transport, et seront assorties d'un coaching continu par le staff propre au programme.

Toutes les publications prévues dans le cadre du programme seront imprimées dans un nombre correspondant aux besoins, afin de minimiser l'empreinte écologique en plus que des coûts non nécessaires. La diffusion via web, beaucoup plus impactante, sera alors privilégiée.

6.5 Description de la Stratégie de Partenariat spécifique pour le pays.

Pour l'élaboration du présent programme au Maroc, ASF et son partenaire ADALA se sont appuyés sur leurs expériences et compétences respectives.

L'Association Adala-Justice est une ONG établie au Maroc depuis 2005. Sa présidente, Mme Jamila Sayouri, est membre du Barreau de Rabat. L'ONG est active dans le secteur de la justice, et a pour mandat de contribuer au respect du droit au procès équitable. L'association met en œuvre de nombreux projets au Maroc, dont certains contribuent déjà au respect des droits des femmes et des filles.

ASF a une expérience de plus de 20 ans dans différentes régions du monde, dont le Nord de l'Afrique, dans la mise en place de projets visant l'amélioration de l'accès à la justice pour les personnes en situation de vulnérabilité. ASF a ouvert son bureau au Maroc en 2013.

ASF est présent au Maroc depuis 2013. Sur base d'une cartographie d'acteurs, l'Association ADALA a d'emblée été identifiée comme partenaire privilégié, partageant les mêmes valeurs et le mandat de renforcer l'état de droit qu'ASF.

Un premier projet commun a été mis en œuvre de novembre 2013 à Août 2016. Sur base de cette réalisation, des leçons apprises dans le cadre du projet mis en œuvre, tenant compte des spécificités de chacun, et affirmant l'objectif commun d'améliorer l'accès à la justice pour les groupes vulnérables, que les deux associations s'engagent en partenariat dans ce programme quinquennal.

Adala est un acteur clé sur le terrain dans la société civile du secteur de la justice. ASF apporte à cet acteur de terrain son expertise développée de façon transversale dans d'autres pays en matière d'accès à la justice, ses capacités techniques en matière de renforcement des capacités, suivi-évaluation, méthodologie de projets et son réseau d'experts.

6.6 Description des Synergies et Complémentarités.

Plusieurs synergies et complémentarités ont été identifiées en vue de contribuer à l'OS de ce projet, et par là à la CSC 2.

A côté des synergies et complémentarités entre les programmes des différentes ACNG, décrites dans les tableaux ci-dessous, d'autres complémentarités seront mises en œuvre, comme par exemple :

- Avec l'Institut de Médecine Tropicale, Collectivity et le COTA pour le développement de communautés de pratiques
- Avec MDM dans le cadre de son projet actuel TAMKIN, financé par d'autres bailleurs, avec qui ASF partage l'objectif de protéger les droits des femmes migrantes à Rabat.

A l'issue de plusieurs réunions d'échanges avec les ACNG ayant participé au CSC, ASF s'est engagé dans des synergies informatives d'une part, et des complémentarités d'autre part.

Les synergies informatives contribueront de façon transversale à la réalisation des CSC, alors que des complémentarités visent spécifiquement l'atteinte de la cible 2 du CSC.

SYNERGIES INFORMATIVES				
Objectifs de la synergie	Les Ai/OSC mettront en place des mécanismes d'échange d'information régi par des principes clés			
	Les Ai/OSC échangeront activement entre organisations actives au Maroc pour entretenir un dialogue avec l'ambassade, la DGD et la CTB.			
	Les Ai/OSC appliqueront un ensemble de principes communs en matière de gestion des ressources de leur programmes (gestion des déchets, limitation de l'empreinte carbone...).			
	Cible 2: Au niveau de la cible 2 et de ses approches: Les OSC partageront leurs expériences et leurs bonnes pratiques au sujet de l'amélioration de la réalisation des droits humains de groupes vulnérables, en particulier les femmes et les enfants en complémentarité.			
ACNG impliquées dans la synergie	MDM	KIYO	ASF	ECHO
	RCN J&D	AVCB/UVCW	SolSoc	
Rôles et devoirs: Chaque organisation s'engage à :	Participer à 1 atelier annuel à Bruxelles visant l'échange d'information sur les résultats, analyse de risques et bonnes pratiques notamment sur les thèmes: 1/"droits humains de groupes vulnérables, en particulier les femmes et les enfants " 2/ "gestion des ressources" et 3/ dialogue avec la DGD et la CTB			
	Participer à 1 atelier annuel au Maroc visant l'échange d'information sur les résultats, analyse de risques et bonnes pratiques notamment sur les thèmes: 1/"droits humains de groupes vulnérables, en particulier les femmes et les enfants ", 2/ "gestion des ressources" et 3/ dialogue avec la DGD et la CTB			
	Echanger leurs rapports annuels et plans d'action annuels			
	Mettre en place une veille « pays » pour suivre les évolutions stratégiques majeurs du pays et leurs conséquences par rapport aux programmes et aux positionnements des ACNG.			
Tâches:	Les ACNG valident ensemble le calendrier, les lieux, lead et TDR des ateliers			
	Les ACNG organisent à tour de rôle les ateliers			
	Les ACNG prennent charge individuellement leurs coûts de transport et résidence			
	L'ACNG qui organise prend en charge: * financière: les coûts de réception * opérationnelle: la coordination des TDR, le suivi des recommandations du précédent atelier et la production du rapport de l'atelier			
Budget :	Chaque ANCG dispose de son propre budget affecté par la DGD. Aucun budget n'est prévu dans le budget de l'une des ACNG pour être affecté à 1 autre.			

COMPLEMENTARITES au niveau de la cible stratégique commune 2					
ACNG	MDM	KIYO	ASF	ECHO	RCN J&D
Renvoi des enfants (Kiyo) vers les services des cliniques juridiques (ASF)		x	x		
Echanges de bonnes pratiques sur centres d'écoute/centre d'accueil de femmes violentées		x			x
Echanges/input sur campagnes de sensibilisation (tous)		x	x	X	x
Analyse jurisprudence et publication en matière des droits des femmes (chacun dans sa zone d'intervention)			x		x
Vademecum juridique sur le droit des femmes / migrantes (ASF le réalise et met à disposition des ACNG)			x		x
Outils de collecte et analyse de données VBG	x	x			x
Plaidoyer VBG	x	x			x
Partage contenu formations, analyses et réflexions acteurs de la justice			x		x
Campagne face Book	x				x
Echange des bonnes pratiques pour l'accès à la justice par les plateformes digitales créées par ASF			x		x
Rôles et devoir	Chacune des ACNG mentionnée s'engage à mettre en œuvre la complémentarité pré identifiée et à la documenter				
Tâches	Chacune des ACNG mentionnée pré identifie les pôles de complémentarité à l'attention des autres ACNG spécifiées et propose de manière spontanée des activités et des informations afin de faire fructifier la complémentarité				
Budget	Chaque ANCG dispose de son propre budget affecté par la DGD. Aucun budget n'est prévu dans le budget de l'une des ACNG pour être affecté à 1 autre.				

INDONESIA

Sheet country Indonesia

Total operational costs for the country:		861 824.93 euros		
Contact person in Belgium for the DGD for the country:	Name: Francesca Boniotti	Organisation: Avocats Sans Frontières	Telephone: +32 (0)2 223 36 54	E-mail: fboniotti@asf.be
Contact person representing the ANGC in the country:	Name: Miriam	Organisation: Avocats Sans Frontières	Telephone: +66 89 54 39 06	E-mail: mchinnappa@asf.be

Short summary of the programme for this country (15 lines maximum):

The notion of sustainable development covers all domains: economic, social, political and legal. Strengthened rule of law and access to justice is critical to achieving sustainable development. The goal of ASF's proposed programme is to strengthen rule of law in Indonesia by anchoring efforts in access to justice that promote sustainable development. It seeks to contribute to the ongoing efforts in access to justice by empowering community based legal aid service providers (LASPs) to provide quality, holistic services by building linkages with a range of development service providers. The programme aims to promote the vital role of community based LASPs particularly paralegals in cultivating the agency of people to claim their basic human rights. A robust evidence-based, learning approach to implementation and policy development will seek to provide information on the perspectives, concerns and needs of the justice seekers and end-users. This pragmatic 'practice-research' model of the programme will generate key data and knowledge that would advocate for expanded, innovative approaches to increase the number of diverse community based LASPs to contribute to a meaningful change in the lives of the poor and marginalised Indonesian people. Finally, the programme proposes to leverage on the progress Indonesia has made in using technology to advance access to justice through legal aid.

Country map with location of interventions



The programme locations over 4.5 years are Jakarta, Yogyakarta, and Bali

18. List of partners and stakeholders known at the time of the application.

Partner/Stakeholder 1			
Full name and abbreviation:	Indonesian Legal Resource Center (ILRC)		
Contact details:	Address:	Telephone:	E-mail:
	Jalan Tebet Utara I E Number 6 Jakarta Selatan Indonesia www.mitrahukum.org	+622183798646	ulipid92@gmail.com
Contact person:	Uli Parulian Sihombing		
Outcomes/Specific objective(s):	<i>Outcome 1</i> Community based legal aid service providers are empowered to respond to the needs and expectations of the justice seekers face in their communities	<i>Outcome 2</i> Legal aid service providers have a inter-disciplinary, participatory approach to enhance community based client-centric legal aid service provision	<i>Outcome 3</i> Increased evidence-based knowledge, through empirical research and community of practice, to improve and advocate for policy development that reflect justice users and seekers context and the practicability of including community based paralegals as LASPs in the national legal aid programs
Budget per Outcome:	<i>Budget Outcome 1:</i> 153 482.10 euros		
Short description of the partner's role for each Outcome:	Outcome 1: Leads the research component -development of methodology and survey tools, development of training modules, digitalisation of resources Outcome 2: Assists LBH Jakarta in giving technical expertise in developing training methodologies Outcome 3: Led by ILRC to conduct the research, disseminates and assists in advocacy, digitalisation of resources, roundtable conferences		
Date of start of the partnership with ANGC:	2016		

Partner/Stakeholder 1			
Full name and abbreviation:	Lembaga Bantuan Hukum Jakarta (LBH Jakarta)		
Contact details:	Address:	Telephone:	E-mail:
	Jl. Pangeran Diponegoro No.74, RT.9/RW.2, Pegangsaan, Menteng, Kota Jakarta Pusat, Daerah Khusus Ibukota Jakarta 10320, Indonesia	+62 21 3145518	alghif@bantuanhukum.or.id
Contact person:	Algiffari Aqsa S.H		
Outcomes/Specific objective(s):	<i>Outcome 1</i> Community based legal aid service providers are empowered to respond to the needs and expectations of the justice seekers face in their communities	<i>Outcome 2</i> Legal aid service providers have a inter-disciplinary, participatory approach to enhance community based client-centric legal aid service provision	<i>Outcome 3</i> Increased evidence-based knowledge, through empirical research and community of practice, to improve and advocate for policy development that reflect justice users and seekers context and the practicability of including community based paralegals as LASPs in the national legal aid programs
Budget per Outcome:	<i>Budget Outcome</i> 126 713.10 euros		
Short description of the partner's role for each Outcome:	Outcome 1: Data collection, development of training methodology and modules, deploying the survey and conducting training to deploy Outcome 2: Develop training modules, organise meetings with development service providers, develop practice policies and guidance for legal aid service providers, conduct training for service providers and encourage the use of technology to bring legal aid practioners together in the project locations Outcome 3: Advocacy and round-table conferences		
Date of start of the partnership with ANGC:	2016		

19. Theory of Change: Indonesia

The Theory of Change (ToC) for the Indonesian programme draws from ASF's organizational ToC that postulates, "Justice in fragile States (1) can only function in the long term, and establish itself as a relevant regulatory authority of social relations (i) if, and only if, those people seeking justice are "proactive stakeholders", and (ii) if, and only if, given the fact that they are proactive, these

stakeholders, by way of their actions, contribute to making the law effective and enforceable for all. ASF seeks a situation where individuals belonging to groups in vulnerable situations (2) demand and participate without discrimination in justice mechanisms (3) consistent with efficient and effective human rights framework (4). These mechanisms are developed by and/or in partnership (5) with national and international stakeholders (civil society, institutions, bar associations, etc.) to challenge the structural causes at the root of situations of vulnerability”.

The ToC also draws from the mandate and principles that guide ASF. ASF participates in and supports transformation in countries of intervention where everyone in society can have the right to access to justice. ASF supports the principle that rule of law is an indispensable precondition for the eradication of poverty, for the emergence of lasting peace as well as for sustainable economic and social development.

Problem articulation

The programme is based on the findings that in Indonesia, one of the biggest challenges for people to access to justice is the issue of scale and quality of legal services. Over the past decade, Indonesia has made tremendous progress towards democracy and strengthening rule of law. It is one of the fast emerging countries in the Southeast Asian region with a growing economy. In the coming years, it is anticipated that it could soon join the Big 4 countries such as Brazil, Russia, India and China (BRIC). Despite the current force of economic, political and legal development, approximately half of the 240 million people live in abject poverty, discriminated and marginalized due to structural inequality and continued failings from public service institutions.

The Indonesian legal aid system was launched in 2013, and for the first time after decades the government assumed the responsibility of funding legal aid. Currently, there are over 400 legal aid organisations that are accredited. Despite this there continues to be a shortage of legal aid service providers, with just over 1000 legal aid lawyers and 1000 paralegals for the whole country. There is a dire need to increase the supply of community based legal aid service providers (LASPs) and support quality provision of services.

ASF through its work with Indonesian LASPs has found that most legal aid continues to be provided in a traditional way which is often not responsive, effective and supportive of justice seekers accessing formal and non-formal justice mechanisms.

Further, the legal aid law makes reference to paralegals as legal aid service providers, Indonesia is yet to develop its paralegal program and recognize the key role paralegals play in increasing the supply of legal aid service providers. They are strategically well positioned in the community that would make justice available, affordable and accessible to people and communities located in remote areas. Further, legal aid providers in Indonesia assist their clients from a traditional approach to legal aid, wherein they consider themselves as gatekeepers of justice. There is very little understanding by providers as well as policy makers on the perceptions of justice or the pathways to justice by people, especially the poor and vulnerable. Therefore, justice will remain a theoretical concept to many Indonesians who are entrenched in poverty and suffer systemic violence and discrimination. It is also well-documented that Indonesian people, as such, have little or no confidence in the justice system to solve the legal problems that affect their lives, due to a range of factors.

The programme is based on the assumption that when people receive support to have their voices heard, and are able to exercise their rights and can challenge structural inequalities, poverty and discrimination through increased supply of quality community based legal aid service providers, they are, then able to claim their rights and secure sustainable and equitable development that would enable them to live a life of their choice.

Desired Change

« People have the knowledge, confidence and opportunities to resolve disputes that impact their lives fairly and equitably »

The above stated desired change that the programme is seeking to contribute is based on the goals listed in the Joint Strategic Framework (JSF), CCA, the programme's strategic objective and the known challenges and barriers to access justice for the poor and vulnerable. The desired change is also not a final ideal static state, but a process of change that can be progressed beyond the programme's lifetime.

The hypothesis behind the desired change posits in "IF people have greater awareness of their rights, options and pathways to access justice AND key community based development actors are supported to be more widely available and accessible THEN the options and services will be become more responsive to the needs of the people and more people will access justice BECAUSE people will have the knowledge, confidence and opportunities to resolve disputes that impact their lives, fairly and equitably".

Conditions for change

The change conditions identified are conditions that need to be in place for the 'desired change' to be possible. If ASF's three Programme Result areas can contribute to these conditions of change, then the programme itself will ultimately contribute to the achievement of the desired change.

Conditions for Change through Programme Result 1: Community based service providers' capacities are empowered to work together to respond to the needs and expectations of the justice seekers.

The focus here is to build and expand on the scope of the community based service providers from different development sectors to have better understanding of the legal problems affecting the social and economic well-being of the people in their community. There are many angles and factors to consider, such as the social and physical environment that affect the justice users and seekers needs for justice and how they deal with it as well as the factors that increase the risk of a legal problem and factors that do not impact the likelihood of experiencing a problem and others. In understanding this, the service providers would be closer to the people they serve, and empower and assist them to claim their rights. By harnessing the potential of qualified and well experienced community based development actors such as teachers, health sector actors, food security and livelihood activists, mother's groups, farmers' unions to become future paralegals, the options and pathways to justice would be supported in a holistic, inter-disciplinary way wherein both the legal and non-legal support would be provided to ensure people have the confidence to access to justice. For instance, in the case of a woman trafficked for sex, issues such as safety, compensation and above all social acceptance in the community would be of paramount importance rather than filing a criminal complaint to punish the perpetrator. In knowing this, service providers would work with other development actors such as safe homes, community leaders and livelihood to ensure the victim's non-legal needs are met before or whilst proceeding to file a criminal complaint. This way, the victim would have the confidence in herself with to claim her rights, and assured that she will be accompanied by a range of development actors in her path to justice.

Conditions for change through Programme Result 2 - Legal aid service providers (LASPs) have an inter-disciplinary, participatory approach to develop community based, client-centric legal aid service provision.

This Programme Result is key because an inter-disciplinary, client-centric legal aid approach is ever so relevant to provide services that take into account the realities of the Indonesian justice user/seekers' context. While the Indonesian legal aid system on a macro level has received significant support and attention, far less has been given to bolster the capacity of the response of the LASPs themselves. In a country where a majority of people live in poverty, securing the right to legal aid is imperative to access justice as well as to achieve other goals such as economic and social development. It is well documented globally that for marginalized, poor, and vulnerable people and communities to exercise their fundamental rights and freedoms and to take control of

their lives they require access to legal aid that (1) adopts a multi-dimensional approach to client and community problems and (2) does not work in isolation when challenging power structures and structural inequality. As mentioned previously, most LASPs in Indonesia very often employ a traditional, top-down approach to lawyering. Clients are not looked upon as equal partners in goal determination and problem solving. When traditional lawyering is used in legal cases involving poor and marginalised, legal aid cannot achieve true access to justice, as the underlying conditions and barriers are not fully addressed or even acknowledged. Successfully working with these vulnerable and disadvantaged clients requires the LASPs to adopt a client-centred, holistic approach. Client-centred lawyering recognises that ultimately the problem, the solutions and the consequences belong to the clients. Clients are better at identifying and assessing non-legal consequences (social, moral, psychological and economic factors) than the legal professionals who may have expertise only about legal consequences (legal remedies, related costs, time factors, and litigation outcome predictions). Therefore, in providing technical know-how for all service providers (health, livelihood, farmers unions, women's groups) to draw from all possible legal and non legal help in their community, the clients have the confidence as well as the opportunity to resolve the disputes in way that reinforces their autonomy and decision making process.

Conditions for change through Programme Result 3 - Increased evidence-based knowledge to improve and advocate for policy development that reflect justice users and seekers context and the practicability of including community based paralegals as LASPs in the national legal aid programs

Evidence gathering on user perspectives and experience with justice is fundamental to building confidence, trust and opening out opportunities to access to justice. Access to justice is not just about having access to court rooms but also improving the scale and quality of justice administration that seeks to improve the lives of people. The potential to present this evidence and knowledge to development practioners as well as policy makers and donors to make informed decisions that take into account the end users of justice perspectives and experiences. This kind of information will also enable a deeper understanding of the barriers, challenges and opportunities that exist to empower, build confidence of the people to access both formal and informal justice mechanisms to resolve their disputes.

In advocating for an increased supply of legal aid providers by raising the profile of paralegals, it is also imperative to understand the dynamics and relationship of the paralegals with the community and the confidence and trust in having paralegals to accompany justice seekers in dispute resolution process.

Indonesia is a country that is currently exploring ways in which technology can advance access to justice. Legal aid service providers who are accredited by the government, will have to be use the online application system of Sistem Information Database Legal Aid (SIDBANKUM) to request for reimbursement of cases that have undertaken or assigned. Most of the 400 and more legal aid service providers have difficulties in accessing this online system and getting their reimbursement in time. This could be for various reasons such as lack of simplification of fields on the online forms, no guidance to use the system and so on. While there are many challenges to digitalization, there is also the potential that digital platforms can bring together legal aid service providers with other development service providers such as health, education, environment in order to provide a portal public entry for intake and referrals to specific organisations that offer assistance. Any development and expansion of web based legal aid services to build a community of legal aid practioners will have to be grounded in the knowledge of what works well for end users of justice, especially the poor.

The Programme will support conditions of change by fostering digital inclusion where people have the ability to use information and communicate on digital platforms and use technology to access justice. The community based practioners would access information, trends and other digital tools to learn and share experience on responding to the demands and needs of the justice seekers not only in their context but also globally. For instance, paralegalism in Sierra Leone is well documented and there are many practice manuals available on best practices on empowering and building the confidence and trust of the people. At various levels, regional, national and international, ASF will

use digital platforms to pilot the ToC and verify its hypothesis.

ASF will draw upon from the experience of public health sector which has had considerable success in setting up digital community of health practioners to close the gap to access to services. ASF will derive the know-how from the Institute of Tropical Medicine in Antwerp on using technology to build a community of legal aid practioners. This will provide practioners the opportunities to collaborate and share knowledge beyond borders.

Partners

The ability of Indonesian people to have the confidence and trust in the justice system to claim their rights and moreover in their own abilities to resolve disputes requires a paradigm shift in the approach. It calls for holistic inter-organisational and inter-development cooperation, coordination and collaboration across key sectors, including but not limited to health, psychosocial, legal and justice, security, sustainable livelihood. These sectors are comprised of different approaches and strategies to ensure the well being of the people and communities they serve. ASF's Indonesian partners in this programme (ILRC and LBH Jakarta) are well-established and reputed providers of legal aid. They have a wide network and relationship with other development agencies including the government. In working towards the stated desired change, ASF and its partners would draw upon and share resources with other development actors. ASF and its partners will enhance the capacity of service providers from legal, health, livelihood, environment, natural resources to ultimately increase the ability of justice seekers to determine their course of action for their legal problems.

ASF will also reach out and draw support from Belgian NGAs in the Indonesian JSF such as 11.11.11, VECO, VLIRUOS and Decent Work to be associates in creating conditions for change. This will be done in various ways notably by stimulating Indonesian partners to work together and share experiences on diverse issues such as sustainable agriculture and social justice, environment, equitable distribution and sustainability of natural resources, higher education. The NGAs approach is human rights based, primarily empowering the disenfranchised to claim their fundamental human rights and freedom.

Long Term Change

The rule of law in Indonesia is strengthened through access to justice efforts promoting sustainable development

Desired change through the program

People have the knowledge, confidence and opportunities to resolve disputes that impact their lives fairly and equitably

Results

Community based service providers' capacities are empowered to work together to respond to the needs and expectations of the justice

Legal aid service providers (LASPs) have an inter-disciplinary, participatory approach to develop community based client-

Increased evidence-based knowledge to improve and advocate for policy development that reflect justice users and seekers

Intermediate Changes

Service providers have increased knowledge on what kind of response works

Development actors from different sectors have an increased understanding of their role as legal aid service providers/paralegals to accompany justice

A cadre of legal aid service providers generated who will deliver legal aid to which is holistic and client-centric

Legal aid service providers, in accompanying justice seekers, will have the knowledge, skills and know-how to work with other development actors in the community

Policy makers and programme will have robust evidence on justice users and suppliers of justice, and their context

Influence programming and policy making based on the knowledge and analysis of bottom-up evidence

Input

Perception study on opportunities for expanding the range of community based legal aid service providers such as paralegals through a better understanding of the needs and perspectives of service providers and the community

Peer to peer capacity enhancement of legal aid service providers with service providers from other development sectors

Develop methodologies and tools through participative consultation to apply a multi-sectoral, holistic approach to provide legal aid

Conduct trainings for service providers to use the tools and methodologies

Identify and map existing service providers in key development sectors in the project locations

Collect and gather data on user's perspectives and experiences with justice

Analysis of the data and information Advocacy – round table conferences for access to justice stakeholders

20. Analysis of risks associated with country Indonesia

Likelihood	1	Unlikely	Effects	1	Negligible	Level of risk	1	Low	
	2	Possible		2	Small		2	Medium	
	3	Likely		3	Medium		3	High	
	4	Almost certain		4	Large		4	Extreme	
				5	Serious				
Estimation of risk					Monitoring of risk				
Source and nature of risk		Likelihood	Effects	Level of risk	Resulting	Treatment	Manager		
Security situation deteriorates due to potential terrorism, civil unrest or political tension		Possible	Medium	Medium	High	ASF will monitor the situation through UNOCHA's daily as well as weekly situation reports and depending on the gravity will follow the security instructions from the UN	ASF Legal Expert in Indonesia		
The Indonesia Legal Aid Service Authority dissatisfied with the programme		Possible	Small	Medium	Low	Briefings, consultations and dialogue with the authorities and engaging them in programme events	ASF Legal Expert in Indonesia		
Strained relationship between Programme partners and Indonesian Legal Aid Authorities		Possible	Small	Medium	Medium	Encourage opportunities for partners to engage with the authorities, encourage government participation in select programme activities and strengthen relationship	ASF Legal Expert in Indonesia, ILRC and LBH Jakarta		
Adequate number of women not involved in the programme		Possible	Medium	Medium	Medium	Develop a guidelines and strategies to ensure women have access to trainings and other activities in the programme	ASF Legal Expert in Indonesia, ILRC and LBH Jakarta		

Decisions makers are not receptive to new ideas and solutions that are based on bottom-up evidence	Possible	Negligible	S Low	Low	Indonesia has made huge strides in access to justice and currently developing SDG national indicators. Enhancing the role of the national legal aid authorities and BAPPENAS in the programme process and engaging with them in where would mitigate the risk.	ASF Legal Expert in Indonesia, ILRC and LBH Jakarta
The community based legal aid service providers are not able to internalise the holistic, interdisciplinary approach to legal aid service provision	Unlikely	Negligible	Small	Low	The programme is designed and will be developed with a strong community based, bottom-up focus which will provide an opportunity to try and learn a different methodology which will potentially be more impactful than the tradition approach to legal aid services	ASF Legal Expert in Indonesia, ILRC and LBH Jakarta

21. Description of the consideration of the recommendations formulated in the frame of the Strategic Dialogue related to a JSF

The added value of the CCA and JSF process is that it has brought together Belgian NGA's together to exchange information and experience, consult and find ways to synergise work in Indonesia. There are 4 Belgian NGAs involved in the JSF and there has been much discussion on supporting each other's work through exchange of information and sharing contacts with local partners. The synergies that was discussed during the dialogue is not only at an international/Belgian NGA level but also at the local, Indonesian level. In March 2016, the DGD representatives were in Jakarta and met with some of the Indonesian partners. Some of the meetings were facilitated by ASF's Indonesian partners which was valuable in the DGD's understanding of the main issues in access to justice and cross cutting development themes.

As described in the CCA, human rights is one of the key areas of intervention and cuts across a range of development themes. Access to Justice is a basic human right and is a means to protect other human rights and freedoms. During the dialogue with the DGD and Belgian NGA's, ASF discussed the inclusion of access to justice in the Sustainable Development Goals (16) and this being essential to ending poverty and secure sustainable development. This link opens up opportunities to find potential synergies with 11.11.11, VECO, VLIROUS and Decent Work in areas where access to justice enables and empowers people to secure social justice be it in sustainable agriculture, land rights, livelihood or education.

Therefore, the crux of the proposed programme is online with the multi-sectoral approach of the DGD's JSF and takes into account the feedback and recommendations from the DGD and other

Belgian NGAs. It promotes an inter-disciplinary, holistic approach to legal aid services, thereby strengthening access to justice. The programme approach is one that encourages participation and collaboration with a range of development actors across key sectors, including but not limited to themes identified in the JSF in Indonesia.

ASF's programme factors in synergies and complementarities to the programs of both VECO and 11.11.11 as they work with 'vulnerable populations'. There is also a long time collaboration between ASF's local partners providing legal aid services and 11.11.11 partners. The new 11.11.11 program will be based on a human rights based analysis with the aim to strengthen the 'bargaining position' of the right holders, and access to justice is one aspect of this. The details of complementarity and synergy are described in the section synergy and complementarity between NGAs

22. Outcome Indonesia

The content described below should be repeated for each outcome/specific objective identified in the frame of the programme.

22.1. Sheet Outcome Indonesia

Outcome (English or Spanish or French):		Strengthen platforms that increase access to both formal and informal justice mechanisms for marginalized and vulnerable groups through improved community-level, evidence based service delivery			
IATI activity identifier:		NA			
Country:		Indonesia	Is this outcome/objective covered by a JSF?		Yes
Province(s)/State(s) targeted:		Subnational admin level 1	subnational admin level 2	subnational admin level 3	Location
Local partners or stakeholders:	<i>Partner 1: LBH Jakarta</i>	Jakarta, Yogyakarta, and Bali			Jakarta, Yogyakarta, and Bali
	<i>Partner 2: ILRC</i>	Jakarta, Yogyakarta, and Bali			Jakarta, Yogyakarta, and Bali
	<i>Partner</i>				
Other location for the intervention:					
GPS coordinates:	<i>Name Partner/Site</i>	Longitude:		Latitude:	
Target group:		Lawyers, paralegals, community based legal aid service providers, development actors and service providers			
Beneficiaries:		People in vulnerable situations in Jakarta, Yogyakarta, and Bali, seeking recourse to, or subject to, the legal system.			
Main sector:		15130 and 15160			
Interactions between applicants:		<i>Not applicable (NA)</i>			
Other organisations involved:		NA			
Operational costs of the outcome/specific objective (total):		861 824.93 euros			

Comments:

- In order to meet requirements, the Outcomes/Specific Objectives should be formulated in a language understandable by civil servants in the country of intervention: English, Spanish or French.
- Also, the Outcomes/Specific Objectives should be formulated in a language understandable by the Belgian public: French and Dutch. If the Outcome is already formulated in French (language understandable by the country's civil servants), this should not be repeated.
- The geographic location of the intervention may be provided in two non-exclusive manners: on the basis of the partners' location, or on the basis of a specific intervention zone.
- The "subnational admin level" 1, 2, 3 and locations will be based on lists which will be provided by the DGD.
- In the case of the information not being available, levels 2, 3 and locations are optional.
- Instead, the ANGC will be able to provide GPS coordinates (reference point) to identify the location of partners or an intervention zone.
- The applicant organisation may choose to provide the location of local partners and/or another geographic location according to what is most relevant.
- It is not compulsory to provide GPS coordinates for Development Education stakeholders.
- The list of sectors will be provided by the DGD.
- In the case that a specific objective is shared by two organisations submitting separate programmes, the IATI identifier for this outcome/specific objective should be common to both programmes.

Strategic goal	Strengthening rule of law in Indonesia anchored in access to justice efforts that promote sustainable development				
	Baseline	Year 3	Year 5	Sources of Verification	Actors Involved
Outcome / Specific Objective	Strengthen platforms that increase access to both formal and informal justice mechanisms for marginalized and vulnerable groups through improved community-level, evidence based service delivery				
<p>Hypotheses:</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Justice seekers, who have greater awareness of their rights, options and pathways to access justice, are more likely to trust in justice institutions and comply with law and conflict resolution decisions. ➤ Key community based development actors are supported to be more widely available and accessible and then are able to respond to most common justice seeker needs. 					
<p><u>Indicator 1</u> Empowered organisations/communities produce: (I) higher quality Legal service delivery, and/or (II) have greater capacity to influence policy and conflict resolution practices</p>	1 study and evaluation report	2 studies and evaluation report	3 studies and evaluation report	Activity reports, mid-term and final reports, studies	ASF, LBH Jakarta and ILRC
<p><u>Indicator 2</u> Vulnerable people and stakeholders (local authorities, civil society) who perceive</p>	5	15	30	Briefing documents, perception and justice needs studies, findings on quality of the	ASF, LBH Jakarta and ILRC

access to justice to important for sustainable development				outcomes, procedures to the path to justice	
Result 1	Community based legal aid service providers are empowered to respond to the needs and expectations of the justice seekers face in their communities				
Hypotheses: <ul style="list-style-type: none"> ➤ The population increase their knowledge about their rights and justice pathways and thus, trust in and collaborate with community based legal aid service providers to handle conflict resolution processes. 					
<i>Indicator 1</i> Dissemination of findings on justice seekers needs among legal aid services providers	(i) A first perception study is achieved	(i)) A second perception study is achieved (ii)50 service providers capacities are increased	(i) A comparative perception study is achieved (ii) 100 service providers capacities are increased	Perception study protocol, perception study database, report, training materials and tools, pre and post tests.	ASF, ILRC, LBH Jakarta
<i>Indicator 2</i> Changes in practices of community based legal aid service providers toward a better understanding of justice seekers	N/A	2 changes in practices of one or more organisation has been identified	3 changes in practices that effectively lead to a better understanding of justice seeker needs has been	Activity reports, impact research briefs and reports, capacity building activities minutes	

needs and expectations.			observed and assessed		
Result 2	Legal aid service providers have a inter-disciplinary, participatory approach to enhance community based client-centric legal aid service provision				
Hypotheses:					
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Local and national justice actors are willing to expand and recognized the added value of paralegals ➤ Legal aid providers are able to understand justice seeker's perspective and adopt an inter-disciplinary, client centric approach 					
<u>Indicator 1</u> Meetings and social media connections for service providers	20	30	50	Activity reports, intermediate reports, minutes of meetings, digital platforms and social media access and discussions	ASF, ILRC, LBH Jakarta
<u>Indicator 2</u> Training and coaching tools developed towards the capacity building on community based client centric legal aid service provision	12	18	30	Needs assessment, capacity building curricula and training tools, training session plans, reports of training sessions	ASF, ILRC, LBH Jakarta
Innovative changes has been identified to legal aid that is based on local justice seekers needs and concerns	2	6	8		
<u>Indicator 3</u>	50	100	150	Pre and post test results, satisfaction	

Service provider members who have increased capacities				surveys from clients, case management practices, case reports	
Result 3	Increased evidence-based knowledge, through empirical research and community of practice, to improve and advocate for policy development that reflect justice users and seekers context and the practicability of including community based paralegals as LASPs in the national legal aid programs				
<p>Hypotheses:</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Access to justice practitioners suffer from a lack of knowledge and analysis on conditions of change that are imperative for transformational changes to occur in implementing access to justice programmes and policies. Both experience and research analysis allows for an increased evidence based knowledge for practitioners, expert and policy makers. ➤ The implementation of innovative and evidence based policies and initiatives will increase access to justice and improve lives of justice seekers fairly and equitably. 					
<i>Indicator 1</i> Dissemination among development and justice actors of innovative knowledge highlighting the impact of access to justice programmes on trust in institutions, political participation and social welfare	A methodology for empirical impact study focused on justice seeker needs has been developed by ASF and academic partners	(i) A data base on people's perceptions and (ii) Impact study is achieved and published with innovative findings on the ways through which positive, transformational changes take place for vulnerable people	(i) A comprehensive open database on access to justice (ii) Strong findings showing the impact of access to justice on rule of law and/or sustainable development published and disseminated	Databases (on people's perceptions, conflict resolution practices, legal cases), Academic working paper on impact of access to justice, research protocols, research reports, minutes of conferences and workshops.	ILRC, LBH Jakarta and ASF

<p><u>Indicator 2</u></p> <p>Number of events per year organized for a network of legal aid experts and practitioners in order to (I) build their capacities, and (II) advocate to include justice seekers perspective into national policies and legal aid implementation plan</p>	<p>2 regional roundtables</p>	<p>(I) A network of practitioners and expert created and active</p> <p>(II) 3 regional and 1 national capacity building events organized for legal aid key actors</p>	<p>(I) A community of practices including practitioners and experts raise legal aid challenges and</p> <p>(II) 5 regional and 2 national advocacy conference organized for legal aid key actors</p>	<p>Charter for community of practices members, capacity building curricula, conference program and minutes, list of participants, number of topic discussed by the community of practices</p>	
<p>Preconditions</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Political will to support legal aid initiatives and reform to assure better access to justice for marginalized people; ➤ Availability of resources and means allocated for the justice sector and especially for legal aid providers; ➤ The security situation in Indonesia remains stable, especially regarding terrorisms and political insecurity threats; ➤ Interest by the population and justice seekers to collaborate with legal aid community based service providers and collaborate with local authorities. 				
<p>Typology of Activities</p>	<p>Perception study and mapping for expanding the range of community based legal aid service providers such as paralegals through a better understanding of the needs and perspectives of service providers and the community; Develop methodologies for training and development of learning products on for paralegals and legal aid providers; Publication of guidebooks and manuals ; Peer to peer capacity enhancement of legal aid service providers on multi-sectoral, holistic approach to legal aid service delivery; facilitating online learning and use of digital platforms; joint collaboration of development actors to legal empowerment and use tools to provide legal service; Impact assessment on the effectiveness and efficiency of expanding the scope of legal aid providers to include paralegals and other development</p>				

	actors; Advocacy on policy development from users' perspectives and needs; use of technology to support a community of legal aid practitioners.
--	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

22.2. T3 – Operational costs Outcome 1

Programme ASF - Budget 2017-2021 - Indonésie - OSS 1						
	2017	2018	2019	2020	2021	Grand total
Coûts opérationnels						
1. Partenaires	29.788,34	64.609,59	59.635,70	63.551,90	62.609,59	280.195,13
Investissement	349,65	349,65	349,65	349,65	349,65	1.748,25
Fonctionnement	23.113,19	55.369,73	50.395,84	54.312,04	53.369,73	236.560,54
Personnel	6.325,50	8.890,21	8.890,21	8.890,21	8.890,21	41.886,35
2. Collaborations						
Investissement						
Fonctionnement						
Personnel						
3. Bureau local	104.262,38	121.231,10	125.268,60	118.368,91	122.854,77	591.985,77
Investissement	1.700,00	-	-	-	-	1.700,00
Fonctionnement	84.351,98	87.797,33	91.355,26	83.966,73	87.953,19	435.424,49
Personnel	18.210,40	33.433,77	33.913,34	34.402,18	34.901,58	154.861,27
4. Siège	1.255,13	13.503,86	13.761,08	6.215,12	14.291,07	61.850,00
Investissement						-
Fonctionnement						-
Personnel	1.255,13	13.503,86	13.761,08	6.215,12	14.291,07	61.850,00
Total CO :	81.480,82	195.404,71	194.900,61	193.415,42	196.623,38	861.824,93
Investissement	2.049,65	349,65	349,65	349,65	349,65	3.448,25
Fonctionnement	56.319,94	135.858,82	134.421,89	131.978,22	134.214,68	592.793,55
Personnel	23.111,22	59.196,24	60.129,08	61.087,55	62.059,05	265.583,14
Partenaires						
Total Partenaire LBH :	8.402,43	31.493,33	26.138,33	31.185,63	29.493,33	126.713,04
Total Partenaire ILRC	21.385,92	33.116,27	33.497,37	32.366,27	33.116,27	153.482,10
Total Partenaires :	29.788,34	64.609,59	59.635,70	63.551,90	62.609,59	280.195,13

22.3. Motivation in relation to the DAC's criteria

22.3.1. Description of Relevance.

The economic crisis in the late nineties marked the beginning of the reform period in which Indonesia began a process to establish itself as a democratic state. The reform plans were thought to be comprehensive, addressing all spheres of development - political, economic, social and legal, while trying to reinforce synergies between the central and regional governments. Considering the size and complexity of the country, the government began the important process of decentralization in the late nineties. Decentralisation was formally launched in 2001 and was further accelerated in 2004 by revising the laws once more¹.

The decentralisation of governmental authority has provided for the devolution of national government ministries and departments to the provincial administrations. This process has changed the landscape of the central-local political relationship. This process including its challenges need to be taken into account when looking into the strategies and efforts to support the Rule of Law and Access to Justice.

At a political level, the Government of Indonesia has been unequivocal in reiterating its commitment to legal reform in its policy documents, strategies and National Plans. The justice sector reforms came within the framework of the National Development plans and the Grand Design of Bureaucratic Reform 2010-2025. The political vision is to aspire for an Indonesia that is 'self-reliant, advanced, just and prosperous'. The reforms seek to contribute to building a more transparent, administratively efficient, and accountable legal system that is serving the public. This is reflected in the substantive constitutional changes that were carried out, and the establishment of institutions such as the Constitutional Court (MK), the Commission for Eradicating Corruption (KPK), the Judicial Commission (KY), the National Commission of Human Rights (KomNasHAM)² and the Ombudsman, in order to infuse some public confidence/enhance credibility in the system.

Civil society was always actively involved in the democratic transition. Before the fall of Suharto, civil society groups had taken on the role of "watch dogs", and still continue to play a key role in holding public institutions accountable.

The justice sector reform process has made headway but has not been straightforward. What is fundamentally obvious in the reform process is a disconnect with the end recipients of justice, particularly the poor. There is little information or reference to a 'pro-people' approach to legal reform. The National 'Access to Justice' strategy in Indonesia links reform to the demand side of justice. However, there are concerns that it might be difficult to translate the strategy into concrete action and therefore not have the desired impact on ordinary people, especially the poor. The colossal task before government is the actual implementation of the strategy. The Indonesian government envisages that the National 'Access to Justice' strategy will be implemented by mainstreaming it with existing action plans and policies of the National Medium Term Development Plans.

One of the major achievements related to access to justice is that on October 4, 2011, Indonesia's House of Representatives passed a new law on legal aid. The Legal Aid Act

¹ Indonesia is presently in the implementation of the second phase, The National Medium Term Development Plan (RPJMN) 2010- 2014

² Although the public trust in legal and judicial institutions has not been particularly high, the public hope that these agencies will fill the gap that formal, classical institutions such as the police, AGO and the Judiciary have failed to do so far. An example of this public trust in the commission is when high profile cases of corruption were brought before the KPK, there were several attempts to antagonise and harass the commissioners. When the KPK staff members were feeling very demoralised and under pressure, there was overwhelming support by the public, which renewed the KPK's commitment to fight corruption. The vibrant and politically present media in Indonesia played a pivotal role in mobilising support for the KPK.

places people at the center of judicial and legal activities, and envisions that legal assistance should become available to every defendant throughout the legal process. One of the highlights of the law is that given the absence of sufficient lawyers, especially in the remote regions and outside of big cities, the role of paralegals has been recognized. This development raises some resistance from lawyers who perceive this as a threat to their own activity. The implementation of the Legal Aid Act is one of the most critical challenges, and a key entry point, to improve access to justice.

In 2009, the Indonesian Government through the Ministry of National Planning (BAPPENAS) launched the National Strategy on Access to Justice (SNAK) 2016-2019. The Strategy expands beyond justice reforms to ensure that every citizen has the knowledge, ability and awareness to have access to justice which is a basic human right. This way their grievances can be supported through accountable formal and non-formal justice mechanism and get optimum benefits to improve their quality of life.

Access to justice as a basic right is also enshrined in the 1945 Constitution as well as in universal principles of human rights. The SNAK was further reinforced by the Presidential Decree (INPRES) of 2010 and mainstreamed into the National Medium Term Development Plans 2015-2019 and adopted by development partners, CSOs and Indonesian Ministries working on key development issues.

The proposed programme is aligned with the priorities set by the National Plans and Strategies to improve access to justice. The Strategic Objective is to strengthen platforms that increase access to both formal and informal justice mechanisms for marginalised and vulnerable groups through improved community-level evidence based service delivery. ASF's programme specific objective is consistent with the Joint Strategic Goals (JSG) as well as the Sustainable Development Goal (SDG) 16, which has been recognised as a transformational goal which plays a crucial role in delivering sustainable development.

The programme's specific objective seeks to contribute to the JSG 4. It seeks to promote access to justice for the poor and vulnerable populations in partnership with leading legal aid organisations in Indonesia. This will be done through a multi-pronged approach of increasing the supply of community based legal aid service providers and enhancing their capacities to empower and provide support for the poor, marginalised and vulnerable people to claim rights, protect their rights and interests thereby promoting sustainable development. The 3 ASF Programme Results will create conditions of change (as illustrated in the programme's ToC) by empowering community based legal aid providers to support communities' demand for access to legal aid.

Digitalisation is very relevant to the Indonesian justice context. It opens out various possibilities to connect people and share information. In Indonesia, digital platforms have been used to mobilise people for social movements, for election monitoring, large scale campaigns and more recently to provide legal aid.

Currently there is an online web portal which assists legal aid service providers to submit documentation and receive reimbursement. The portal is called SidBankum and has been operational for a couple years. The legal aid providers fill in certain question fields and upload relevant documentation in order to receive reimbursement for their expenses, up to 5 million IDR per case. The website has a lot of potential but the amount of data it currently collects and analyzes is quite limited. There is no ability for legal aid service providers to add data on perceptions of justice seekers.

Another online tool is the Legal Smart Channel which is intended to be an educational tool for legal aid providers, other CSOs and ordinary citizens. It includes a map of every accredited legal aid provider, documents related to access to justice (such as MOUs signed between various justice sector ministries) and some news updates.



22.3.2. Description of Effectiveness.

This programme is designed to contribute to providing the benefits of rule of law to everyone in efforts anchored in access to justice that promote sustainable development.

The proposed programme's ToC rests on the premise that improving access to justice in Indonesia requires three areas of action: legal empowerment so that people know their rights, know how to claim, and feel empowered to do so; their improved ability to seek justice supported by quality legal aid; and systemic changes pushed by Indonesia's decision-makers, so that those people in power support viable systems that promote sustainable development that seeks to safeguard the wellbeing of people and that of future generations.

The intervention strategy is based on this ToC and will contribute to the achievement of the expected results, specific objectives and desired change.

Empowerment of legal aid service providers and the community in improving the workings of justice in Indonesia

As in most of ASF's programmes globally, the current proposed programme comprises of a robust research component that would check the effectiveness of the action. A baseline perception study is therefore vital to have a deeper understanding of the needs and justice perspectives of service providers as well as the community. This would ensure that justice seekers and users best interests are the primary consideration, their concerns are heard, their rights are protected and justice is available, accessible and affordable. It makes it possible to have meaningful participation of the end users of justice in improving the workings of justice.

The work of the paralegals is essential here, as they have the trust of those who need to access justice, and can provide the essential link between justice seekers, lawyers and the justice system. Not only is their work important to ensure that people know their rights and know how to claim them, but associations of the paralegals with the community is also integral for empowerment. By expanding the supply of legal aid service providers to include paralegals from different development sectors, would make access to justice for the poor more meaningful. As paralegalism is yet to be established in Indonesia, developing a methodology for training and producing learning products on will sow the seeds to develop a robust nation-wide paralegal programme as well as raise the profile of paralegals as key actors in legal aid.

Based on the baseline perception study, capacity enhancement of community based legal aid service providers will be organised. The capacity enhancement will aim to strategically

bring together community based service providers from various development sectors and disciplines. A methodology will be developed for service providers especially paralegals and others to adopt a multi-sectoral, holistic approach to legal aid service delivery. The capacity enhancement will be based on participatory consultation with service providers as well as on the baseline perceptions study. Online learning would be facilitated with existing Indonesian digital platforms such as Legal Smart, Sistem Informasi Kasus (SIK). This will support legal aid service providers to have access to e-tools, systems and trends in access to justice that is germane to their work.

Operationalising joint approaches to achieve JSGs: Online learning offers opportunities to include cross-cutting themes from the JSF pertaining to promoting human rights, social justice, social change and economic viability of sustainable development.

Fosters an inter-disciplinary, participatory approach to enhance an effective community based client-centric legal aid provision

One of the primary activities here is to consolidate the mapping of existing service providers in key development sectors in the 5 project locations with the aim of providing holistic, inter-disciplinary, client-centric legal aid. ASF's partners, ILRC and LBH have in their work acknowledged the importance of legal aid service providers working with a range of development actors. To this end, they have conducted an ad hoc mapping which requires to be expanded and consolidated. ILRC's collaborators, the university legal clinics will contribute to the consolidation. The mapping will be shared with service providers and Indonesian access to justice digital platforms. This will inculcate the reflex, that legal aid services should include non-legal assistance too. There will be monthly meetings of service providers which would include lawyers, paralegals and law enforcement. By bringing key service providers together in the select project locations, the linkages between various development actors will be strengthened. They will work together to empower their constituency and open out opportunities to access to justice. As telecommunications is well-developed and affordable in Indonesia, discussion fora between a range of service providers by using digital platforms and social media (google groups, mobile Apps such as Line, WhatsApp groups, Facebook and others) will be initiated, encourages and/or facilitated.

In addition to getting community actors together to foster community based networks and linkages, the programme also proposes to provide a methodology and opportunity for the community based legal aid service providers to work together in an inter-disciplinary, client-centric approach that will foster client autonomy and decision-making. The community actors will be trained to use this methodology and will conduct joint legal empowerment in the community. This process will also be very effective in inculcating the reflex of providing holistic legal assistance. For instance, health related outreach activists could work together with legal aid service providers in empowering the community on reproductive rights for women or legal aid providers could work psycho-social development actors to provide legal aid for victims of domestic violence or child sexual abuse.

Operationalising joint approaches to achieve JSGs: Where relevant and feasible, ASF will reach out to other actors involved in achieving the JSGs to conduct empowerment activities or participate in human rights campaigns. ASF's partners, ILRC and LBH as part of their mandate conduct trainings and provide legal aid on both civil and criminal cases, provide technical expertise in business and human rights and support farmers' unions and trade unions. This kind of resource from ASF would be very advantageous for 11.11.11 and VECO when supporting CSOs to challenge human rights abuses and mobilise legal aid in their thematic focus areas.

Evidence-based knowledge to inform decision-makers

Throughout the programme cycle, data collection tools will be developed to capture information on understanding the justice needs of the people of Indonesia and how they experience formal and informal paths to justice. This would inform the viable ways of expanding the scope of legal aid providers to include a greater role for paralegals and other community based development actors. This knowledge generated from research would be crucial to influence decision-making process of policy formulation and implementation. With the backing of evidence based knowledge, which is bottom-up, the interventions will be targeted and have the potential to make an impact on the ground, thereby improving the lives of the people.

Round tables and conferences will be organized both at the regional as well as at the national level. These for a will bring together key access to justice stakeholders to share analysis of user perspectives of justice, the barriers, obstacles in accessing justice and advocate for innovative solutions to build confidence, trust and open opportunities for better access justice.

Operationalising joint approaches to achieve JSGs: The Belgian actors and their local partners will be invited to participate in the conferences and round table meetings where they can share information particularly if it is pertinent to the JSG theme.

22.3.3. Description of Sustainability.

The programme builds on the on-going work and achievements of LBH Jakarta and ILRC and their Indonesian partners, networks and other collaborators. A range of donors, including the Dutch government have consistently supported the work of LBH Jakarta and ILRC. The current programme will continue and leverage on this investment. The LASPs will be facilitated to have greater legitimacy putting them at the forefront of access to justice development exchanges, adoption of systems that is oriented to the legal aid services approach promoted by this programme. The knowledge, skills, values, systems, training materials and evaluative studies developed through this programme will be passed on to other LASPs throughout Indonesia. This will be done bi-laterally, from LASP to LASP as well through connecting and engaging with the access to justice/rule of law networks and initiatives throughout Indonesia, including YLBHI, AJAR, OSJI, The Asia Foundation, ELSAM, PERADI and others. Applying the experiences and lessons developed from the proposed programme will not be limited to Indonesia but will be applied in ASF operational countries in the region such as Myanmar where the development of legal aid support and systems are in nascent but evolving stages.

To ensure sustainability, the programme's impact research will set up a cost benefit analysis. The evaluation will put the results in perspective with the specific cost of each intervention. This would allow implementing agencies and other justice actors to get meaningful information on the best way to achieve the desired outcomes, including a consideration of cost. The cost benefit analysis model will be developed with involvement of all partners. ASF's cost-effectiveness analysis will take into account the exactitude of the impact estimates. ASF will also assess how sensitive the results are to change in contextual variables (such as the distance to the legal aid centre) and scale (such as the number of LASPs trained). This cost benefit analysis will allow programme partners, state actors and LASPs to estimate the necessary means to implement the best strategy to ensure the availability and quality of services after the end of the project.

The programme centres on key groups with largely untapped potential to become agents of change: legal aid lawyers, paralegals, development actors, community representatives, activists, local government. The mutual understanding built amongst them is crucial for any future cooperation needed for legal aid mechanisms to respond and adapt to the needs of people seeking justice.

Finally, digitalization and the use of technology cuts across the programme and contributes to sustainability long after the programme ends. In Indonesia, there is a drive by legal aid service authorities to leverage on digitalization in order to collaborate closely with legal aid service providers. There are common web portals to access resources such as budgetary allocation, location of legal aid providers and legal information. The research analysis, reports, training materials legal aid approaches and best practices will be added to existing access to justice digital platforms. Digital access to these resources will contribute to transformational, sustainable change leading to innovative ways of legal aid services delivery. Digitalization transcends boundaries and time to provide effective assistance to the poor and disenfranchised people.

22.3.4. Description of Efficiency

The project will employ a team of highly qualified and experienced professionals who have prior experience of working with ASF's partners on access to justice. The project envisages locally recruited staff who will have a deep understanding of the complexities of access to justice issues in Indonesia. The local recruitment will contribute to building sustainable human resource competencies within the country in the justice development sector. They will be embedded in ILRC and LBH, which will then contribute to development of their respective organizational capacity.

The project activities are innovative and largely focus on transfer of intellectual capital and providing sustainable solution to ASF's partners thereby rendering it cost-effective. The overall management and implementation of the project rests on ASF while the partner's human resources and operational costs related to the project will only be supported. The partners contribute through their well-established networks and mobilization of development actors. ASF's experts from the HQ will be an integral part in achieving the objectives and JSG 4. The project targets five locations in Indonesia which require travel and operational costs to not only implement the project but to reach out to the most vulnerable and isolated communities.

The capacity enhancement can be replicated in other locations thus promoting and inspiring more community based legal aid service providers to open up opportunity for access to justice. This paves the way for high quality legal services at low costs. Therefore, the project represents a strong investment likely to deliver transformative effect in legal aid service delivery.

ASF will use existing tools which will be contextualized, such as equal opportunities standards criteria to access participation in the programme activities standard M&E tools. The fully functional offices of the partners in Jakarta will provide a solid base to efficiently coordinate and implement the programme. ASF will not be opening an office in Indonesia neither will it hire full time expats.

Tapping in the potential of digitalisation paves the way for efficiency in service delivery. The Indonesia SidBankKum and Legal Smart allows for legal aid suppliers and end users to access the government funded services and programmes. There is still much work to be done in making it work efficiently. Given that Indonesia is a big country with over 17,000 islands spread across, the current programme will support digitalization efforts which would enhance the capacities of legal aid practitioners to become e-smart in accessing resources, information and have better communication with each other.

22.4. Description of the specific Partnership Strategy for Indonesia

The partnership strategy defines ASF's strategic approach in Indonesia for the 5-year programme, aligned with the Indonesia's Access to justice strategy, and ASF's complementary efforts to contribute to the JSGs. The underlying principle of the partnership between ASF, LBH Jakarta and ILRC is the common organisational goal of advancing access to justice for the poor by strengthening legal aid and legal empowerment mechanisms.

With the passing of the legal aid law in 2011, the Indonesian legal aid system was subsequently launched in 2013. Currently, around 400 legal aid organisations are accredited and receive funding from the government to provide legal aid. Both LBH Jakarta and ILRC are accredited legal aid organisations who continue to play a key role both at a national as well in the regions advocating for better systems to ensure justice is affordable, accessible and available.

ILRC primarily works with legal clinics in Indonesian universities by providing technical expertise in legal aid and developing clinical legal education (CLE) programmes. They have solid partnerships with universities in all the 5 programme locations. They undertake research and develop training materials for legal aid service providers which is informed by local legal concerns. LBH Jakarta which was established in 1971 is one of the oldest legal aid service providers in Indonesia. Their approach to legal aid is known as "structural legal aid" which takes into account the underlying context and causes of human rights violations when providing legal aid. Legal empowerment is at the core of their access to justice work. Both ILRC and LBH Jakarta work together a wide range of issues notably gender based violence and discrimination, land rights, labour rights, environmental impact on human rights. They often collaborate on campaigns, advocacy and research components of access to justice, and use Street Law methods for training community actors. One common thread is that both partners are actively involved in raising the profile of paralegals in Indonesia.

The programme will also use the extensive networks and partnerships of LBH Jakarta as well as ILRC such as CSOs, CBOs, trade unions, farmers' unions, BAPPENAS, Ministry of Law and Human Rights and others to implement the programme. These resources will be shared with Belgian NGAs involved in contributing to the achievement of the JSGs.

22.5. Description of Synergy and Complementarity.

As the JSF has brought together a range of Belgian NGAs and its Indonesian partners working on diverse themes such as sustainable agriculture, promoting higher education and research and equitable and sustainable use of natural resources. The four goals identified under the JSF calls for defining respective commitments and actions that will complement and synergise diverse efforts as the programme continues to evolve in the next 5 years. The synergy and complementarity with other actions will be ensured within the context of contributing to the JSGs and in the context of ASF's proposed programme.

JSG 1 aims to promote sustainable agriculture and improve the livelihood of people dependent on agriculture. ASF's programme recognises that sustainability is economic viability and environmental integrity that is based on one of society's basic needs which is social justice and equity. In Indonesia farmers and agricultural labourers are one of the most vulnerable groups whose social and economic well being is affected by giant agribusiness corporations and national and regional policies that promote food and farming systems that are not socially just. While the ASEAN free market which has come into effect in 2016 expands trade opportunities, the platforms for farmer's unions and labour trade unions need to be strengthened so that farmers and people affected by these policies and trade agreements have the confidence and availability of legal aid service providers to access to justice when their basic rights are violated. Result 1 and 2 of the programme will seek to include development actors from the farmers' unions, labour initiatives and

agriculturists to potentially play a key role as community based legal aid service providers. Land tenure and property rights is listed as one of the top legal problems that greatly impacts the lives of the poorest people in Indonesia. With increased knowledge and capacity on providing legal aid and legal empowerment to the community, land rights, sustainable agricultural and food security activists and representatives would be valuable as paralegal and community based legal aid service providers in ensuring access to justice for the vulnerable communities they work closely with. They would also have greater access to the accredited legal aid service providers to draw upon the state sponsored access to justice resources. The data collection and research under Result 3 of ASF's programme is based on an inter-disciplinary approach, and would involve economists, agricultural and land specialists to develop tools and research methodology. Analysis and knowledge that stems from ASF's research would be shared with Belgian NGOs (like VECO and 11.11.11) and their local partners in Indonesia on sustainable agriculture, livelihood and land rights to support a wide range of advocacy.

JSG 2 seeks to improve the access to higher education and research opportunities to enable Indonesians to respond to the rising development challenges that Indonesia is currently facing as one of the major economies in the Southeast Asia region. The JSG 2 is aligned with one of the priorities of the the Indonesian National Medium-Term Development Plan (RP JMN 2015-2019). The number of Indonesian educational institutions have risen since 1950. In general, although public institutions offer a wide range of education, private institutions are favoured because of the quality of education. However, the competition to get into public institutions is steep and private institutions are expensive. This has an impact on poor people, especially those in remote areas to have access and space in public institutions. Further, there exists a real need in Indonesia to promote higher education and opportunities for research that explores the consequences of large scale economic policies and practices, and the power relations that blockades the achievement of sustainable development. ASF's key Indonesian partners in this programme is the well-established and reputed Indonesian Legal Resource Centre (ILRC). ILRC mandate is to promote legal education that promotes, human rights, social justice and equity. The ILRC has a vast network with Universities across Indonesia. ASF share information on materials and learning products on inter-disciplinary approach to legal aid and legal empowerment that will be developed in Result 1 and 2. Specifically, where relevant, ASF will reach out to the Belgian NGO, VLIR-OUS and their Indonesian partners. In this JSG, ASF's local partner, ILRC, could potentially play a key role in facilitating contacts with universities and legal clinics and expand research and higher education opportunities in human rights, social justice and equity.

Indonesia is the fourth largest populous nation with 49% rural. It is a country with 17,508 islands of which only 6000 is populated. It is rich in natural resources, forest and is a leader in the global mining sector. In its quest for rapid economic development, national policies and strategies have done little to help traditional communities' dependant on land and environment for their day to day survival and well-being. Presently, deforestation is recognised a major threat, and land conversions for agricultural uses are having a harmful impact on the environment. Over the last decade, the devastating impact of the human rights violation of the palm oil industry on the environment, livelihood and landless, agricultural labour is well-documented. ASF's programme pursues an objective that will contribute to the **JSG 3** by expanding the platform to include these concerns where vulnerable, disenfranchised people and groups who are dependent on land and environment have access to quality legal services to seek remedy for the rights violations both in formal and informal justice mechanisms. The research component of the programme, if relevant in the target location will include to collect data on peoples' experiences of Indonesia's huge economic growth and investment and the impact it has on their day-to-day well being. This would be important not only for ASF's programme result which seeks to advocate for policies and legal framework that take into account the ground realities but also for Belgian NGOs such as 11.11.11 and their partners to know how best

ASF's access to justice programme can open doors of opportunity for the poor, women and traditional communities who are central to their programme.

The tables below illustrates the synergy and complementarity between the NGAs:

Synergy				
Objectives of the synergy	The Belgian NGAs (11.11.11, VLIROUS, VECO and ASF) will establish mechanisms for exchange of information on the JSGs.			
	Discursive dialogue between NGAs with the Belgian Embassy in Indonesia, DGD and other Belgian development agencies.			
	The NGAs will share experiences, best practices contacts with partner organisations on improving the realization of human rights of vulnerable groups in the sector of their engagement.			
NGAs involved in the Synergy	VECO	VLIROUS	ASF	11.11.11
Roles and responsibilities of each organization	Participate in an annual meeting/ workshop in Brussels on exchanging information on various aspects of the programmes such as results, Indonesian partnerships, risk and changing context analysis			
	Ad hoc meetings in Indonesia with Belgian and international CSOs			
	Exchange annual reports, action plans, good practices, thematic topics and target groups research and trends analysis			
Tasks	Information on capacity development on thematic topics relevant JSGs will be shared with the NGAs			
	If relevant, NGAs will secure membership in multi-stakeholder platforms on thematic topics relevant to the JSG. The costs and other expenses for this will be borne by the NGAs			
	Facilitate exchange of information and sharing technical expertise to lobby and advocate for policies on furthering human rights for vulnerable groups on thematic topics listed in the JSGs			
Budget	The NGAs will use the budget allocated to their respective programmes by the DGD and will not assign or transfer budget for the purpose of promoting synergy.			

Complementarity related to JSG 4 – Access to Justice

Roles and Responsibilities: Each NGA takes responsibility to implement the complementarity identified

Budget: The NGAs will use the budget allocated by the DGD to strengthen complementarity of efforts

Belgian NGAs in the JSF	VLIROUS	11.11.11	ASF	VECO
Referrals to ASF's partner's (ILRC and LBH Jakarta) legal aid services		x	x	x
Analysis of the law and jurisprudence and publication of reports pertaining to the JSG themes such as social justice and sustainable agriculture, environment, Equity and access to higher education and other cross cutting human rights themes	x	x	x	x
Technical expertise to support advocacy efforts on access to justice and environment, sustainable livelihood, equitable use of natural resources		x	x	x
The data collection and research under Result 3 of ASF's programme on user perspectives of justice		x	x	x
Make available legal resources and best practices on access to justice and cross cutting themes listed in the JSG		x	x	x
Share resources, lessons learned and best practices on digital platforms created by ASF and its partners	x	x	x	x
Support campaigns on social media		x	x	

